

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020





Table des matières

EDITO

04

Déclaration RSE de la Direction Générale

06

Profil de l'Organisation

08

Gouvernance et Développement Durable

24

Performances Economiques

40

Performances Sociales

72

Performances Sociétales

84

Performances Environnementales

92

Annexes P108

Tableau de concordance Global Reporting (GRI) P109

Tableau de concordance Organisation pour l'Harmonisation en Afrique
du Droit des Affaires (OHADA) P111

Tableau de concordance Objectifs De developpement Durable (ODD) P113

Directeur de publication : SIDIBÉ Noumory

Directeur de publication délégué : SORO Napian

Coordination RSE : YAO Bi Jean Luc (CI-ENERGIES) - LOMBARDO A. Cédric (BeDevelopment)

Comité de rédaction : KONE Amara - KOIDJANE Jocelyne - NESSENOU Ange - CACOU Marius - KOUASSI Martin - OYODE Saindou
ADJEI Jean Marc - M'BRA Syllas - KOFFI Olivier - BROU Buchanan - DOUMBIA Ladji - BALET Maxime - APALO Hervé - KRA Kouassi - KONATE
Abdoulaye - ANON Isabelle - BILE Hervé - SOUMAH Joanne - ABLINGUE Serge - COULIBALY Lucas - KONGOUÉ Michaëlla - ASSA Esther
MAMBO Christian - CISSE Magbè - N'GUESSAN Kedia - KODJO Annick - AHOUTOU K. Jules

Conception graphique et mise en page : BeDevelopment

Photothèque : Direction de la Communication CI-ENERGIES

EDITORIAL

Bâtir une entreprise compétitive avec un visage plus humain...

“ L'accès à l'électricité est une condition du développement social et économique de notre pays la Côte d'Ivoire et des pays frères de la sous-région avec lesquels nous sommes interconnectés. En dépendent l'amélioration du cadre de vie de nos populations, la production des services les plus essentiels tels que l'eau, la santé ou l'éducation, la performance et la compétitivité de notre tissu économique et industriel.

Plus encore, les choix que nous formulons dans la planification et le développement du secteur électrique, la diligence et la passion que nous mettons dans l'exercice de notre mission quotidienne permettront de garantir l'accès de tous à une électricité moderne, propre et accessible.

La Côte d'Ivoire est une terre d'accueil, d'espérance et de progrès qui a toujours eu une grande ambition : devenir le hub énergétique de l'Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, notre pays a toujours su compter sur des femmes et des hommes compétents, impliqués et surtout engagés.

L'équilibre technique et financier du secteur de l'électricité restauré, la confiance des bailleurs de fonds internationaux retrouvée, nous avons mobilisé d'importantes ressources pour réaliser les nombreux projets d'électrification et nous rapprocher davantage de l'atteinte de nos objectifs à l'horizon 2025-2030 :

*** Doubler la puissance installée en passant de 2 229 MW en 2020 à 4000 MW en 2025;**

*** Réduire le Temps Moyen de Coupure de 16 heures en 2020 à 10 heures en 2025;**

*** Faire passer le taux de couverture et le taux d'accès à 100% en 2025 ;**

*** Faire passer le rendement du système électrique de 82% en 2020 à 90% en 2030.**

Au nom de la coopération sous-régionale et de notre devoir de solidarité, nous continuerons à aller au-delà de nos frontières en exportant notre électricité d'une part vers des destinations traditionnelles telles que le Mali, le Burkina Faso, le Ghana, et d'autre part vers celles à venir comme la Guinée, le Libéria et la Sierra-Leone.



SIDIBE NOUMORY
Directeur Général de CI-ENERGIES

Au cœur de notre action, se trouve l'innovation mais aussi la prise en compte des défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain. Nous innovons pour un réseau électrique de qualité, intégrant toutes les fonctionnalités modernes, et qui sera géré avec plus de flexibilité. Nous sommes une entreprise éco-citoyenne inscrite dans la transition énergétique et dans l'efficacité énergétique. Nous sommes engagés pour un mix énergétique varié dans lequel aucune source d'énergie ne dépasse les 60% ; où la part des énergies renouvelables représentera 42% à l'horizon 2030. Nous sommes engagés pour la réduction de la consommation de l'énergie (distribution de lampes à basse consommation, remplacement de l'éclairage public par des lampes à LED).

Notre engagement social et environnemental est manifeste. Nous avons pris le pari de l'avenir en investissant dans l'environnement et les générations de demain. Notre action de sauvegarde de l'environnement a permis de créer une zone de 200 hectares de conservation de la biodiversité lors de la réalisation de l'aménagement hydroélectrique de Soubré. Un acte de haute portée écologique à un moment où notre planète n'a jamais été aussi menacée par les changements climatiques ! Nous agissons également dans d'autres secteurs sociaux tels que l'éducation par des dons d'écoles et de kits scolaires ; la santé par des réhabilitations de centres de santé ou la prise en charge d'élèves souffrant de certaines pathologies handicapantes ; l'autonomisation de la femme par des dons de moulins et broyeuses d'attiéké.

Ces actions menées avec le concours de toutes et de tous sur les plans économique, social et environnemental n'en seront que plus bénéfiques et plus porteuses, car nous en faisons dorénavant des principes de gouvernance.

Prendre en compte les enjeux de transition énergétique, de contraintes climatiques et environnementales dans la réalisation de tous nos projets est gage de responsabilité.

Être responsable pour une entreprise comme la nôtre, c'est assumer pleinement notre rôle dans l'électrification totale de notre pays.

Être responsable, c'est assumer ce rôle en tenant compte des nouveaux défis (transition énergétique, efficacité énergétique, économie d'énergie et contraintes climatiques).

Être responsable, c'est prendre en compte les préoccupations des communautés riveraines de nos projets.

Depuis 2012, nous avons assumé ces responsabilités, en augmentant considérablement les capacités de production, en améliorant le temps moyen de coupure et en atteignant des taux d'électrification records. Et tout cela, dans le respect scrupuleux des communautés et de l'environnement.

Ces résultats nous ont valu à cet effet des lauriers :

La distinction de General Electric comme la structure d'énergie la plus performante en Afrique Francophone le 22 mai 2017 ;

La distinction par le Président de la République lors de l'inauguration du barrage de Soubré le 02 novembre 2017 ;

Le prix de l'excellence 2018 de la meilleure structure du secteur de l'Energie reçu à l'occasion de la fête nationale ;

Le prix de la performance économique et financière reçu du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat le 02 septembre 2020.

Ces différents prix et distinctions sont assurément sources de satisfaction et...de pression...mais une pression positive qui permet d'avancer pour imaginer et bâtir les énergies de demain, plus respectueuses de l'Homme et de l'Environnement.

Le présent rapport de développement durable 2020 est le tout premier de CI-ÉNERGIES ; il nous appartient de le perpétuer.

Les objectifs des Nations Unies en matière de Développement durable et la loi ivoirienne de 2014 sur le Développement durable nous l'exigent. En nous inscrivant résolument dans le développement durable, nous continuerons à mieux répondre aux défis de la transition énergétique et écologique, du changement climatique et des aspirations légitimes de nos concitoyens.

C'est à ce prix que nous continuerons à bâtir une entreprise plus compétitive, avec un corps social sain et un visage plus humain.

”

1

Déclaration RSE de la Direction Générale

CI-ENERGIES s'est engagée à relever un double défi. D'une part accompagner la croissance économique de la Côte d'Ivoire et faire de notre pays un hub énergétique sous-régional, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de développement humain et de réduction de la pauvreté que se sont fixés les États raccordés au réseau électrique ivoirien. D'autre part s'inscrire dans la lutte internationale contre les changements climatiques, en s'investissant dans une stratégie de transition énergétique respectueuse des engagements pris par la Côte d'Ivoire lors de l'accord de Paris en 2015 (COP 21), qui seront renouvelés avec plus d'ambition lors de la conférence de Glasgow sur les changements climatiques en 2021 (COP26).

Nous relèverons ce défi en intégrant la responsabilité sociétale dans la stratégie de CI-ENERGIES, en nous appuyant sur les axes suivants :

- Renforcer la gouvernance de CI-ENERGIES et contribuer à celle du secteur de l'électricité
- Mobiliser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour assurer la transition énergétique du système électrique ivoirien
- Assurer l'accès de tous, en tous lieux, à une électricité de qualité, à un coût accessible
- Développer les compétences de nos collaborateurs tout en assurant leur bien-être et leur sécurité
- Préserver l'environnement et la biodiversité en réduisant et en compensant les impacts de nos activités
- Contribuer au développement de nos communautés locales par des actions sociales, dons et mécénat au profit des personnes vulnérables (femmes et jeunes)

Dans ce contexte, CI-ENERGIES est attachée à ce que l'ensemble des nouveaux ouvrages du réseau électrique national conçus et construits sous sa direction :

- Contribuent à l'Objectif de Développement Durable n°7 « **garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable** »
- Respectent les normes de performances internationales en matières environnementales et sociales, notamment les instruments de sauvegarde environnementale des bailleurs de fonds.

Par ces actions, CI-ENERGIES entend mobiliser les exigences du développement durable et de la responsabilité sociétale pour améliorer ses performances économiques, sociales, sociétales et environnementales, afin de participer pleinement au développement de la Côte d'Ivoire et au bien-être de sa population.

Notre stratégie contribue à répondre
aux Objectifs de Développement Durable





2 Profil de l'Organisation



Acteur public

de référence de l'accès à l'énergie électrique en Afrique



Opérateur majeur

du marché Ouest africain de l'électricité



11 210 GWh

d'électricité produite par les acteurs du secteur



48 177 km

de réseau de distribution d'électricité



4 232

projets d'investissements représentant **1 297 milliards FCFA**



2 915 688

abonnés MT et BT



542

collaborateurs dont **24%** de femmes



1 333 GWh

exportés vers les pays frontaliers

Notre stratégie contribue à répondre aux Objectifs de Développement Durable





2.1. PRÉSENTATION DE CI-ENERGIES

A. Informations génériques

Historique

En 1953, la gestion du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire a été concédée à une société d'économie mixte créée en 1952 : l'Énergie Électrique de Côte d'Ivoire (EECI). Dotée d'une convention de concession pour une durée de 40 ans, l'EECI avait la charge de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'énergie électrique sur tout le territoire national, ainsi que de la planification, la réalisation des investissements et le renouvellement des ouvrages.

En 1990, le contexte économique ivoirien a conduit l'État à confier à un opérateur privé, la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), la production à partir des ouvrages de l'État, le transport, la distribution, la commercialisation et les échanges d'énergie, à travers un contrat d'affermage d'une durée de 15 ans. Ce contrat a été renouvelé en 2005 pour la même durée. L'EECI a vu sa mission concentrée sur la planification, la réalisation des investissements et le renouvellement des ouvrages.

En 1998, l'État a décidé la dissolution liquidation de l'EECI et la création de trois sociétés d'État : la Société de Gestion du Patrimoine du secteur de l'Électricité (SOGPE), la Société d'Opération Ivoirienne d'Électricité (SOPIE) et l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Électricité (Anaré).

En décembre 2011, l'État a procédé à la réorganisation du cadre institutionnel du Secteur de l'Électricité qui s'est traduite par la dissolution de la SOGPE et de la SOPIE, et par la création de la Société des Énergies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES) qui reprend entre autres, les attributions des deux sociétés dissoutes.

Date de création et forme juridique

**2011**

création de CI-ENERGIES

CI-ENERGIES est une société d'État régie par la loi N° 97-519 du 04 septembre 1997 et créée par le décret n°2011-472 du 21 décembre 2011, modifié par le décret n°2017-773 du 22 novembre 2017, chargée notamment, en République de Côte d'Ivoire et à

l'étranger, d'assurer le suivi de la gestion des mouvements d'énergies électriques, la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'État en tant qu'autorité concédante, la production d'électricité et toute autre activité du secteur qui pourrait lui être confiée par l'État.

Evolution

En novembre 2017, le Conseil des Ministres a adopté deux décrets : le décret n°2017-773 modifiant le décret n°2011-472 du 21 décembre 2011 précité et le décret n°2017-774 portant transfert d'actifs à Côte d'Ivoire Energies. Ces différentes dispositions précisent et renforcent le cadre réglementaire régissant CI-ENERGIES. Ainsi, le premier texte modifie la dénomination qui devient « Côte d'Ivoire Energies » en lieu et place de « Société des Energies de Côte d'Ivoire » et élargit le domaine d'activités de CI-ENERGIES à la production d'électricité et précise les ressources financières, en élargissant l'assiette de ses ressources. Le second institue une véritable société de patrimoine, en lui transférant tous les actifs du domaine public et privé de l'État, ainsi que les biens de l'ex-EECI, ex-SOGPE et ex-SOPIE. En outre, il précise le régime juridique des biens transférés et les modalités du traitement comptable des actifs transférés à CI-ENERGIES.

Siège social et capital social de CI-ENERGIES

CI-ENERGIES a un capital social de 20 000 000 000 de francs CFA et pour siège social la ville d'Abidjan sis au Plateau, Place de la République, Immeuble EECI.

Lieu géographique des sites d'activités

CI-ENERGIES exerce ses activités sur toute la Côte d'Ivoire. Elle dispose d'un total de douze (12) sites dont trois (03) sites à Abidjan (Siège social au Plateau, Atelier Central et Centre Régional Technique d'Abidjan à Yopougon, Parc de matériel à Bingerville) et neuf (09) sites à l'intérieur du pays dont la Centrale hydroélectrique de Soubré et huit (08) Centres Régionaux techniques (CRT) à Bondoukou, Soubré, San Pedro, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, Man et Séguéla.

Vision, mission, domaines d'activités CI-ENERGIES

La vision de CI-ENERGIES est d'être un acteur public de référence de l'accès à l'énergie électrique en Afrique et un opérateur majeur du marché régional de l'électricité en Afrique de l'Ouest, en vue de mettre à la disposition des opérateurs économiques et des populations une énergie électrique abondante, continue, de qualité et au coût optimal.



ACTEUR PUBLIC
de référence de l'accès à
l'énergie électrique en Afrique

CI-ENERGIES a pour principales missions d'assurer la planification de l'offre et de la demande en énergie électrique, le financement, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements publics en matière de production, de transport et de distribution de l'électricité en Côte d'Ivoire.

CI-ENERGIES assure également, pour le compte de l'État, le suivi de la gestion des fonctions d'achats, de transport et de mouvement d'énergie électrique, le contrôle technique du Concessionnaire du service public de l'électricité et des producteurs indépendants d'électricité, la gestion du patrimoine et la gestion des flux financiers du secteur de l'électricité.



OPÉRATEUR MAJEUR
du marché Ouest africain de
l'électricité

CI-ENERGIES conduit des activités à vocation nationale et sous régionale dans les six (06) domaines suivants :

*	la planification de l'offre et de la demande d'électricité ;
*	l'ingénierie des infrastructures électriques ;
*	la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des ouvrages de production, de transport et de distribution d'énergie électrique ;
*	la production d'électricité ;
*	le suivi d'exploitation et la gestion du patrimoine électrique ;
*	la fabrication et la réparation de pièces mécaniques.

La planification de l'offre et de la demande d'électricité comprend la prévision de la demande électrique, les études de planification de systèmes électriques, la programmation des investissements, les systèmes d'information géographique (SIG) et les études institutionnelles.

Les activités d'ingénierie des infrastructures électriques englobent : (i) les études de pré investissement en vue de la recherche de financement des projets, à savoir les études d'opportunité, les études de pré faisabilité, les études d'appui (étude d'impact environnemental, choix de site...) et les études de faisabilité, (ii) l'assistance aux sociétés d'électricité et (iii) l'accompagnement des opérateurs économiques et des collectivités locales.

En phase de construction des ouvrages, **CI-ENERGIES assure la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre** des projets, comprenant l'élaboration des dossiers d'appel à concurrence, la sélection et le choix des entrepreneurs et des prestataires, l'établissement, la signature et la gestion des contrats, le suivi et le contrôle de réalisation des ouvrages ainsi que leur réception.

A la suite de la mise en service en octobre 2017 de la centrale hydroélectrique de Soubré dont elle assure l'exploitation et la maintenance, **CI-ENERGIES est devenue un producteur d'électricité.**

Les activités de suivi d'exploitation et de gestion du patrimoine électrique couvrent le suivi de la gestion de l'exploitation du service concédé par le concessionnaire CIE, la gestion des contrats d'achat/vente de gaz naturel, des contrats d'exportation/d'importation d'électricité et des contrats d'achat d'énergie des producteurs indépendants d'électricité (« IPP »), le suivi des mouvements d'énergie électrique et le contrôle technique des ouvrages concédés du secteur électrique.

A travers son **Atelier Central sis à Yopougon**, CI-ENERGIES réalise des travaux de fabrication et de réparation de pièces mécaniques pour le secteur de l'électricité et pour l'ensemble des entreprises du secteur industriel ivoirien.

Localisation du marché de CI-ENERGIES

CI-ENERGIES exerce ses activités principalement en Côte d'Ivoire et effectue des missions régulières dans les six (06) pays importateurs d'électricité de la Côte d'Ivoire que sont le Ghana, le Bénin, le Togo, le Burkina Faso, le Mali et le Libéria, dans le cadre des réunions techniques et d'exploitation avec les sociétés d'électricité de ces pays. Ces 6 pays importateurs sont représentés par 5 clients exports : VRA (Ghana), CEB (Togo et Bénin), SONABEL (Burkina Faso), EDM SA (Mali) et LEC (Liberia) ; la CEB, une société commune au Togo et au Bénin, agissant pour le compte de ces 2 pays.



EXPORTATEUR
d'électricité vers des pays de la
sous-région

Avec la mise en service prévue au cours de l'année 2021 d'une ligne d'interconnexion Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée (CLSG), la Côte d'Ivoire exportera l'électricité vers deux nouveaux pays que sont la Guinée et la Sierra Leone, soit vers 8 pays importateurs au total.

Chiffres clés

au 31 décembre 2020

Rubriques	Unité	Exercice 2020	Exercice 2019
Nombre total de salariés	u	542	449
Hommes	u	413	342
Femmes	U	129	107
Nombre total de sites	U	12	12
Total Bilan	Mds FCFA	3 288,859	3 130,458
Capitaux propres	Mds FCFA	1 756,834	1 719,87
Résultat net	Mds FCFA	4,467	1, 471
Chiffre d'affaires (produit des ventes CI-ENERGIES)	Mds FCFA	53,09	57,372
Total des revenus (Chiffre d'affaires et redevances)	Mds FCFA	135,802	118,382
Investissements réalisés sur l'année	Mds FCFA	322,73	429,4
Puissance totale de production installée	MW	2 229	2 229
Hydraulique	MW	879	879
Thermique	MW	1 350	1 350
Production brute totale	GWh	11 210	10 613
Production brute Soubré	GWh	1 479	1 604
Capacité totale des lignes d'interconnexion	MW	885	885
Pointe de charge	MW	1 545	1 443
Volume d'énergie exportée	GWh	1 333	1 255
Volume d'énergie importée	GWh	149	77
Temps moyen de coupure (TMC)	heure	16h22	18h34
Rendement du réseau	%	82,54	83,08
Nombre total d'abonnés	u	2 915 688	2 538 154
Nombre de clients export	u	5	5
Nombre total de localités électrifiées	u	6 781	5 859
Nombre de localités électrifiées sur l'année	u	922	919
Taux de couverture nationale [Ratio du nombre de localités électrifiées sur le nombre total de localités du pays (8518)]	%	79,6	68,8
Taux d'accès à l'électricité [Ratio de la population des localités électrifiées sur la population nationale]	%	97,9	93,8

B. CI-ENERGIES et le cadre institutionnel du secteur

B.1. Cadre institutionnel national

Le secteur de l'électricité est placé sous la tutelle technique du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables (MPEER) et sous la tutelle économique et financière à la fois du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE). Il se compose d'acteurs parapublics et d'acteurs privés présentés ci-après.

Les acteurs parapublics

Deux acteurs parapublics exercent les activités pour le compte de l'État. Il s'agit de l'ANARE-CI et CI-ENERGIES.

* **L'ANARE-CI ou Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire, créée par décret du 12 octobre 2016, est investie de pouvoirs plus étendus de décision, d'injonction, d'enquête et de sanction de nature à permettre une meilleure régulation du secteur de l'électricité. Elle a pour mission le suivi du respect de la réglementation et des conventions, l'arbitrage des conflits entre les acteurs du secteur.**

* **Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES), créée par décret n° 2011-472 du 21 décembre 2011, tel que modifié par le décret n°2017-773 du 22 novembre 2017. CI-ENERGIES assure la tutelle opérationnelle du secteur de l'électricité, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements publics du secteur. En outre, CI-ENERGIES est également un producteur d'électricité. A ce titre, CI-ENERGIES développe en propre des projets de production d'électricité verte dont, attendus dans un court terme, la centrale solaire flottante de Kossou (20 MW, objectif de mise en service en 2022), la centrale solaire de Boundiali (30 MW, objectif de mise en service en 2022) et la centrale hydroélectrique de Gribo Popoli (112 MW, objectif de mise en service en 2023).**

Les acteurs privés

Les acteurs privés interviennent dans la gestion du réseau, la production d'électricité et la fourniture de gaz naturel, combustible des centrales thermiques, dans le cadre de conventions passées avec l'État.

* **La CIE ou la Compagnie Ivoirienne Electricité est le concessionnaire du service public de l'électricité à travers une convention de concession de type affermage signée avec l'État de Côte d'Ivoire en octobre 1990 pour une durée de quinze (15) années renouvelables. La CIE est chargée par l'État de l'exploitation des ouvrages de production, du transport, de dispatching, de la distribution,**

de l'exportation, de l'importation et de la commercialisation de l'énergie électrique. Le contrat de concession de la CIE a été renouvelé en 2005 pour une durée de quinze (15), puis en 2020 pour une durée de douze (12) ans. La CIE gère l'exploitation de six (06) centrales hydroélectriques (604 MW), de la centrale thermique de Vridi (100 MW) et des centrales thermiques isolées.

* **Les producteurs indépendants d'électricité (IPP) historiques, CIPREL (Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité) et AZITO ENERGIE, dans le cadre de contrats de type BOOT (Construction-possession-exploitation-Transfert), ont respectivement développé sous le contrôle de l'Etat, les projets de conception, de construction et d'exploitation des centrales thermiques de Vridi 2 (569 MW) et d'Azito (471 MW). En 2010, un troisième opérateur est entré sur le marché, AGGREKO, qui a fourni et exploite une centrale thermique à Vridi (210 MW) dans le cadre d'un contrat de location.**

De nouveaux entrants sur le segment de la production privée d'électricité sont attendus dans un court terme ; les conventions de concessions étant signées et les études de faisabilité finalisées. Il s'agit notamment de **ATINKOU SA**, pour une centrale thermique à cycle combiné à Taboth dans la préfecture de Jacqueville (390 MW, objectif de mise en service en 2022), **Ivoire Hydro Energy (IHE)**, pour une centrale hydroélectrique sur le fleuve Bandama à Singrobo-Ahouaty (44 MW, objectif de mise en service en 2023) et **Biovéa Energie**, pour une centrale de biomasse électricité à Ayébo dans la préfecture de Aboisso (46 MW, objectif de mise en service en 2023). Les travaux sur site ont démarré pour les projets déployés par ATINKOU SA et Ivoire Hydro Energy.

Les gaziers, FOXTROT International, PETROCI CI-11 et CNR (Canadian Natural Ressources) assurent, par la découverte et la mise en production de champs d'hydrocarbures en off-shore au large des côtes ivoiriennes et l'installation de pipelines gaziers, l'approvisionnement en gaz naturel des centrales thermiques dans le cadre de contrats de partage de production avec l'État de Côte d'Ivoire.

Dans une démarche prospective, le groupement d'entreprises, dont PETROCI et CI-ENERGIES, dénommé CI-GNL et mené par le groupe français Total, a été créé pour développer un projet de construction d'un terminal flottant de regazéification de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le port d'Abidjan, en vue de compléter la production en offshore de gaz naturel.

Les clients ou consommateurs sont répartis en deux groupes : les clients nationaux et les clients à l'export.

* **Les clients nationaux sont classés selon le niveau de la tension électrique d'alimentation en trois grandes catégories : les clients BT alimentés via le réseau Basse Tension (BT), les clients MT alimentés via le réseau Moyenne Tension (MT) (ou réseau Haute Tension de catégorie A (HTA)) et les clients HT alimentés via le réseau Haute Tension (HT) (ou réseau Haute Tension de catégorie B (HTB)). Les clients BT concernent principalement les consommations résidentielles et les petits professionnels. Les clients MT correspondent au secteur des services et de l'industrie courante et sont alimentés directement par le réseau de distribution moyenne tension. Les clients HT concernent les gros industriels (miniers par exemple) alimentés via le réseau de transport directement.**

* **La Côte d'Ivoire exporte de l'énergie électrique vers six (06) pays de la sous-région, à savoir, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Liberia. Les Clients à l'export sont les cinq (05) sociétés d'électricité importatrices suivantes : VRA (Ghana), CEB (Togo et Bénin), SONABEL (Burkina Faso), EDM SA (Mali) et LEC (Liberia).**

* **Avec la mise en service prévue au 1er trimestre 2021 de la ligne d'interconnexion Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée (CLSG) en construction, la Côte d'Ivoire aura l'opportunité d'exporter l'électricité vers deux nouveaux pays que sont la Guinée et la Sierra Leone.**

B.2. Cadre régional

La Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, ou ECOWAS en anglais) travaille avec les États membres et les partenaires au développement pour améliorer la production, la distribution et l'utilisation de l'énergie dans la région. L'objectif est d'accroître les services d'énergie et d'appuyer notamment les États membres dans le processus d'adhésion à l'initiative de l'énergie durable pour tous.

La CEDEAO a ainsi élaboré un ensemble complet de politiques et de directives régionales pour le secteur de l'énergie de l'Afrique de l'Ouest, couvrant les questions d'accès, de capacité de production, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Deux (02) principaux textes régissent le secteur de l'électricité de la CEDEAO : le «Protocole sur l'énergie de la CEDEAO» (Protocole A/P4/104) adopté à Dakar en janvier 2003, établissant le cadre juridique destiné à promouvoir une coopération à long terme dans le domaine de l'énergie au sein de la CEDEAO ; et la Directive sur l'organisation du Marché Régional de l'électricité (Directive C/DIR/1/06/13) adoptée à Abidjan en juin 2013, définissant les principes généraux d'organisation et de fonctionnement du marché régional de l'électricité dans le cadre dudit protocole.

Le Département de l'Énergie et des Mines de la Commission de la CEDEAO (le Département) porte la vision de la CEDEAO d'assurer l'intégration énergétique de ses États membres au fil du temps et une exploitation harmonisée des ressources minérales de la Communauté.

Le Département a pour mission de formuler et de mettre en œuvre la politique régionale de la CEDEAO dans les domaines de l'énergie et des mines.

Dans l'exécution de son mandat relatif à l'énergie, le Département travaille en étroite collaboration avec trois Institutions Spécialisées de la CEDEAO : le **Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA, ou WAPP en anglais)**, établi en 2006 à Cotonou au Bénin, l'**Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC, ou ERERA en anglais)**, établi en 2008 à Accra au Ghana et le **Centre régional pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC, ou ECREEE en anglais)**, établi en 2010 à Praia au Cap-Vert.

* **L'EEEOA a été créé par Décision A/DEC.5/12/99 du 22ème Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO dans le but de résoudre la question de déficit en fourniture d'énergie électrique en Afrique de l'Ouest. Elle a pour vision d'intégrer les réseaux électriques nationaux dans un marché régional unifié de l'électricité en vue d'assurer, à moyen et long termes, un approvisionnement en énergie électrique régulier, fiable et à un coût compétitif aux populations des Etats membres de la CEDEAO. Sa mission est de promouvoir et développer des infrastructures de production et de transport d'énergie électrique ainsi qu'assurer la coordination des échanges d'énergie électrique entre les Etats membres de la CEDEAO.**

- * **L'ARREC est le régulateur régional des échanges transfrontaliers d'électricité en Afrique de l'Ouest. Sa vision est de garantir l'application des normes les plus élevées en matière de régulation pour parvenir à un marché régional de l'électricité durable et efficace dans l'espace CEDEAO. La mission générale de l'ARREC est d'assurer la régulation des échanges transfrontaliers d'électricité entre les Etats membres de la CEDEAO, tout en veillant à la mise en œuvre des conditions permettant d'en assurer la rationalisation et la fiabilité et en contribuant à la mise en place d'un environnement réglementaire et économique favorable à la mise en place du marché régional.**
- * **Le CERECEC aspire à contribuer au développement économique, social et environnemental durable de l'Afrique de l'Ouest en améliorant l'accès aux services énergétiques modernes, fiables et abordables, la sécurité énergétique et la réduction des externalités environnementales négatives du système énergétique (par exemple, les émissions de GES, la pollution locale). Le CERECEC a pour mission de soutenir et de mettre en œuvre des activités et des projets dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique qui couvrent un ou plusieurs pays de la CEDEAO. Le CERECEC promeut les technologies et les solutions énergétiques suivantes : les technologies et les solutions appropriées en matière des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, y compris les systèmes hybrides à base d'énergie renouvelable et les mini-réseaux, les projets de petites centrales hydroélectriques avec une capacité maximale de 30 MW, les projets de biocarburants durables et les projets de cuisson (LPG) applicables au gaz de pétrole liquéfié.**

C. Une équipe professionnelle engagée

Au 31 décembre 2020, CI-ENERGIES comptait 542 collaborateurs dont 413 hommes (76% de l'effectif total) et 129 femmes (24% de l'effectif total) répartis sur 12 sites.

Ensemble, ils pilotent la planification et le développement du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire ayant permis :

- * **La production totale de 11 210 gigawattheures (GWh) provenant de :**
 - 1 barrage électrique exploité directement par CI-ENERGIES ;
 - 6 barrages hydroélectriques, 36 centrales isolées et 4 turbines à gaz de VRIDI appartenant à CI-ENERGIES et exploités par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité ;
 - 13 Turbines à gaz opérés par les producteurs indépendants CIPREL, AZITO et AGREKKO, et
 - 2 turbines à vapeur opérées par CIPREL et AZITO ;
- * **L'exploitation et la maintenance par la CIE d'un réseau de transport de 7 063 km et de 7 575 postes de transformation, d'un réseau de distribution de 48 177 km, de 14 033 postes de transformation et de 700 442 foyers d'éclairage public ; ces ouvrages appartenant à CI-ENERGIES, leur exploitation et leur gestion sont concédées à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité ;**
- * **La distribution d'électricité auprès de 2 915 688 abonnés MT et BT ;**
- * **L'exportation de 1 333 GWh vers les pays transfrontaliers, dont 489 GWh pour SONABEL (Burkina), 768 GWh pour EDM SA (Mali), 58 GWh pour VRA (Ghana) et 18 GWh pour LEC (Libéria) ;**
- * **La conduite par CI-ENERGIES de 4 232 projets d'investissements répartis en 4 projets de production, 131 projets de transport, 396 projets de distribution urbaine et 3 701 projets d'électrification rurale, pour un budget global de 1 297 milliards de FCFA ;**
- * **L'accompagnement de l'Agence Française de développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), La Banque Mondiale, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), EXIMBANK CHINE, le Fond Espagnol et le Fonds Européen de développement (FED), dont le soutien financier complète les investissements en parts propres de l'Etat de Côte d'Ivoire et de CI-ENERGIES ;**
- * **La planification de l'offre et de la demande d'électricité et le lancement de la mise à jour de 4 plans directeurs du secteur de l'électricité ;**
- * **La réalisation de produits d'exploitation, toutes activités confondues de 118,970 milliards de FCFA en 2019 et de 136,144 milliards de FCFA en 2020, hors reprise de provisions et de subvention.**

2.2. L'ESSENTIEL DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE CI-ENERGIES

A. Chaîne de valeur des métiers

Segments	Production	Transport	Dispatching
Acteurs principaux	Exploitant (CIE)		
	CI-ENERGIES	Exploitant (CIE)	
	IPPs (CIPREL, AZITO ENERGIE, AGGREKO)	CI-ENERGIES	Exploitant (CIE)
	Gaziers (FOXTROT, PETROCI CI-11, CNR)	TRANSCO-CLSG	CI-ENERGIES
	Equipementiers	Equipementiers	Equipementiers
	EPC	Entreprises de travaux	
Domaines d'activités de CI-ENERGIES			
Planification de l'offre et de la demande d'électricité	Prévision de la demande électrique		
	Prévision des besoins en combustibles	Planification et programmation des ouvrages de transport	Planification et programmation des ouvrages de dispatching
	Planification des ouvrages de production		
Ingénierie des infrastructures électriques	Etude et conception des ouvrages de production	Etude et conception des ouvrages de transport	Etude et conception des ouvrages de dispatching
Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre	Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre des investissements publics de production	Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre des investissements publics de transport	Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre des ouvrages de dispatching
Production d'électricité	Exploitation et maintenance de la centrale de Soubré		
	Développement de projets de production verte (hydro et solaire)		
Suivi d'exploitation et gestion du patrimoine électrique	Gestion des contrats d'achat/vente de gaz naturel		
	Gestion des contrats d'achat d'énergie des producteurs indépendants d'électricité (IPP)	Contrôle technique et financier de l'Exploitant sur le segment transport	Suivi des mouvements d'énergie électrique
	Grosses réhabilitations d'ouvrages de production concédés		Contrôle technique et financier de l'Exploitant sur le segment dispatching
	Contrôle technique et financier de l'Exploitant sur le segment production		
Fabrication et réfection de pièces mécaniques	Réparation de pièces mécaniques des unités de production	Réparation de pièces mécaniques des ouvrages de transport	

Distribution	Commercialisation	Exportation et Importation d'énergie électrique	Consommation
Exploitant (CIE) CI-ENERGIES Équipementiers Entreprises de travaux	Exploitant (CIE) CI-ENERGIES	Exploitant (CIE) CI-ENERGIES TRANSCO-CLSG Sociétés sous-régionales importatrices et exportatrices WAPP ARREC	Clients nationaux clients à l'export
Domaines d'activités de CI-ENERGIES			
Planification et programmation des ouvrages de distribution		Prévision de la demande à l'export Planification et programmation des lignes d'interconnexion	
Etude et conception des ouvrages de distribution		Etude et conception des lignes d'interconnexion	Etudes de raccordement des tiers au réseau
Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre des investissements publics de distribution		Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre des lignes d'interconnexion	Maitrise d'œuvre de raccordement des tiers au réseau
Contrôle technique et financier de l'Exploitant sur le segment distribution	Contrôle technique et financier de l'Exploitant sur le segment commercialisation	Gestion des contrats d'exportation et d'importation d'électricité Contrôle technique et financier de l'Exploitant sur le segment exportation/importation d'électricité	Contrôle technique et financier relatif à la qualité du produit et des services à la clientèle
Réparation de pièces mécaniques des ouvrages de distribution			Réparation de pièces mécaniques des entreprises industrielles

B. Enjeux du développement durable

Segments	Production	Transport
Enjeux de développement durable		
Planification de l'offre et de la demande d'électricité	Adéquation de l'offre et de la demande d'énergie électrique Accroître les capacités de production Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique Développer le stockage de l'énergie par batteries Développer l'efficacité énergétique sur le segment de la production d'électricité Réduire les gaz à effet de serre	Accroître les capacités de transport de l'énergie électrique Développer l'efficacité énergétique sur le segment du transport d'électricité
Ingénierie des infrastructures électriques	Concevoir les projets de construction et de réhabilitation des ouvrages de production en réduisant les impacts négatifs et en renforçant les impacts positifs sur l'environnement et les populations Réaliser les études d'impact environnemental et social (EIES) Réaliser le Plan de réinstallation des populations affectées (PAR) Réaliser le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	Concevoir les projets de construction et de réhabilitation des ouvrages de transport en réduisant les impacts négatifs et en renforçant les impacts positifs sur l'environnement et les populations Concevoir les projets de transport en minimisant les pertes électriques sur le réseau de transport Réaliser les études d'impact environnemental et social (EIES) Réaliser le Plan de réinstallation des populations affectées (PAR) Réaliser le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)
Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre	Réaliser les projets de construction et de réhabilitation des ouvrages de production, de transport, de dispatching et de distribution d'électricité en respectant les résultats de l'EIES Inclure dans les dossiers d'appels d'offres les clauses environnementales prévues par l'EIES Mettre en œuvre les mesures prévues par l'EIES (le PAR et le PGES) Contribuer au développement local Réaliser les travaux dans le respect des budgets, des délais et de la qualité	
Production d'électricité	Accroître la production d'électricité à partir de source d'énergie renouvelable Accroître la rentabilité de l'entreprise par la commercialisation d'électricité Protéger l'environnement et préserver la biodiversité	
Suivi d'exploitation et gestion du patrimoine électrique	Garantir l'approvisionnement en combustibles pour les centrales thermiques Garantir la fourniture d'électricité par les IPP S'assurer de la bonne exploitation des ouvrages de production appartenant à CI-ENERGIES S'assurer de la qualité technique de l'exploitation du segment production au regard des Normes et dans le respect de l'environnement ainsi que la sécurité des personnes et des biens S'assurer de la qualité de l'énergie électrique produite Pérenniser/sauvegarder les actifs en production	S'assurer de la bonne exploitation des ouvrages de transport appartenant à CI-ENERGIES S'assurer de la qualité de l'énergie électrique transportée Pérenniser/sauvegarder les actifs en transport
Fabrication et réparation de pièces mécaniques	Contribuer à la réhabilitation et à la maintenance des ouvrages de production d'électricité Contribuer à l'amélioration du taux de disponibilité des groupes de production d'électricité Accroître les revenus de l'entreprise par la commercialisation des prestations de l'Atelier Central sur le segment de la production	Contribuer à la réhabilitation et à la maintenance des ouvrages de transport d'électricité Contribuer à l'amélioration du taux de disponibilité des ouvrages de transport d'électricité Accroître les revenus de l'entreprise par la commercialisation des prestations de l'Atelier Central sur le segment du transport

Dispatching	Distribution	Consommation
Enjeux de développement durable		
Accroître les capacités de dispatching Accroître la flexibilité du système électrique Réduire le coût de production	Accroître les capacités de distribution de l'énergie électrique Assurer l'accès de la population à des services énergétiques de qualité Développer l'efficacité énergétique sur le segment de la distribution d'électricité	Développer l'efficacité énergétique dans les infrastructures, bâtiments publics, industries Maîtriser la demande électrique
Elaborer un plan d'actions pour la digitalisation du système électrique (smart grid)	Concevoir les projets de construction et de réhabilitation des ouvrages de distribution en réduisant les impacts négatifs et en renforçant les impacts positifs sur l'environnement et les populations Réaliser les études d'impact environnemental et social (EIES) Réaliser le Plan de réinstallation des populations affectées (PAR) Réaliser le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) Concevoir les projets de distribution en minimisant les pertes électriques sur le réseau de distribution Elaborer un plan d'actions d'économie d'énergie en matière d'éclairage public efficace	Réaliser les travaux en concertation avec les collectivités locales, en tenant compte de leurs attentes et préoccupations
	Favoriser la production hybride (solaire et gazoil) au niveau des centrales isolées Éliminer progressivement les centrales isolées à gazoil	
	S'assurer de la bonne exploitation des ouvrages de distribution appartenant à CI-ÉNERGIES S'assurer de la qualité de l'énergie électrique distribuée Pérenniser/sauvegarder les actifs de distribution	
Contribuer à la réhabilitation et à la maintenance des ouvrages de distribution d'électricité Accroître les revenus de l'entreprise par la commercialisation des prestations de l'Atelier Central sur le segment distribution		Contribuer à la réhabilitation et à la maintenance des installations industrielles Contribuer à l'amélioration du taux de disponibilité des installations industrielles Accroître les revenus de l'entreprise par la commercialisation des prestations de l'Atelier Central auprès des entreprises industrielles

C. Chiffres clés et indicateurs de performance par domaines d'activités

Domaines d'activités de CI-ENERGIES / Indicateurs	Unité	Chiffres clés 2020	Chiffres clés 2019
Planification de l'offre et de la demande d'électricité			
Nombre de projets en portefeuille	u	4 232	2 166
Montant du portefeuille de projets	Mds FCFA	1 297	1 374
Ingénierie des infrastructures électriques			
Nombre d'études en portefeuille	u	148	112
Taux de réalisation des études	%	63%	67%
Chiffre d'affaires des prestations réalisées pour tiers	Mds FCFA	1,001	0,900
Nombre de tiers	u	39	33
Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre			
Investissements réalisés	Mds FCFA	322,73	429,4
Capacité additionnelle de production	MW	0	30
Capacité additionnelle de transformation à Abidjan	MVA	370	50
Capacité additionnelle de transformation à l'intérieur	MVA	861	687
Capacité additionnelle de distribution à Abidjan	MVA	39,13	8,19
Capacité additionnelle de distribution à l'intérieur	MVA	170,3	122,6
Nombre de nouvelles localités électrifiées	U	922	919
Taux de couverture nationale	%	79,6%	68,8%
Production d'électricité			
Production brute de la centrale de Soubré	GWh	1 479	1 604
Vente de la production de la centrale de Soubré	Mds FCFA	51,317	55,690
Suivi d'exploitation et gestion du patrimoine électrique			
Temps moyen de coupure (TMC)	heure	16h22	18h34
Rendement du réseau	%	82,54%	83,08%
Volume d'énergie exportée	GWh	1 333	1 255
Nombre de localités électrifiées sur l'année	u	922	919
Fabrication et réfection de pièces mécaniques			
Chiffre d'affaires de l'Atelier Central	Mds FCFA	0,128	0,115
Nombre de clients de l'Atelier Central	u	21	29

2.3. ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

CI-ENERGIES est affiliée aux principales associations ou organisations professionnelles au niveau national, régional ou mondial qui représentent les intérêts de leurs membres et font la promotion de leurs activités, en particulier dans le secteur de l'électricité.

Parmi les principales :

* **Au niveau national**

- La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) qui est le patronat ivoirien ;
- L'Association ivoirienne de Normalisation (CODINORM - Côte d'Ivoire Normalisation) qui a en son sein le Comité National Electrotechnique de la Côte d'Ivoire (CELEC -CI), une émanation locale de la Commission Electrotechnique Internationale (CEI) ;

* **Au niveau régional**

- Le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA ou WAPP en anglais, organisme spécialisé de la CEDEAO) ;
- L'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
- L'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA) ;
- L'Association Africaine pour l'électrification rurale (CLUB-ER) ;

* **Au niveau mondial**

- Le Conseil Mondial de l'Energie (CME) ;
- L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) ;
- L'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) ;
- Le Conseil International des Grands Réseaux Electriques (CIGRE) ;
- La Conférence Internationale des Grands Barrages (CIGB).



Membre des principales associations ou organisations professionnelles nationales et mondiales

Des représentant(e)s de CI-ENERGIES participent aux travaux de ces organisations professionnelles à travers des conférences, des réunions ou des échanges électroniques. Le principal objectif est de contribuer aux objectifs communs, de participer à la

prise de décision au sein de ces organisations, de développer les accords régionaux de coopération et les relations internationales, et de faire partager en interne les informations utiles pour la société.



Ces représentants interviennent :

*** soit dans des groupes de travail en tant qu'experts :**

- Au niveau national, CI-ENERGIES est présente dans six (06) groupes de travail au sein de CODINORM dans laquelle CI-ENERGIES occupe la présidence du Comité National Electrotechnique de la Côte d'Ivoire (CELEC –CI) ;
- Au niveau régional, CI-ENERGIES est présente dans six (06) groupes de travail du WAPP et y assure la présidence du Comité Technique et d'Exploitation (CTE) ;

*** soit dans les instances de gouvernance de ces organisations :**

- Au niveau régional, CI-ENERGIES est présente au Comité de Direction de l'ASEA, au Conseil Exécutif du WAPP, au Comité Consultatif de l'ARREC et au Comité de Pilotage du CLUB-ER.

CI-ENERGIES contribue également au financement de ces organisations professionnelles à travers le versement d'une cotisation. En outre, CI-ENERGIES est société hôte de l'ASEA et du CLUB-ER qui ont leur siège respectif à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Au niveau régional, CI-ENERGIES a pris part, au cours de l'année 2020, aux activités ci-après.

*** WAPP (EEEEOA)**

- La réunion des Ministres de l'Energie de six (6) Etats membres de la CEDEAO tenue à Abidjan du 2 au 3 février 2020 et la réunion des Ministres de l'Energie et ceux des Finances de six (6) Etats membres de la CEDEAO tenue à Bamako au Mali du 2 au 3 mars 2020. Ces réunions ont été organisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive C/DIR/2/12/18 de la CEDEAO sur la Sécurisation des paiements des échanges transfrontaliers d'énergie électrique du marché régional de l'électricité. Elles ont permis aux ministres de l'Energie et à ceux des Finances de s'accorder sur les considérations financières et juridiques qui devront régir l'organisation et le fonctionnement du Fonds Renouvelable de Soutien aux Liquidités (FRSL) en cours de mise en place par la Banque mondiale et les parties prenantes pour sécuriser les paiements des ventes transfrontalières d'énergie sur le marché régional d'électricité de la CEDEAO.
- La 45ème Réunion du Conseil Exécutif tenue le 16 mai 2020 par visioconférence pour statuer sur, entre autres, la situation des contributions des sociétés membres au budget de l'institution, le développement et la mise en œuvre d'un programme sur les marchés climatiques avec la Banque mondiale, les situations des accords avec des partenaires au développement et la nomination des membres des Comités organisationnels de l'EEEEOA.
- La 46ème Réunion du Conseil Exécutif tenue le 21 octobre 2020 par visioconférence pour statuer sur, entre autres, la situation des contributions des sociétés membres au budget de l'institution, le rapport de la 2ème réunion des Directeurs Financiers des sociétés membres de l'EEEEOA tenue à Bamako au Mali du 4 au 5 mars 2020, le projet du Code de passations des marchés de l'EEEEOA révisé, le rapport de l'étude sur l'évaluation des compétences dans le sous-secteur de l'électricité en Afrique de l'Ouest, le modèle de tarification du transport régional de l'énergie électrique, les demandes d'adhésion à l'EEEEOA et les élections du Président et du Vice-Président de l'EEEEOA.
- La 47ème Réunion du Conseil Exécutif tenue le 21 novembre 2020 par visioconférence pour statuer sur, entre autres, les états financiers 2019 de l'EEEEOA, le programme de travail et le budget 2021 de l'EEEEOA, le renouvellement du contrat du cabinet PWC (Ghana) en tant qu'Auditeur Externe pour la période comptable 2020-2021 et l'adoption du Facteur Régional d'Emission actualisé du Réseau Interconnecté.
- Les réunions annuelles de l'EEEEOA tenues du 7 au 11 décembre 2020 à Lomé au Togo qui ont consisté en l'organisation des réunions éclatées et de la réunion conjointe des Comités Organisationnels respectivement les 7 et 8 décembre 2020, de la 48ème Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEEOA le 9 décembre 2020, de la 35ème Réunion des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'EEEEOA le 10 décembre 2020 et de la 15ème Assemblée Générale de l'EEEEOA et la 2ème Assemblée Générale du Comité National CIGRE – Afrique de l'Ouest (CIGRE-AO) le 11 décembre 2020.

* **ASEA**

- La Réunion conjointe virtuelle de la Commission de l'Union Africaine et de l'ASEA tenue le 29 avril 2020 sur le thème « Impact de la Covid-19 sur les sociétés africaines de l'électricité », à laquelle des Directeurs Généraux de plusieurs sociétés membres de l'ASEA ont participé, a permis à CI-ENERGIES de présenter son plan d'action de réactivité et de résilience à la Covid-19.
- Les réunions annuelles de l'ASEA organisées du 01 au 03 décembre 2020 par visioconférence qui ont vu se tenir la 9ème Session du Comité de Pilotage (COPIL) du Réseau de Centres d'Excellence en Electricité (RACEE) le 1er décembre 2020, la réunion du Comité de Direction le 2 décembre 2020 et la 54ème Session de l'Assemblée Générale de l'ASEA le 3 décembre 2020.

* **ARREC**

- Les réunions des Groupes Techniques de travail mis en place par l'institution pour la finalisation des documents juridiques régissant le Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO notamment les Procédures d'Accès et d'Utilisation des Services de Transport de l'électricité de l'EEEOA, le principe de tarification des services de transport de l'électricité et de rémunération des services auxiliaires.



signature de contrat avec des partenaires au Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie



3 Gouvernance et Développement Durable



Faciliter l'accès pour tous à des services énergétiques de qualité



PRONER :

91,7% des localités de plus de **500 habitants** électrifiées



PEPT :

1 022 893 branchements réalisés



Produire **42% d'électricité** à partir d'**énergies renouvelables** d'ici 2030.



Notre stratégie contribue à répondre
aux Objectifs de Développement Durable



3.1. GOUVERNANCE DE CI-ENERGIES

A. Structure de l'actionnariat et les principaux actionnaires de CI-ENERGIES

CI-ENERGIES a pour actionnaire unique l'Etat de Côte d'Ivoire. Son capital social, constitué de 2 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 10 000 FCFA, est détenu en totalité par l'Etat de Côte d'Ivoire dès la création de la société le 21 décembre 2011.

Dans sa marche vers l'émergence de la Côte d'Ivoire, l'Etat s'est assigné, à travers le Plan National de Développement sur la période 2016-2020 (PND 2016-2020), cinq (05) orientations stratégiques : (i) le Renforcement de la qualité des Institutions et de la Gouvernance, (ii) l'Accélération du développement du capital humain et du bien-être social, (iii) l'Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation, (iv) le Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement, et (v) le Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Dans le secteur de l'électricité, et pour CI-ENERGIES, cette vision de son actionnaire unique est déclinée en objectifs stratégiques suivants :

- * **Le renforcement de la gouvernance du secteur de l'électricité ;**
- * **L'accès de la population à des services énergétiques de qualité ;**
- * **L'accroissement des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique dans le respect de l'environnement ;**
- * **Le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre ;**
- * **La mise en place d'une politique d'économie et d'efficacité énergétique ;**
- * **Le développement des pools énergétiques régionaux et des interconnexions des réseaux électriques.**

Ces objectifs stratégiques ont eux-mêmes pour ambition de contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement durable n° 7 adopté en 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies à laquelle participait la Côte d'Ivoire : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

Cette volonté est matérialisée par l'adoption par le Gouvernement de trois (03) instruments pour favoriser l'accès de tous à l'électricité :

- * **Le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER), adopté en juillet 2013, qui vise à électrifier toutes les localités de plus 500 habitants en 2020 et l'ensemble des localités de Côte d'Ivoire en 2025 ;**
- * **Le Programme Electricité pour Tous (PEPT), adopté en mai 2014, qui vise à faciliter l'accès à l'électricité des populations à faibles revenus avec pour objectif de raccorder 200 000 ménages par an sur la période 2014 à 2020 ;**
- * **La baisse de 20% du tarif social de l'électricité, adopté en janvier 2018, qui vise à réduire le poids de l'électricité dans les charges des ménages à faibles revenus.**

A fin 2020, le PRONER a permis d'électrifier 79,6% des localités du pays (contre 34% en 2012, année précédant son adoption) et 91,7% des localités de plus de 500 habitants (contre 63,2% en 2012). Les 476 localités de plus 500 habitants restantes, n'ayant pas pu être électrifiées en raison de la crise liée à la pandémie de Covid-19, le seront courant 2021.

Le PEPT a permis la réalisation de 1 022 893 branchements depuis son lancement en octobre 2014 jusqu'à fin 2020.

La mesure relative à la baisse du tarif social, en vigueur depuis janvier 2019, a bénéficié à 1 399 444 abonnés au tarif social domestique (5 Ampères).



Engager dans une stratégie de développement des énergies renouvelables et de réduction des GES

Dans le cadre de l'Accord de Paris (COP 21) pour le climat, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris l'engagement de réduire de 28% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et de produire 42% d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030. Le mix électrique, en termes de puissance installée du parc de production, est passé de 31,4% d'énergies renouvelables en 2015 à 39,4% en 2020, soit une hausse de 8 points, grâce à la mise en service en 2017 de la centrale hydroélectrique de Soubré de 275 MW.

B. Structure de gouvernance de CI-ENERGIES

B.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de CI-ENERGIES

Le Conseil d'Administration comprend **sept (07) membres dont une (01) femme**, tous administrateurs non indépendants, et se compose comme suit :

Noms et Prénoms	Institution ou Ministère représenté	Fonction au sein du Conseil d'Administration
KONAN Yves	Présidence de la République	PCA, Administrateur, membre du Comité de la Stratégie et des Investissements
BOLAMO Koffi Georges	Primature	Administrateur, membre du Comité de la Stratégie et des Investissements
AKOUSSI Jacob	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Administrateur, membre du Comité de la Stratégie et des Investissements
ADOPO Fiacre	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Administrateur, membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
Madame KAMBILE Epe PALE Elie	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Administrateur, membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
SANOGO Yaya	Ministère de l'Economie et des Finances	Administrateur, membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, membre du Comité de la Stratégie et des Investissements
KOFFI Kouadio Jean-Baptiste	Fédération des Consommateurs	Administrateur, membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques

Le Conseil d'Administration est chargé de l'orientation stratégique et du contrôle de l'entreprise. Il a pour mission de définir les orientations de l'activité de l'entreprise et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration approuve notamment le plan stratégique pluriannuel et le plan d'affaires de l'entreprise et adopte son projet de budget annuel avant transmission aux Autorités de tutelle. Il peut également se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et régler les affaires qui la concernent.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration de l'entreprise a tenu 09 réunions dont une Assemblée Générale, avec un taux de participation moyen de 100% (identique à celui observé sur l'exercice 2019) et un taux de représentation moyen de 0% (le même que celui observé sur l'exercice 2019).

La crise sanitaire de la Covid-19 explique le nombre réduit des réunions des comités spécialisés au cours de l'exercice 2020 comparé à celui de l'exercice 2019.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Conseil d'Administration		
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	09	10
Taux moyen de participation	100%	100%
Taux moyen de représentation	0%	0%
Comité d'Audit et de Gestion des Risques		
Nombre de réunions du CAGR	02	05
Taux moyen de participation	83%	87%
Taux moyen de représentation	17%	13%
Comité de la Stratégie et des Investissements		
Nombre de réunions du CSI	01	03
Taux moyen de participation	100%	100%
Taux moyen de représentation	0%	0%

Les comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de CI-ENERGIES a en son sein deux (02) comités spécialisés que sont : Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques, et le Comité de la Stratégie et des Investissements.

Ces Comités préparent, par un travail technique approfondi, les décisions du Conseil d'Administration. Ils n'ont pas de pouvoir de décision propre. Ils sont animés par un président qui rapporte les travaux du Comité à la séance du Conseil qui suit. Chaque Comité se réunit préalablement à la tenue du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques (CAGR) est composé de quatre (04) membres dont une (01) femme que sont : Madame KAMBILE Epse PALE Elie, Monsieur ADOPO Fiacre, Monsieur SANOGO Yaya et Monsieur KOFFI Kouadio Jean-Baptiste.

Le CAGR a pour mission de faciliter la prise de décision du Conseil d'Administration dans les domaines principaux suivants : les comptes et l'information financière, les risques et le contrôle interne, l'audit interne et l'audit externe.

Les règles de fonctionnement du Comité d'audit sont établies dans la charte du Comité d'audit.

Le Comité de la Stratégie et des Investissements (CSI) est composé de quatre (04) membres, tous des hommes, que sont : Monsieur KONAN Yves, Monsieur BOLAMO Koffi Georges, Monsieur AKOUSSI Jacob et Monsieur SANOGO Yaya.

Le CSI a pour mission de préparer la discussion du plan stratégique pluriannuel au Conseil. Il examine les modalités de réalisation des opérations stratégiques de l'entreprise et de ses filiales, telles qu'identifiées dans son règlement intérieur.

B.2. Les Organes de direction

CI-ENERGIES est structurée autour d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale comprenant quatre (04) Directions rattachées, d'un Secrétariat Général et de cinq (05) Directions Centrales dont deux (02) Directions Centrales Support (Gestion & Finance, Ressources Humaines & Communication) et trois (03) Directions Centrales Métier (Planification & Ingénierie, Equipement & Travaux, Exploitation & Patrimoine).

Pour le pilotage et le suivi des activités de l'entreprise, la Direction Générale s'appuie sur deux (02) organes de direction : le Comité de Direction Générale (CODG) et le Comité de Direction (CODIR).

B.2.1. Le Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale est composé du Directeur Général (DG), du Secrétaire Général (SG), du Conseiller Spécial, des cinq (05) Directions Centrales, du Directeur Audit Interne et Responsabilité Sociétale, et du Directeur Suivi et Contrôle des Projets. Il est présidé par le Directeur Général et a pour secrétaire, le Directeur Suivi et Contrôle des Projets (DSCP).

Le Comité de Direction Générale comprend dix (10) membres, tous des hommes, et se compose nominativement comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau des membres du Comité de Direction Générale

Nom et Prénoms	Fonction
SIDIBE Noumory	Directeur Général
SORO Napian	Secrétaire Général
KOIDOU Constant	Conseiller Spécial
KOUANDE Assié Paul	Directeur Central Gestion Finances
DJAHA Kouadio Ambroise	Directeur Central de l'Exploitation et du Patrimoine
AHOUSSOU Serge	Directeur Central de la Planification et de l'Ingénierie
DIARRASSOUBA Nagaky	Directeur Central de l'Equipement et des Travaux
CISSE Yacouba	Directeur Central Ressources Humaines et Communication
YAO Bi Jean Luc	Directeur Audit Interne et Responsabilité Sociétale
DOSSO Issa	Directeur Suivi et Contrôle des Projets

La mission principale de la Direction Centrale Gestion Finances (DCGF) est d'assurer la tenue des comptes consolidés et le contrôle de l'équilibre financier du secteur de l'électricité. A cet effet, la DCGF a en charge entre autres :

* la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble des éléments formant le domaine public et privé, les ouvrages et équipements constituant les actifs et immobilisations de l'Etat ;
* la perception et la gestion au nom et pour le compte de l'Etat de la redevance prévue par la convention de service public de production, transport, distribution, importation et exportation de l'électricité ;
* la mobilisation auprès d'établissements bancaires et financiers ou des partenaires techniques et financiers, des financements nécessaires pour la réalisation de ses programmes d'investissement
* le suivi financier des projets de développement et de réhabilitation du réseau électrique ;
* l'élaboration des états financiers annuels de la société ;
* l'élaboration et le suivi du budget ;
* la gestion de la trésorerie.

La Direction Centrale Planification et Ingénierie (DCPI) est chargée de prévoir la demande électrique, nationale et à l'export, afin de concevoir, bâtir et mettre en œuvre des Plans Directeurs cohérents dans chaque segment du secteur électrique : Production-Transport, Distribution, Électrification Rurale et Automatisation-Téléconduite, base de la programmation des investissements et de l'équilibre Offre-Demande. Elle est également chargée de réaliser des études préliminaires, techniques et environnementales, en conformité avec les normes nationales, sous régionales et internationales en intégrant les innovations technologiques et la transition énergétique en faveur des énergies décarbonées. Ainsi, la DCPI assure entre autres :

*	<i>la prévision de la demande et la planification des moyens de production, transport, distribution, télécommunication & télé conduite, électrification rurale ;</i>
*	<i>la réalisation des études d'avant-projet sommaires (APS), de pré- faisabilité et de faisabilité ;</i>
*	<i>la conception de plans de sécurisation d'alimentation en électricité ;</i>
*	<i>la collecte des données statistiques et leur analyse, la conception et la gestion d'un SIG ;</i>
*	<i>la mise à disposition de la documentation technique nécessaire aux métiers de l'électricité et l'archivage (physique et électronique) des documents ;</i>
*	<i>le suivi des innovations technologiques, la définition de doctrines, la sélection et l'application des normes.</i>

La Direction Centrale Équipement et Travaux (DCET) est chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des ouvrages publics de production, transport et distribution d'électricité (développement, extension, renforcement, renouvellement du réseau et électrification rurale).

La mission principale de la Direction Centrale Exploitation et Patrimoine (DCEP) est d'assurer le suivi de la gestion de l'exploitation du service concédé ainsi que des fonctions d'achat, de transport et de mouvement d'énergie électrique. Elle a également en charge l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de production d'électricité développées en propre par CI-ENERGIES et la vente de l'énergie électrique ainsi produite. A cet effet, la DCEP a en charge entre autres :

*	<i>le contrôle technique des ouvrages concédés du secteur électrique ;</i>
*	<i>la gestion des contrats d'achat/vente de gaz naturel ;</i>
*	<i>la gestion des contrats d'exportation/d'importation d'électricité ;</i>
*	<i>la gestion des contrats d'achat d'énergie des producteurs indépendants d'électricité (« IPP ») ;</i>
*	<i>le suivi des mouvements d'énergie électrique ;</i>
*	<i>la définition et le suivi des indicateurs de performance du réseau électrique ;</i>
*	<i>l'exploitation et la maintenance de la centrale hydroélectrique de Soubré.</i>

B.2.2. Le Comité de Direction

Le Comité de Direction (CODIR) est composé des membres du Comité de Direction Générale et de l'ensemble des Conseillers du DG, des Directeurs, des Assistants aux Directeurs Centraux et des Chefs de Départements. Il est présidé par le Directeur Général et a pour secrétaire de séance le Directeur Audit Interne et Responsabilité Sociétale (DAIRS).

Le Comité de Direction comprend 39 membres dont 32 hommes (82%) et 7 femmes (18%) et se compose nominativement comme suit :

Tableau des membres du Comité de Direction

Direction Centrale	Nom et Prénoms	Fonction
DG	SIDIBE Noumory	Directeur Général
	YAO Bi Jean Luc	Directeur Audit Interne et Responsabilité Sociétale
	VANIE Bi Tiécoura Michel	Conseiller chargé de la Coopération Scientifique
	KOUAME André	Conseiller Technique
	GNADRO Okou Désiré	Conseiller Technique
	KOIDOU Constant	Conseiller Spécial du DG
	DOSSO Brahim	Directeur des Grands Projets Hydroélectriques
	BALET Maxime	Chef de Département Projet Gribo Popoli
	DOSSO Issa	Directeur Suivi et Contrôle des Projets
	SYLLA Vamé	Chef de Département des Acquisitions et de la Logistique
SG	COULIBALY Murielle	Chef de Département Méthodes et Procédures (p.i)
	SORO Napian	Secrétaire Général
	SIDIBE Gabriel	Directeur Juridique et Assurances
	ROMBA Oussen	Directeur des Systèmes d'Information
DCPI	BONI Adipoh	Assistant du Secrétaire Général
	AHOUSOU Serge	Directeur Central de la Planification et de l'Ingénierie
	BROU Koissi Louis	Directeur de la Planification
	KASSI Euloge	Directeur de l'Ingénierie
	BOTO BOTO Eugène	Chef de Département Solutions Technologiques et Normalisation
DCET	ANOH Angaman	Assistant du Directeur Central de la Planification et de l'Ingénierie
	DIARRASSOUBA Nagaky	Directeur Central de l'Équipement et des Travaux
	AMOUSOU NANAN Aphi	Directeur de la Production
	KOUASSI Abel	Directeur du Transport
DCEP	DIARRASSOUBA Ahamed	Directeur de la Distribution
	DJAHA Kouadio Ambroise	Directeur Central de l'Exploitation et du Patrimoine
	SYLLA Daouda	Directeur O&M et Atelier Central
	ANVO Franck-Alain	Chef de Département de l'Exploitation
	ELLOH BRI Nathalie	Chef de Département du Patrimoine Electrique
DCGF	SOUNKALO Coulibaly	Assistant du Directeur Central de l'Exploitation et du Patrimoine
	KOUANDE Assié Paul	Directeur Central Gestion Finances
	SOUHA Abo Joanne	Directeur Financier et Comptable
	SERIFOU Mamery	Directeur des Etudes Economiques et Financières
	COULIBALY Murielle	Directeur du Budget et du Contrôle de Gestion
DCRHC	ANON Isabelle	Chef de Département Comptabilité
	CISSE Yacouba	Directeur Central Ressources Humaines et Communication
	SIA Bi Richard	Directeur des Relations Publiques et de la Communication
	KOFFI Agathe Abran	Directeur Ressources Humaines
	SOUHAHORO Inzata	Directeur Conformité Sociale
	TRAORE SAVADOGO Fatoumata	Chef de Département du Développement des Ressources Humaines
	Docteur MAMBO Joseph	Chef de Département Médecine du Travail

Le Comité de Direction s'est réuni 6 fois durant l'année 2020 avec un taux de participation moyen de 85%.

3.2. GOUVERNANCE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Politique et stratégie au service des objectifs de développement durable

Le défi pour le secteur de l'électricité est d'accompagner l'Etat dans sa politique de dynamisme économique et de réduction de la pauvreté, en mettant à la disposition des opérateurs économiques et des populations une énergie abondante, continue, de qualité et au coût optimal.

CI-ENERGIES est engagée à accompagner la relance économique qui fera de la Côte d'Ivoire un pays émergent en planifiant et en assurant le développement du système électrique dans le respect des textes réglementaires et normatifs applicables au secteur de l'électricité.

La vision de CI-ENERGIES est d'être un acteur public de référence de l'accès à l'énergie électrique en Afrique et un opérateur majeur du marché régional de l'électricité en Afrique de l'Ouest.



Une politique et stratégie 2018-2022 en **6 axes** pour contribuer aux **ODD**

Consciente des enjeux du développement durable ainsi que de son rôle et de ses responsabilités dans le secteur ivoirien de l'électricité, CI-ENERGIES a aligné sa note de politique et de stratégie

2018-2022 sur le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 en vue d'accompagner efficacement l'Etat dans sa politique de développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

La stratégie 2018-2022 de CI-ENERGIES repose sur les six (06) axes suivants :

- | | |
|--------------------|--|
| Axe stratégique 1. | Adéquation de l'offre et de la demande d'énergie électrique, |
| Axe stratégique 2. | Accès à l'électricité, |
| Axe stratégique 3. | Développement durable, |
| Axe stratégique 4. | Développement de la coopération sous régionale et internationale, |
| Axe stratégique 5. | Amélioration de la performance financière, |
| Axe stratégique 6. | Développement du potentiel des ressources humaines et responsabilité sociétale. |

Les axes 1 à 4 contribuent à faire de la Côte d'Ivoire le hub énergétique de l'Afrique de l'Ouest et à fournir sur toute l'étendue du territoire ivoirien de l'électricité à tous, de bonne qualité et à un coût compétitif, dans une perspective de développement durable.

Les axes 5 et 6 concourent à permettre à CI-ENERGIES de disposer de ressources financières suffisantes et de personnel de qualité, nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.



Evacuateur de crues Soubré



HUB ÉNERGETIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST & ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ POUR TOUS

AXE 1 : ÉQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

- Assurer la planification cohérente du système électrique ivoirien
- Assurer l'approvisionnement en gaz naturel
- Réaliser les investissements en moyen de production
- Réaliser les investissements en transport d'électricité
- Réaliser les investissements en distribution d'électricité

AXE 2 : ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

- Réaliser les projets d'électrification rurale
- Réaliser le Programme Électricité Pour Tous (PEPT)
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de sécurisation d'alimentation en électricité
- Promouvoir le développement de l'industrie locale de fabrication de matériels électriques avec le secteur privé

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Développer les énergies renouvelables
- Développer les activités d'efficacité énergétique

AXE 4 : DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION SOUS RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

- Développer les accords régionaux de coopération
- Participer à la prise de décision au sein des organisations sous régionales et internationales
- Renforcer l'interconnexion sous régionale au niveau énergétique
- Assurer la fourniture d'une énergie de qualité aux pays de la sous-région

AXE 5 : PERFORMANCE FINANCIÈRE

- Réduire la consommation des combustibles liquides
- Améliorer les tarifs nationaux et les tarifs à l'export
- Développer des activités génératrices de revenus
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de sécurité financière

AXE 6 : DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Recruter les meilleurs talents dans chaque domaine de compétence et ce, dans les écoles d'excellence de Côte d'Ivoire et dans le monde entier
- Développer les partenariats avec les universités et instituts de recherche
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de développement durable (QSE, RSE, Trajectoire carbone, etc.)
- Mettre en œuvre le Plan de Communication Sociale avec le personnel et les partenaires publics

La mise en œuvre des actions stratégiques identifiées permettra de :

*	Satisfaire de manière optimale la demande électrique nationale ainsi que la demande à l'export ;
*	Assurer l'accès de la population à des services énergétiques de qualité ;
*	Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix-énergétique et réduire les gaz à effet de serre;
*	Renforcer la position de CI-ENERGIES comme acteur majeur du marché régional de l'électricité ;
*	Améliorer la performance financière de CI-ENERGIES et contribuer à l'équilibre financier du secteur de l'électricité ;
*	Améliorer la performance opérationnelle de CI-ENERGIES, et
*	Assurer l'intégration de la responsabilité sociétale dans l'entreprise.

Ces actions stratégiques ont été déclinées en activités opérationnelles dans chacune des entités de l'entreprise.

Elles contribuent également à l'atteinte des objectifs de développement durable indiqués dans le tableau de correspondance ci-après.

Axes stratégiques	Objectifs de développement durable
1. ADÉQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	ODD 1.4 - D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base (...)
	ODD 7.b - D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent
	ODD 8.1 - Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.
	ODD 9.4 - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
2. ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ	ODD 1.4 - D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables (...) aient accès aux services de base (...)
	ODD 7.1 - D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	ODD 11.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à (...) des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable (...)
3. DÉVELOPPEMENT DURABLE	ODD 6.4 - D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
	ODD 6.6 - D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
	ODD 7.2 - D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
	ODD 7.3 - D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
	ODD 8.4 - Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
	ODD 12.2 - D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
	ODD 13.1 - Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
	ODD 13.2 - Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale
	ODD 13.3 - Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités (...) institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation

Axes stratégiques	Objectifs de développement durable
4. DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION SOUS RÉGIONALE ET INTERNATIONALE ;	ODD 7.a - D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre
	ODD 9.1 - Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité
	ODD 9.a - Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique, apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement
	ODD 17.7 - Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
5. AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE	ODD 17.9 - Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire
	ODD 12.c - Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées
6. DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE.	ODD 17.17 - Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
	ODD 3.8 - Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
	ODD 4.3 - D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
	ODD 5.5 - Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
	ODD 8.5 - D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
	ODD 8.8 - Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
	ODD 12.4 - D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
	ODD 12.5 - D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
	ODD 12.7 - Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
	ODD 15.1 - D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
	ODD 15.2 - D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
	ODD 15.5 - Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
	ODD 16.6 - Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	ODD 16.10 - Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

B. Démarche éthique

La gestion transparente et optimale des ressources énergétiques et minières constitue l'un des axes stratégiques des plans d'actions sectoriels de l'Etat. CI-ENERGIES en a déduit des valeurs éthiques dans le but d'assurer sa mission convenablement avec la plus grande rigueur. Ainsi, CI-ENERGIES s'est donnée les valeurs suivantes :

* Responsabilité ;
* Engagement ;
* Sens du Devoir ;
* Ethique ;
* Transparence.

Un projet de charte d'éthique, basée sur ses valeurs et définissant les attentes en matière d'éthique vis-à-vis du personnel, des fournisseurs, des clients, de l'environnement et des autres partenaires, a été élaboré en interne.

Cependant, afin de s'assurer d'une démarche éthique et d'une charte d'éthique conformes aux standards, CI-ENERGIES a choisi de se faire accompagner par un cabinet expert en éthique et déontologie pour

* La réalisation du baromètre éthique de CI-ENERGIES et l'identification de ses principes et ses valeurs essentielles ;
* La finalisation selon les standards de son projet de Charte d'Ethique assortie des outils d'application ;
* La mise en place d'un Comité d'éthique ;
* La sensibilisation ou la formation du personnel à l'éthique des affaires.

La mise en place de ce dispositif éthique est prévue dans le courant de l'année 2021.

La lutte contre la corruption fait aussi partie des priorités de l'Etat de Côte d'Ivoire. A cet effet, il a adhéré à des conventions internationales de lutte contre la corruption dont les deux principales conventions en Afrique sont la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées (CUAC).

Au niveau national, l'Etat a pris l'Ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, qui crée la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) chargée de la prévention et de la répression des actes de corruption et des infractions assimilées.

En ce qui concerne, plus spécifiquement, la lutte contre la corruption dans la commande publique, l'Etat a intégré dans le Code des marchés publics la Directive N°04/2012/CM/UEMOA relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'UEMOA.

L'Etat a également créé, par l'Ordonnance N°2018-594, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) qui a pour mission, entre autres, de veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de Partenariats Public- Privé.

En transposition de cette directive susmentionnée de l'UEMOA, l'Etat, à travers l'ANRPM, a édicté une charte d'éthique des acteurs publics des marchés publics en vue de promouvoir et d'encourager les normes de conduite élevées au sein du système de gestion des marchés publics et des conventions de délégation de service public.

Cette Charte d'éthique s'applique à tous les acteurs publics dudit système y compris CI-ENERGIES.

En interne et en conformité avec le Code des marchés publics, CI-ENERGIES met en place pour chaque appel d'offres une commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO) chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et de la désignation des attributaires, traduisant son engagement à garantir la crédibilité et la transparence du processus de passation des marchés.

En outre, CI-ENERGIES est soumis aux audits indépendants de l'ANRMP sur la passation, l'exécution et le contrôle des marchés passés. Ainsi, en octobre 2020, l'ANRMP a lancé un audit des marchés publics passés par CI-ENERGIES au titre de la gestion 2019. Les résultats seront disponibles en 2021.

C. Démarche QSE

CI-ENERGIES est engagée dans une démarche de mise en œuvre en son sein d'un Système de Management de la Qualité, de la Santé et Sécurité au Travail, et de l'Environnement (SM-QSE).



CI-ENERGIES est inscrite dans une démarche intégrée **QSE**

Cette démarche vise à prendre en compte, de façon globale et cohérente dans un système intégré, les exigences des trois (03) normes ISO 9001 :2015, relatives à la Qualité, ISO 14001 :2015, relatives à l'Environnement, et ISO 45001 :2018, relatives à la Santé et Sécurité au Travail, en vue de l'obtention des trois certificats correspondants.

Le Système de Management QSE traduit l'engagement de CI-ENERGIES en matière de Qualité, Santé et Sécurité au Travail et Environnement et est destiné à son personnel, aux organismes de certification et aux autres parties intéressées pertinentes.

Il se construit progressivement en se basant sur les exigences des référentiels précités et intègre l'approche processus ainsi que l'amélioration continue (PDCA : Plan-Do-Check-Act).

La mise en œuvre du système intégré a déjà franchi les étapes ci-dessous :

- * **Réalisation de l'audit diagnostic QSE sur les sites de CI-ENERGIES (Immeuble EECI, Atelier Central);**
- * **Etablissement d'un plan d'action pour le déploiement du SM-QSE (le plan QSE) ;**
- * **Définition des Axes, objectifs et plan d'actions stratégiques ;**

- * **Lettre d'engagement de la Direction Générale ;**
- * **Lancement de la démarche QSE ;**
- * **Campagnes de sensibilisation QSE ;**
- * **Mise en place des structures de pilotage de la démarche QSE (Comité de Pilotage et Equipes de Pilotage des processus) ;**
- * **Identification et recueil des exigences générales (réglementaires et normatives) ;**
- * **Identification et formalisation des processus.**

Les actions suivantes ont démarré et se poursuivent :

- * **Formation des acteurs du SM-QSE ;**
- * **Identification et recueil des obligations de conformité, des aspects environnementaux significatifs, des dangers et risques professionnels ;**
- * **Rédaction des procédures et des instructions de travail ;**
- * **Rédaction du manuel Qualité Sécurité Environnement ;**
- * **Déploiement de la mise en œuvre des nouvelles procédures ;**
- * **Revue de processus.**

La mise en œuvre de la démarche QSE donne un niveau d'avancement global à fin décembre 2020 de 46,4% contre 38% en 2019 sur l'ensemble des actions prévues jusqu'à la certification et de 58% sur les actions prévues jusqu'à la fin du déploiement de la démarche, avec une particularité pour l'ensemble de documents QSE rédigés à 88% (avec 61% pour les 76 procédures et Instructions de travail identifiées pour les processus).

D. Démarche RSE

Le Développement Durable (DD) est défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Quant à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), elle est définie comme la « responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement et est intégrée dans l'ensemble de l'entreprise et mis en œuvre dans ses relations ».

Ainsi, la RSE qui prône l'intégration volontaire des préoccupations environnementales, économiques, sociales et de gouvernance à la stratégie d'une entreprise, apparaît comme la contribution de l'entreprise aux enjeux du développement durable.

L'énergie étant au cœur du développement durable, CI-ENERGIES, acteur public de l'accès à l'énergie électrique en Côte d'Ivoire, se trouve être de fait une entreprise au service du développement durable.

Considérant les enjeux du développement durable ainsi que son rôle et ses responsabilités dans le secteur ivoirien de l'électricité, CI-ENERGIES a volontairement inscrit le développement durable et la responsabilité sociétale dans sa note de politique et de stratégie 2018-2022, en les axes stratégiques N°3 – « Développement durable » et N°6 – « Développement du potentiel des ressources humaines et responsabilité sociétale ». Au titre de l'axe n°3, CI-ENERGIES a défini deux (02) principaux domaines d'actions : développer les énergies renouvelables et mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique. Au titre de l'axe n°6, le premier domaine d'action vise à élaborer et mettre en œuvre un Plan Qualité- Sécurité-Environnement (QSE).

Au niveau organisationnel, l'engagement de CI-ENERGIES dans la démarche DD/RSE s'est traduit par la mise en place, en août 2018, d'une direction chargée de la responsabilité sociétale, la Direction Audit Interne et Responsabilité Sociétale (DAIRS).

L'engagement de CI-ENERGIES est également matérialisé sur le terrain où plusieurs actions RSE ont été menées par CI-ENERGIES dans le cadre de ses activités comme indiqué au chapitre 6 du présent rapport.

Les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Accord de Paris (COP 21) pour le climat et des Objectifs de Développement Durable (ODD) guident les principes d'actions de CI-ENERGIES en faveur du DD/RSE, susceptibles d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix-énergétique et de réduire les gaz à effet de serre. Ces principes d'actions sont notamment :

- * **Développement des énergies renouvelables ;**
- * **Développement de l'efficacité énergétique ;**
- * **Flexibilité du système électrique ;**
- * **Préservation de la biodiversité grâce à une meilleure intégration des ouvrages dans les paysages par la mise en œuvre d'initiatives avec les experts de la nature et les acteurs locaux des territoires ;**
- * **Actions sociales, dons et mécénat au profit de personnes vulnérables (femmes et jeunes) ;**
- * **Intégration de la démarche DD/RSE dans les activités et projets de CI-ENERGIES.**

Dans ce contexte, CI-ENERGIES s'est également attachée à ce que l'ensemble des nouveaux ouvrages du réseau électrique national conçus et construits sous sa direction :

- * **contribuent à l'objectif de développement durable n°7 « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »**
- * **respectent les normes de performances internationales en matières environnementales et sociales, notamment les instruments de sauvegarde environnementale des bailleurs de fonds.**

Pour consolider ses efforts et valoriser ses actions en faveur de la responsabilité sociétale, CI-ENERGIES s'est attachée en octobre 2020 les services d'un consultant pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la démarche structurée de développement durable et de responsabilité sociétale.



ENTREPRISE au cœur du développement durable

La première étape de ces activités a permis de mobiliser les cadres de l'entreprise en vue d'identifier leurs actions contribuant au développement durable de CI-ENERGIES et du secteur électrique ivoirien et de les restituer dans le présent rapport développement durable. Ce faisant, CI-ENERGIES a initié la création d'un réseau de correspondants RSE au sein de l'entreprise qui sera constitué en un comité développement durable en 2021, conformément aux attentes de la loi n° 2014-390 d'orientation sur le Développement durable et du décret 2015-268 relatif à la création dudit comité en entreprise.

L'élaboration de ce rapport a également permis de formaliser les actions de durabilité mises en œuvre par CI-ENERGIES et d'identifier les axes d'amélioration qui permettront de retenir une politique et stratégie de durabilité, ainsi qu'un plan d'action stratégique.



Mise sous tension dans un village



4 Performances Economiques



7 063 km
de réseau
de transport
d'électricité



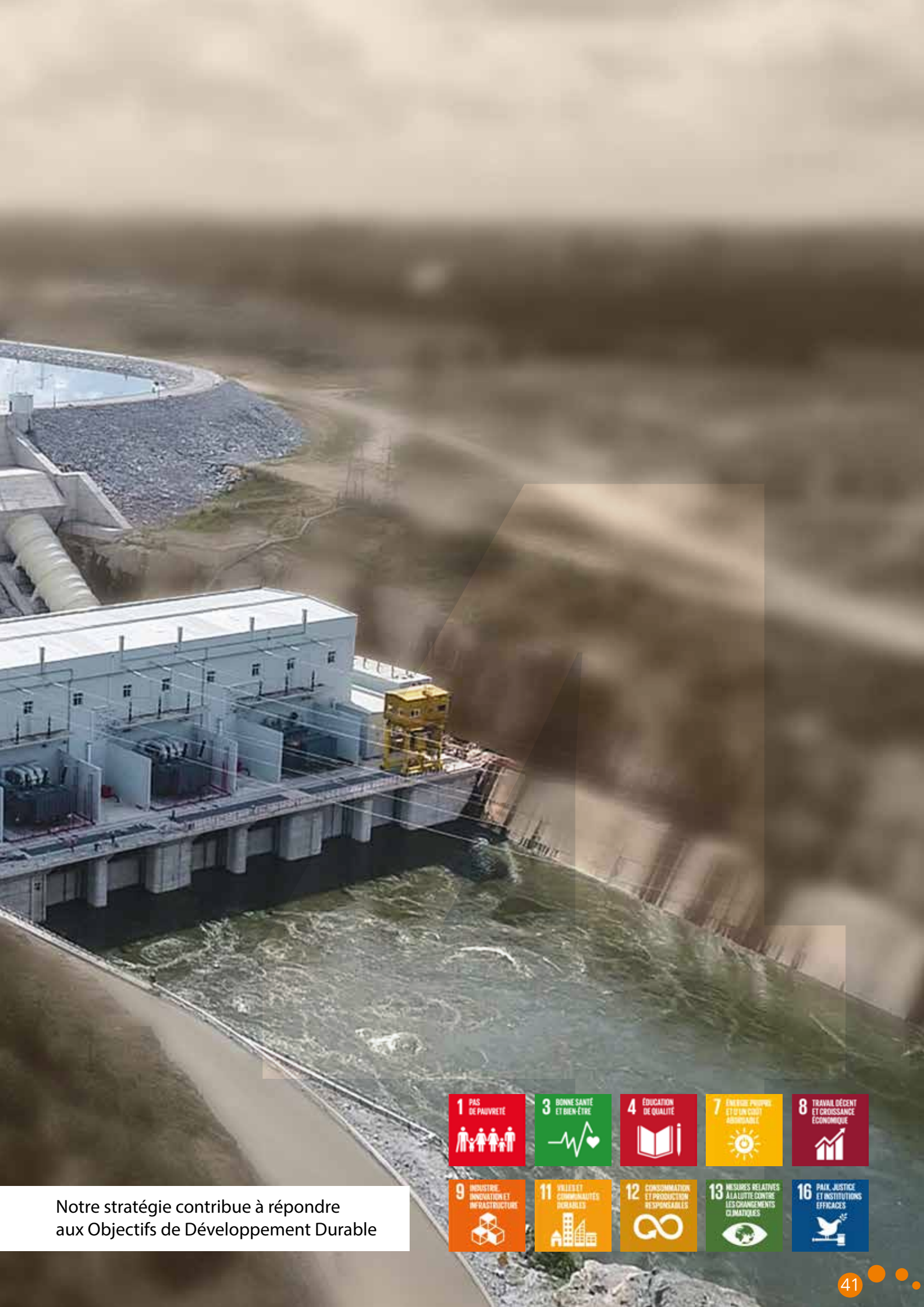
2 915 688
abonnés
électricité



275 MW
puissance installée
du barrage de
Soubré



53 milliards FCFA
chiffre d'affaires



Notre stratégie contribue à répondre
aux Objectifs de Développement Durable



4.1. INDICATEURS TECHNIQUES

A. Suivi de l'exploitation du système électrique

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans une démarche de partenariat public privé destinée à dynamiser le secteur de l'électricité. Plusieurs partenaires privés sont ainsi engagés aux côtés de l'Etat et de CI-ENERGIES pour assurer le développement des différents segments du secteur, de l'extraction du gaz naturel à la commercialisation de l'électricité, en passant par la production, le transport et la distribution d'électricité.

Le suivi de l'exploitation du secteur de l'électricité incombe ainsi à CI-ENERGIES autour de plusieurs indicateurs de performance afin d'assurer la qualité et le volume de fourniture d'électricité à la clientèle, mesurer l'impact des investissements réalisés pour le renforcement du réseau national et détecter les besoins complémentaires qui permettront de répondre à la demande d'électricité.

A ces fins, des indicateurs contractuels avec des seuils sont mis en œuvre auprès de chaque partenaire permettant d'évaluer régulièrement la performance de leur contribution à la qualité du système électrique. Ces seuils de performance sont assortis d'une application de bonus/malus ou de pénalités, incluse dans les mécanismes de rémunération desdits partenaires.

Le suivi de l'exploitation du réseau électrique national permet ainsi de recenser les principaux indicateurs économiques établissant sa performance au service du bien-être des populations et de la productivité des opérateurs économiques.

Demande en électricité



2 915 688

abonnés avec
377 534 nouveaux clients en 2020

La demande en électricité poursuit sa hausse pour répondre aux exigences du développement économique de la Côte d'Ivoire. Le nombre d'abonnés en 2020 s'est renforcé de 14,9% par rapport à 2019, pour atteindre 2 915 688 avec 377 534 nouveaux clients.

Cet accroissement résulte de l'intensification du Programme d'électrification rurale, avec la réalisation de 254 836 nouveaux branchements/abonnements en 2020 et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique commerciale sur les branchements classiques qui a permis de réaliser 96.445 nouveaux branchements/abonnements classiques en 2020, soit une croissance de 33,2% en seulement une année.

Parallèlement, le nombre de clients haute tension s'est accru de 6,5%, reflet du dynamisme industriel de la Côte d'Ivoire, passant de 5 736 abonnés en 2019 à 6 055 en 2020.



6 055

clients haute tension

La consommation intérieure brute a progressé de 6,1% en 2020, par rapport à 2019, traduisant la dynamique de croissance soutenue, pour s'établir à 10 029 GWh en 2020, franchissant un nouveau seuil symbolique (10 000 GWh) annoncé dont elle s'approchait en 2019 avec une consommation de 9 451 GWh. Cela s'est réalisé sous l'effet de l'intensification du projet de développement et de réhabilitation du réseau électrique (PRODERCI), des programmes d'électrification Rurale (PRONER) et électricité pour tous (PEPT), ainsi que du dynamisme de l'industrie minière. La demande en électricité est aussi le fait des pays voisins de la Côte d'Ivoire, qui ont également vu leur consommation s'accroître de 8,2%, favorisant l'exportation de 1 275 GWh en 2020 pour 1 179 GWh en 2019.

L'année 2020 se caractérise enfin par une amélioration continue de la qualité du service apporté aux consommateurs, où le temps moyen de coupure a baissé de 2h12mn pour s'établir à 16h22mn contre 18h34mn en 2019 avec une Energie Non Distribuée (END) totale de 17,2 GWh. La durée moyenne des interruptions (SAIDI) s'est améliorée bien que la fréquence des interruptions (SAIFI) se soit légèrement dégradée : au cours de l'année 2020, les usagers ont ressenti en moyenne, 20 coupures qui ont duré au total 10,8 heures contre 18 coupures ayant duré au total 12,5 heures en 2019, notamment en raison des travaux d'extension et de renforcement du réseau.

Production

Répondre à une telle croissance de la demande en électricité est un défi permanent pour CI-ENERGIES et l'ensemble de ses partenaires privés chargés de la production d'électricité ; d'autant plus lorsque les importations d'électricité des pays voisins n'ont représenté que 94 GWh en 2020, contre 17 GWh en 2019.

Ce défi est d'autant plus important que la puissance installée du réseau national est restée stable entre 2019 et 2020, à 2 229 MW, réparties entre 879 MW pour les centrales hydroélectriques et 1 350 MW pour les centrales thermiques ; tandis que la seule évolution reposait alors sur la baisse du nombre de centrales isolées, passant de 40 en 2019 à 36 en 2020. Ces centrales isolées, peu efficaces, sont progressivement retirées du réseau à la faveur de l'extension du raccordement au réseau national et du renforcement de la capacité de production nationale.

La production nette d'électricité s'établit à 11 031 GWh au 31 décembre 2020, en hausse de 5,6% par rapport à 2019 où elle s'élevait à 10 441 GWh. Cette production reste dominée par les centrales thermiques de Côte d'Ivoire qui représentait encore 69,5% de la production nationale contre 30,5% d'origine hydroélectrique, avec une production respective de 7 670 GWh pour 3 354 GWh en 2020, contre 6 979 GWh et 3 455 GWh en 2019. La hausse de 9,9% de la production thermique en un an et la baisse de 2,9% de la production hydroélectrique sont liées aux faibles apports pluviométriques observés en 2020 sur tous les fleuves majeurs de Côte d'Ivoire (voir aussi chapitre 7 - Performances environnementales).

L'année 2020 a connu une nette amélioration du fonctionnement des ouvrages de production, indispensable pour améliorer les conditions de production face aux difficultés observées dans la disponibilité des intrants hydrauliques. Le taux de disponibilité est l'un des indicateurs de référence suivis par CI-ENERGIES afin de s'assurer que les groupes de production électriques sont pleinement mobilisés en faveur des besoins des consommateurs ivoiriens et régionaux. Le taux de disponibilité globale hydraulique a connu une croissance de 2,2%, passant de 85,8% en 2019 à 88% à 2020, et le taux de disponibilité globale thermique a augmenté de 5,4%, passant de 86,4% en 2019 à 91,8% en 2020.

Transport et distribution

Le réseau national a connu une croissance de 5,6% sur l'année 2020, pour s'étendre à 57 021 km. La plus forte croissance s'observe sur le réseau haute tension, avec une augmentation de 17,3% en un an pour couvrir une longueur de 7 063 km en 2020. Le réseau basse tension a atteint une longueur totale de 23 794 km en 2020, augmentant de 56,6%, tandis que celui du réseau moyenne tension a connu une croissance de 2,9% pour couvrir 26 163 km.

Le nombre total de postes de transformation accompagne l'extension du réseau avec une croissance de 6% en passant de 13 311 postes en 2019 à 14 110 postes en 2020, soit un accroissement de 799 nouveaux postes. La plus forte hausse en pourcentage s'observe sur les postes HTB, avec une croissance de 14% pour s'établir à 66 postes HTB en 2020 contre 58 postes HTB en 2019.

Dans l'ensemble, le rendement global du système électrique ivoirien a connu une légère dégradation de 0,54 point, pour s'établir à 82,54% en 2020 contre 83,08% en 2019. Ceci en raison d'une baisse sensible des rendements de distribution et transport : le premier est passé de 87,00% en 2019 à 86,98% en 2020, soit un recul de 0,02 point, lorsque le second s'est établi à 94,62% en 2020 contre 95,21% en 2019, soit un repli de 0,59 point.



Vue aérienne poste Bingerville



B. Exploitation du barrage de Soubré

CI-ENERGIES s'est vu attribuer la mission de concevoir, financer et exploiter plusieurs barrages sur le fleuve Sassandra. Ceci pour répondre aux enjeux de financement d'ouvrages hydroélectriques à forte intensité capitalistique, dans des délais compatibles aux ambitions de l'Etat de doubler sa production avant 2020, tout en favorisant le maintien d'une compétence souveraine en matière d'exploitation de tels ouvrages. Ce choix permettra également d'accélérer la capacité de la Côte d'Ivoire à répondre à ses engagements pris à l'Accord de Paris (COP21) de réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

La centrale hydroélectrique de Soubré est le premier de ces ouvrages. Ce barrage est long de 4,5 km sur le fleuve Sassandra, doté d'un réservoir de 83 000 000 m³, d'une hauteur de chute nominale de 43 mètres pour un débit d'équipement de 764 m³/s et une puissance installée de 275 MW. Il a augmenté la capacité de production nationale d'un peu plus de 10%.

Les travaux se sont élevés à plus de 500 millions d'euros, financés à 85% par la banque d'import-export chinoise Eximbank et 15% par l'Etat de Côte d'Ivoire. Réalisé en 4 années par l'entreprise chinoise Sinohydro, le barrage a été inauguré le 2 novembre 2017 par le Chef de l'Etat.

Pour soutenir le développement économique et social de la Côte d'Ivoire, CI-ENERGIES doit garantir un service de qualité aux consommateurs, assurant une continuité d'approvisionnement en énergie électrique à un coût abordable. Cet engagement se traduit par une amélioration continue de performance du barrage de Soubré, en améliorant la disponibilité de l'énergie, avec des outils de production fiables, tout en maîtrisant les coûts de production.

Indicateurs techniques

* Disponibilité des groupes de la centrale

- La qualité technique d'une centrale s'évalue par son taux de disponibilité. Il rend compte de l'efficacité de la gestion de la centrale et permet d'apprécier globalement l'exploitation et l'entretien des équipements.
L'efficacité des actions de maintenance a permis de progresser de 4,60 % sur le taux de disponibilité de la centrale entre 2019 et 2020. La disponibilité des groupes au cours de l'année a été marquée par 485 heures de temps total de dépannage et 625 heures d'indisponibilités programmées.

Disponibilité des groupes de la centrale

	2019	2020
Disponibilité globale	92,23%	96,83%

* Fiabilité des machines exploitées

- La fréquence de déclenchement interne est un autre indicateur de fiabilité. Un déclenchement représente chaque incident pour cause interne survenant sur le groupe de production de la centrale, entraînant un arrêt de production, calculé pour 7000 heures de marche (HDM). Elle fut ramenée à 2,75 incidents pour 7000 HDM en 2020, contre 3,01 en 2019 ; soit une amélioration de 0,26 %. Cette performance est conforme aux objectifs de CI-ENERGIES ; elle témoigne de la mise en œuvre efficace du plan de maintenance.

Résultats

Fiabilité des machines exploitées

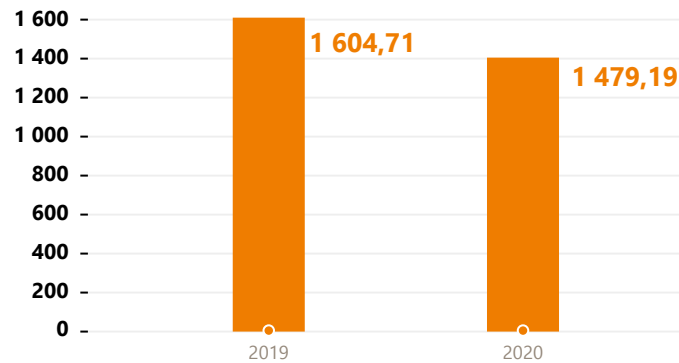
	2019	2020
Fréquence de déclenchement interne (/7000 HDM)	3,01	2,75

* **Énergies brutes produites (GWh)**

- La production brute en 2020 est de 1 479,19 GWh contre 1 604,71 GWh en 2019. Cette baisse de 7,82% est due en partie à une faible hydraulicité sur l'année 2020. Elle reste toutefois supérieure aux objectifs de production de 1300 GWh assignés au barrage de Soubré en 2020 : il a été atteint avec un excédent de 179,19 GWh grâce à la bonne disponibilité des machines de production.

Résultats

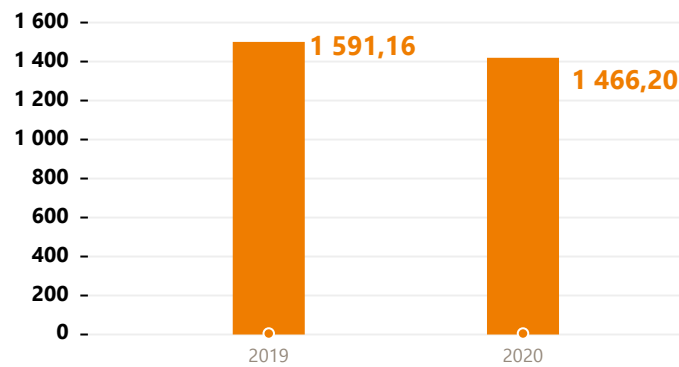
Énergies brutes produites (GWh)



Indicateurs économiques

* **Volume de vente d'énergies**

Energies facturées (GWh)



En 2020, l'énergie totale facturée est de 1 466,20 GWh contre 1 591,16 GWh en 2019 soit une baisse de -7,85% sur l'année reflétant la baisse de production d'énergie brute précitée.



Barrage de Soubré



C. Prestations de l'Atelier Central

CI-ENERGIES s'est engagée à contribuer à l'amélioration de la performance financière du secteur de l'énergie, tout en assurant l'adéquation de l'offre et la demande d'énergie électrique. Par l'exploitation des actifs de l'Atelier Central (AC), CI-ENERGIES vise à accroître ses ressources propres à travers la vente de services à des tiers, tout en participant à l'amélioration de la disponibilité des ouvrages de production du secteur de l'énergie.

L'Atelier Central est un prestataire de service aux entreprises industrielles des secteurs de l'énergie, de l'agro-alimentaire, du BTP et de la mécanique générale. Ses principales activités sont la fabrication de pièces ou d'ensembles mécaniques au modèle, ou suivant un dessin répondant au besoin du client ; la réparation de pièces ou de sous-ensembles mécaniques d'un équipement. Ses métiers sont la fabrication et construction mécanique ; la chaudronnerie – tuyauterie ; la charpente métallique ; le soudage et l'équilibrage dynamique de pièces tournantes.

Il accompagne le client depuis l'élaboration de son cahier de charges jusqu'à la réalisation de son projet. En relation avec les autres entités de CI-ENERGIES, il assure l'étude de faisabilité des prestations demandées, l'établissement du devis, l'acquisition des ressources, la réalisation, les essais et la livraison des travaux.

C.1. Indicateurs techniques

Au plan technique, le taux de disponibilité des actifs de l'atelier central s'est relevé de 68% en 2019 à 74% en 2020. Il reste cependant inférieur à l'objectif de disponibilité souhaité depuis 2018 (80%), requérant un projet de réhabilitation des équipements. Le marché de la première phase des travaux de réhabilitation de l'Atelier a été signé le 30 septembre 2020 en vue de la remise en état des machines-outils numériques. Les travaux ont démarré en décembre 2020.

Indicateurs techniques

Etat de fonctionnement	2019	2020
Bon état de marche	31%	37%
Etat de marché acceptable	37%	37%
TOTAL	68%	74%

Parallèlement, la fiabilité des appareils de mesure et de contrôle a été renforcée. Les appareils de mesure et de contrôle ont tous fait l'objet de mesure et de contrôle en 2019 et en 2020 ; 87% de ceux-ci ont été étalonnés et déclarés aptes au service pour trois ans (jusqu'à mars 2022) ; les appareils défectueux seront déclassés.

Il en est de même pour la fiabilité du matériel et appareils de levage. Les deux ponts roulants de l'AC (ADC 02 crochets 60T/20T, et ADC 01 crochet 10T) ont fait l'objet de vérifications réglementaires en 2020 et sont déclarés « aptes à être maintenus en service », jusqu'à la prochaine vérification fixée dans le dernier trimestre de 2021. Une commande a été adressée pour la vérification réglementaire des accessoires de levage, planifiée en 2021.

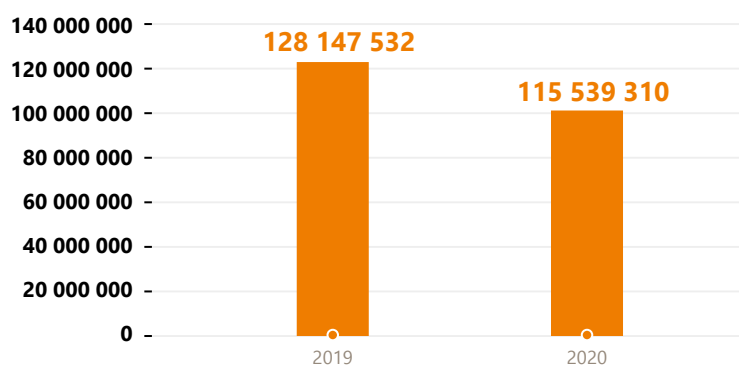
Un chariot élévateur de cinq (5) tonnes a été acquis afin d'améliorer les performances de levage de l'AC.

C.2. 2 – indicateurs économiques

Le chiffre d'affaires de l'Atelier Central représente le montant des travaux facturés par l'Atelier en 2020, et exprime le niveau de sa participation à l'amélioration de la performance financière.

Il a connu une hausse de 11% par rapport au résultat de 2019 malgré le fait qu'un service minimum ait été assuré sur la période avril - juin 2020 en raison de mesures préventives liées à la Covid-19. Le chiffre d'affaires 2020 a donc été réalisé sur neuf (09) mois, soit un chiffre d'affaires mensuel moyen de 14 238 615 FCFA HT contre 9 628 276 FCFA HT en 2019, soit une hausse corrigée de 48% du chiffre d'affaires mensuel moyen.

Chiffre d'affaires (FCFA HT)



Afin de renforcer ses pratiques d'amélioration continue, l'atelier est inscrit dans la démarche intégrée Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) de l'entreprise.

D. Planification des investissements

Le manque d'investissements structurants dans le secteur ivoirien de l'électricité, tant en moyens de production qu'en extension de réseau électrique durant les dix années de crises (de 2001 à 2010) a fait apparaître des besoins importants en investissements. Des études de plans directeurs ont été lancées sur la période prospective 2014 - 2030 afin de rationaliser les séquences d'investissement avec comme enjeu majeur :

- * **la sécurité d'approvisionnement ;**
- * **la fiabilité du système ;**
- * **le développement des énergies renouvelables ;**
- * **la qualité de service ;**
- * **l'accès à l'électricité pour tous, notamment en zone rurale.**

Un programme de planification cohérente des investissements du secteur de l'électricité 2014 - 2030 fut conçu par la mise en œuvre de quatre Plans Directeurs (Production - Transport, Distribution, Automatisation - Téléconduite et Electrification Rurale) permettant :

- * **de traduire en programme d'investissements la vision du Ministère chargé de l'Energie pour faire de la Côte d'Ivoire le hub énergétique du marché sous régional de l'énergie, de développer les énergies renouvelables et de réaliser l'électrification totale de la Côte d'Ivoire**
- * **de contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement durable N°7 en Côte d'Ivoire : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.**

CI-ENERGIES s'efforce ainsi d'anticiper les évolutions du secteur de l'électricité par :

- * **l'élaboration des plans directeurs de développement ;**
- * **la planification de l'équilibre offre - demande du secteur ;**
- * **la programmation cohérente des investissements ;**
- * **la recherche de financement pour les projets innovants et structurants.**

D.1. Élaboration des plans directeurs de développement

En matière de planification stratégique, l'année 2019 a permis d'élaborer un plan d'action stratégique sur les Energies de demain et sur les innovations technologiques pour accompagner la croissance économique de la Côte d'Ivoire.



La planification, outil stratégique essentiel pour la réalisation des grands objectifs

Comparativement, les actions conduites en 2020 ont porté sur plusieurs travaux de benchmark internationaux : l'étude des réseaux électriques en antenne pour structurer et mieux gérer le réseau ivoirien ; l'analyse de la tarification de l'électricité pour s'imprégner des principes, des modèles et mécanismes d'ajustement dans la tarification pour les différents types de clients ; l'analyse de la gestion des servitudes des réseaux électriques pour mieux structurer celles du réseau ivoirien.

L'élaboration de nouveaux plans directeurs s'est imposée pour prendre en compte :

* ***L'évolution de facteurs déterminants de la demande d'électricité, des projets de production, de transport, de distribution, ainsi qu'au niveau de l'électrification rurale et de l'automatisme et de télé-conduite des réseaux de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire.***

* ***Les opportunités offertes par le développement des nouvelles technologies notamment, au niveau des énergies renouvelables, des réseaux intelligents et de l'efficacité énergétique.***

L'année 2019 a permis de préparer et publier les appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour les plans directeurs production- transport, distribution du grand Abidjan et distribution des villes de l'intérieur, de recevoir et d'analyser des offres techniques des consultants. Ces travaux se sont poursuivis en 2020, avec l'analyse des offres financières, la réception des avis de non-objection de la direction de marchés publics, la sélection des consultants et le démarrage des activités sur le plan directeur distribution d'énergie électrique des villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire, le plan directeur distribution d'énergie électrique du grand Abidjan et le plan directeur production – transport. L'AMI pour la sélection de consultant pour la réalisation du plan directeur automatisme et téléconduite fut lancé en octobre 2020.

D.2. Réalisation des projets issus des plans directeurs

En matière d'innovations technologiques, les principaux travaux conduits en 2019 ont porté sur l'évaluation du besoin de stockage d'énergie d'une centrale solaire pour compenser les intermittences et garantir une production donnée d'énergie électrique ; la convention du projet de construction de la centrale solaire de Boundiali (37,5 MWc) financé par la KfW; la convention du projet de construction de la centrale biomasse de BIOVEA (46 MW) à Aboisso.

Ils ont été renforcés en 2020 par l'analyse d'intégration de l'énergie solaire intermittente en Côte d'Ivoire pour identifier les risques et solutions liés au développement de tels projets, ainsi qu'une mission d'instruction du programme de promotion de l'accès, des réseaux intelligents et de l'énergie solaire (PARIS) financé par l'AFD pour développer les infrastructures de gestions intelligentes.



Anticiper les innovations technologiques et les Energies de demain, clé de performance de CI-ENERGIES

Concernant la sécurisation des réseaux de transport et de distribution, l'année 2019 a notamment permis d'analyser les réseaux d'évacuation d'énergie des centrales solaires planifiées pour déterminer les scénarii de leur raccordement au réseau national (signature de l'Avenant n°6 à la convention AZITO en vue de la réalisation d'une centrale thermique à cycle combiné (253 MW). Au titre de l'année 2020, 03 missions d'instructions ont porté sur le projet de renforcement du corridor nord (Taabo - Kossou - Bouaké) face aux contraintes d'exploitation, le projet dorsale 400 kV d'Abidjan pour l'évacuation de la production de CIPREL 5 et AZITO 4 et le projet dorsale 225 kV Est pour garantir la sécurité et la stabilité du réseau électrique dans son ensemble.

Enfin, concernant l'amélioration des performances du système, une mission d'instruction du projet Centres de Conduite Régionaux de Transport pour faire face aux défis actuels de la téléconduite et saisir les opportunités de la gestion intelligente des réseaux électriques fut l'une des actions phares de 2019. Le contexte particulier de l'année 2020 a donné lieu à des études d'évaluation de l'impact du COVID-19 sur l'équilibre offre-demande du secteur de l'électricité en 2020 et 2021, parallèlement à la conduite des activités prévues pour la planification de l'équilibre offre-demande du secteur de l'électricité sur la période 2020 – 2030.

D.3. la planification de l'équilibre offre - demande du secteur

La planification de l'équilibre offre-demande est actualisée chaque année pour tenir compte de l'évolution du contexte socio-économique nationale, des engagements de fourniture à l'exportation et des contraintes de mise en œuvre des projets identifiés. Deux (02) scénarios de développement du parc de production ont été élaborés : (i) scénario bas, sans les grands projets miniers, (ii) scénario de référence, avec 80% des projets.

Le scénario de référence, basé sur le scénario bas, auquel l'on ajoute 80% des besoins des projets aurifères identifiés (209 MW) portant ainsi le taux de croissance de la consommation nationale brute d'électricité à 6,9% en moyenne sur la période 2020-2030. Ce scénario prend en compte une prévision d'exportation additionnelle de 100 MW dont 50 MW pour le Burkina et 50 MW pour le Mali en plus des besoins garantis.

Sur la base de cette demande, la puissance installée du parc de production devrait passer de 2 229 MW en 2020 à 2 408 MW en 2021 avec la mise en service de la turbine à gaz d'AZITO 4 (179 MW) puis à 3 092 MW en 2022.

En 2022, cette puissance devrait être atteinte en particulier avec la mise en service de la turbine à vapeur d'AZITO 4 (74 MW), de la centrale thermique de CIPREL 5 (390 MW) et des premières centrales solaires (220 MW). Enfin, la capacité installée devrait s'établir à 3 835 MW en 2025 pour s'établir à 5 187 MW en 2030.

Dans ce scénario, le parc de production devrait être renforcé par la centrale thermique à cycle combiné de Songon de 369 MW (123 MW en 2024 ; 123 MW en 2025 et 123 MW en 2026). Par ailleurs, la centrale thermique à charbon à une capacité totale de 750 MW avec l'arrivée des turbines à combustions de 250 MW en 2024, 2026 et 2029.

Le mix énergétique devrait passer de 60% d'énergies fossiles (60% Gaz) et 40% d'énergies renouvelables (39% hydrauliques, 1% solaire) en 2020 à 57% d'énergies fossiles (44% Gaz ; 13% Charbon) et 43% d'énergies renouvelables (27% Grosse hydraulique ; 1% Petite hydraulique ; 9% solaire ; 6% biomasse) en 2030.

Sur la période 2020-2024, les besoins en gaz naturel des centrales thermiques devraient être couverts par la fourniture de gaz des champs locaux existants avec une réduction de besoins des tiers de 20 Mpc/j à 11 Mpc/j.

Les besoins en gaz naturel de la centrale de Songon qui s'élèvent à 41 Mpc/j en 2025 et 55 Mpc/j sur la période 2026-2030 devraient être couverts par le développement du champ gazier de Vitol avec une fourniture de 60 MPC/J à partir de 2025. Les volumes de gaz naturel de Vitol non enlevés par la centrale de Songon permettraient d'alimenter les centrales thermiques existantes.

D.4. Planification et Programmation des investissements

Les forts taux de croissance de l'économie nationale enregistrés sur les dernières années et les prévisions de développement ont fait apparaître des besoins importants en investissements dans les domaines de la production, du transport, de la distribution ainsi qu'en matière d'électrification rurale, d'automatisme et de téléconduite des réseaux.

Au titre des années 2019 et 2020, les activités ont principalement porté sur le financement des programmes suivants :

* **Programme Ivoir-Japonais de Développement du réseau électrique et d'innovation technologique [PROJITEC] avec l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) à hauteur de 113,5 milliards FCFA pour le renforcement réseaux transport et distribution**

* **Programme de Promotion de l'Accès, des Réseaux Intelligents et de l'énergie Solaire [PARIS] avec l'Agence Française de Développement (AFD), à hauteur de 108,9 millions d'Euro pour l'électrification Rurale, Téléconduite et Réseau Intelligent, le projet de Centrale Solaire Flottante de Kossou**

* **Projet de Création des Centres de Conduite Régionaux Transport avec la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) à hauteur de 15 millions d'Euro pour la Modernisation de la Téléconduite et les Réseaux intelligents**

* **Programme intégré pour le développement de l'Est de la Côte d'Ivoire avec la KfW, à hauteur de 51 millions d'Euros pour le renforcement du parc de production, Renforcement Réseaux Transport et Distribution.**

E. Etudes de pré-investissements

Une fois les plans directeurs du développement du réseau électrique de Côte d'Ivoire arrêtés, il s'agira de s'assurer de leurs faisabilités techniques, économiques, sociales et environnementales. Pour ce faire, la Direction de l'Ingénierie de CI-ENERGIES se chargera de conduire un certain nombre d'études préalables à la réalisation des investissements.

Il s'agira particulièrement de :

- * **Réaliser les études de conception : les études de faisabilité, les études d'Avant-Projet Sommaire (APS), les études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et les études environnementales et sociales (EES) ;**
- * **Soutenir la passation des marchés en réalisant les Cahiers de Charges Techniques Particulières (CCTP) des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), puis de participer à l'analyse de sélection des offres des entreprises pour la réalisation des travaux ;**
- * **Apporter conseil et expertise pour le raccordement au réseau électrique des tiers et le déplacement des réseaux électriques impactés par les projets des tiers (Projets de développement des infrastructures initiés par les Ministères, les industriels et les services) ;**

A travers ces études :

- * **les spécifications techniques sont élaborées en tenant compte du choix des technologies respectables de l'environnement et de la sécurité humaine ;**
- * **les études environnementales et sociales sont également réalisées afin de minimiser l'impact des activités sur l'environnement biophysiques et humains et aider à la prise de décision sur la faisabilité du projet.**

De 2019 à 2020, les principaux projets qui ont fait l'objet d'études achevées sont :

a. Pour le développement, le renforcement et l'extension du réseau de transport

- **Création de 4 postes de transformation :** Poste 225/33 kV d'Abobo-Anyama, Poste 225/33 kV d'Adzopé, Poste 225/33 kV de Yopougon 3, Poste 225/33 kV de Tiassalé, Poste 225kV de Tengréla.
- **Renforcement de réseau de Transport 225 kV**
 - Sécurisation de dix (10) postes sources à l'intérieur du pays ;
 - Création de la deuxième file 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké (projet JICA) ;
 - Doublement de la file 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké ;
 - Rehaussement et Déplacement de la ligne 90 kV Riviera – Bia nord.
- **Création de réseau de Transport 400 kV**
 - Réseau d'évacuation des centrales thermiques de CIPREL 5 et AZITO 4.
- **Raccordement des tiers en haute tension :** usine de Côte d'Ivoire Sidérurgie, mine d'or de Yaouré, mine d'or de Séguéla.
- **Projets de développement d'infrastructures :**
 - Rehaussement et déplacement des réseaux HTB dans le cadre du projet Métro d'Abidjan (CCTP) ;
 - Rehaussement des lignes électriques surplombant le canal de Vridi (CCTP).

b. Au niveau du développement, du renforcement et de l'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique

- Amélioration de la qualité du réseau Basse Tension à Abidjan par la construction de **85 postes de distribution** ;
- Passage en triphasé du réseau monophasé de **158 localités** de l'Ouest et Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire ;
- **Restructuration, extension et renforcement des réseaux de distribution** dans 10 chefs-lieux de régions : Aboisso, Adzopé, Agboville, Bondoukou, Bongouanou, Bouaké, Bouna, Daoukro, Mankono et San-Pédro ;
- **Restructuration, extension et renforcement des réseaux de distribution** dans les communes d'Abobo, de Yopougon, de Korhogo, de Bingerville, de Tiassalé, de Tengréla, de Yamoussoukro, Abatta et Bonoua ;
- **Création de postes de distribution et de départs HTA** pour des levés de contraintes à Sikensi et Tiassalé, Bouaflé, Divo, Adzopé, Duékoué et Man.

c. La contribution au développement industriel de la Côte d'Ivoire par la fourniture d'une électricité abondante et disponible pour une demande de 149,8 MW sur la période 2020 – 2025 dont les principaux sont :

- Raccordement au réseau électrique mine d'or de Yaouré pour un besoin de **12 MW**, de la mine d'or Séguéla pour un besoin de **9,5 MW**, une (01) mine de manganèse (Compagnie Minière du Littoral) pour un besoin de **24 MW** ;
- Raccordement de deux (2) usines de fer à la Zone Industrielle PK 24 pour un besoin de **20 MW** ;
- Raccordement d'une usine de céramique à Yamoussoukro pour un besoin de **10 MW** ;
- Raccordement de l'usine GCB Cocoa à San-Pedro pour un besoin de **10 MW** ;
- Alimentation du Métro d'Abidjan pour un besoin de **39 MW** sur les cinq premières années à partir de 2024 ;
- Alimentation du Terminal à Conteneur N°2 du Port Autonome d'Abidjan pour un besoin de **16,8 MW** ;
- **Restructuration et alimentation du réseau HTA des Zones Industrielles** de Treichville, de Koumassi, de Vridi, de Bonoua et de Yamoussoukro.

d. Le raccordement au réseau électrique de dix-sept (17) opérations immobilières situées à Bingerville, Anyama, Songon, Cocody et Yamoussoukro pour un besoin d'environ 10 MVA :

- Opérations immobilières MUPI à Yamoussoukro ;
- Opérations immobilières Résidences ATCHO, Martine de la Celle, Cité Espérance, Djolo2, PETROCI et Majestic, à Bingerville ;
- Opérations immobilières Cocoteraie VI, Hubert de St Jean, Cité IVANA, 05 Ha DJOROBITE, cité Damane COULIBALY 1 dans la commune de Cocody ;
- Lilium à Ebimpé dans la commune d'Anyama ;
- SCI LES ROSIERS PARCELLE A ET B à Abidjan-Doumé dans la commune de Songon.

e. L'alimentation en énergie électrique du système d'adduction d'eau potable du département de Bouaké pour un besoin de 11,6 MW.

Disponibilité des groupes de la centrale

Indicateurs quantitatifs

Type de réseau	Missions DIN	Nombre d'études achevées		Nombre d'études en perspective	
		2019	2020	2021	
Etude réseau HTB	Etudes de conception	APS	5	2	5
		APD	4	6	12
		CCTP	4	4	11
	Conseil et Expertise	Projets d'infrastructures	2	1	1
		Industriels et Service	2	2	5
Etude réseau HTA	Etudes de conception	APS	99	59	60
		APD	2	14	10
		CCTP	2	6	10
	Conseil et Expertise	Projets d'infrastructures	10	16	10
		Industriels et services	67	28	40
TOTAL	Etudes de conception	APS	104	61	65
		APD	6	20	22
		CCTP	6	10	21
	Conseil et Expertise	Projets d'infrastructures	12	17	9
		Industriels et services	69	30	22

F. Etudes générales

Les métiers de l'électricité sont des métiers technologiques. Ils ont des exigences de qualité pour préserver et améliorer la performance du réseau national, répondre à des enjeux de sécurité des approvisionnements et de sécurité des utilisateurs.

Les Études Générales sont chargées de définir et faire appliquer les spécifications techniques de construction des ouvrages, les processus d'agrément et d'homologation du matériel et des équipements, les guides techniques du réseau.

Ce référentiel technique gouvernera les actions de développement du réseau électrique ivoirien notamment le choix technique et technologique, les méthodes et modes opératoires mis en œuvre. Il s'agit d'implémenter des solutions harmonisées, standards et consensuelles visant l'amélioration du rendement, la sécurité des ouvrages et des personnes, la protection de l'environnement. Elles sont assorties de moyens de contrôle dont des tests et inspections usine pour s'assurer que le matériel est conforme au dit référentiel.

Sur les périodes 2019 et 2020, les Etudes Générales de CI-ENERGIES ont ainsi pu :

* Déployer 3 guides techniques sur la distribution électrique ; celui relatif à l'Éclairage Public est en cours d'achèvement ;
* Diffuser un premier document « Choix techniques et Doctrine de la planification des réseaux de Distribution » ;
* Etablir des tests inspections usines systématiques pour des matériels du réseau Haute tension (postes de transformation et lignes) et télécom (équipements CPL, terminaux optiques...) ;
* Intégrer dans les dossiers d'appels d'offres pour l'acquisition de matériel et de services des exigences techniques et des contraintes environnementales ;
* Réaliser une veille technologique lors d'ateliers d'échanges avec des fabricants internationaux.

G. Gestion du patrimoine électrique

La gestion du patrimoine électrique de la Côte d'Ivoire vise principalement à s'assurer, d'une part, de l'inventaire du Patrimoine déjà enregistré et du suivi du traitement des réserves des projets de construction d'ouvrages ; et d'autre part à la bonne gestion des droits fonciers sur lesquels les ouvrages sont ou seront construits.

Ce second enjeu est majeur pour CI-ENERGIES et ses parties prenantes ; il est particulièrement encadré par les clauses de sauvegarde sociale des bailleurs de fonds qui accompagnent le développement du réseau électrique national.

Dans le cadre de la gestion et de la réalisation des ouvrages de production, transport et distribution d'électricité dans l'intérêt public et des infrastructures liées à ses activités, CI-ENERGIES inscrit la question de l'acquisition des terres au cœur de toute démarche. Elle souhaite s'assurer que cette disponibilité foncière se fasse dans le respect du droit de propriété des propriétaires et veille à la juste indemnisation lorsque des terres sont mobilisées dans l'intérêt public.

Ces actions sont réalisées en application des principaux textes légaux constituant le régime foncier et domanial en vigueur en Côte d'Ivoire que sont : la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural ; le Décret du 25 novembre 1930 portant expropriation pour cause d'utilité publique ; le Décret n° 96-884 du 25 octobre 1996 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général.

In fine, il s'agit pour l'entreprise de maîtriser tout risque de conflit foncier tant pour les propriétaires terriens que pour elle.

G.1. Acquisition foncière

Afin de faciliter la mise à disposition des sites pour la réalisation des projets dans le respect des droits des populations propriétaires des sites, de réduire les risques d'oppositions des populations propriétaires des sites, les risques de conflits fonciers pouvant porter préjudice à la réalisation des projets ou au respect des droits des vrais propriétaires en raison de l'usage de faux documents fonciers, CI-ENERGIES s'engage dans une démarche de constitution des documents fonciers du patrimoine du secteur de l'électricité qui garantiront le respect des droits de propriété des sites acquis.

Pour l'acquisition foncière CI-ENERGIES s'assure des différentes procédures requises en la matière : l'identification des propriétaires terriens ; la vérification de l'authenticité des documents ; la délimitation des sites ; la négociation des prix ; la rédaction des actes de vente ; le paiement des prix et l'indemnisation des activités économiques réalisées sur les sites ; l'immatriculation et clôture des sites ; la demande d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) effectuée avec l'aide des notaires.

Ces actions sont indispensables pour la mise en œuvre des plans d'action pour la réinstallation (PAR) et de PRME (plan de restaurations des moyens d'existence) par les responsables des nouveaux projets. Des projets induisant des impacts sociaux réels sur la population du point de vue du déplacement de personnes, des pertes d'activités socioéconomiques et de biens, de l'acquisition de terres. Toutes ces procédures initiées par CI-ENERGIES s'inscrivent dans un souci de protection des populations dont la perte de l'identité culturelle, de l'autorité traditionnelle et de la cohésion sociale fragilise leur stabilité et leur bien-être social.

Sur la période 2019 et 2020, ce sont 3 ACD obtenus, 5 dossiers d'ACD en phase terminale et 27 sites en cours d'immatriculation au nom de CI-ENERGIES.

Pour l'année à venir, CI-ENERGIES envisage la constitution des réserves foncières avec l'appui des administrations publiques dans le schéma directeur ; la prise en compte des planifications d'installation de postes de distribution dans les lotissements et la numérisation des documents fonciers afin d'assurer la sauvegarde et la pérennisation des données liées au foncier.

G.1.1. Sécurisation des lots des couloirs de ligne

Le secteur de l'électricité est confronté à des difficultés liées à des occupations anarchiques des emprises des ouvrages et à l'encombrement des accès avec des risques de sécurité aussi bien pour l'exploitation que pour les riverains. S'ajoute des contestations et recours en justice pouvant résulter du fait de la présence d'ouvrages et équipements, actuels ou à venir, sur des terrains acquis ou prétendument acquis par des particuliers.

Entreprise responsable, CI-ENERGIES œuvre au respect des droits de propriété des populations propriétaires suite à des cessions frauduleuses basées sur de fausses déclarations ainsi qu'au respect de ses droits de propriété ; comme elle s'assure que les populations n'habitent ou n'aient pas d'activités économiques dans des zones à risque du fait d'une activité électrique.

Pour ce faire, l'entreprise a défini des actions à mettre en œuvre : reconstitution des titres de propriété, plans et documents fonciers afin de consolider les droits de propriété de CI-ENERGIES sur les sites abritant les ouvrages électriques ; préparation des documents nécessaires à la défense des droits de CI-ENERGIES ; saisine de la direction du domaine public de l'Etat du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier en vue de la libération des sites occupés ; visites de terrain et rencontres pour le traitement des demandes d'indemnisation et de déplacement d'ouvrages ; assignations en justice et des occupations des sites et couloirs des ouvrages électriques par des populations.

G.2. Suivi de la gestion du patrimoine électrique

G.2.1. Codification et inventaire du Patrimoine

Pour garantir une disponibilité et une fiabilité des équipements électriques pour un service performant, CI-ENERGIES s'impose une bonne gestion du patrimoine physique constituant les actifs de l'entreprise pour éviter des pertes, des gaspillages et favoriser la bonne valorisation comptable de l'entreprise. Elle s'assure de la traçabilité du patrimoine à travers une bonne codification et/ou immatriculation des actifs de l'entreprise, afin de disposer d'un état fiable des immobilisations du secteur de l'électricité.

Dans son plan de gestion du patrimoine électrique, l'entreprise dispose du listing valorisé des actifs de l'entreprise, établit des fiches d'identification du patrimoine renfermant les informations clés (valeur, date de mise en service, codification, etc.). Un contrôle périodique est réalisé par des inventaires permettant de sortir les équipements vétustes du patrimoine et d'y ajouter les équipements nouveaux par l'actualisation du fichier des immobilisations.

La Base de données de la codification des immobilisations est en cours de développement. L'ensemble du patrimoine du secteur électrique ivoirien sera ainsi codifié et inventorié à l'horizon 2025.

G.2.2. Suivi du traitement et levée des réserves des projets de construction d'ouvrages

Chaque contrat passé pour la construction d'ouvrages sur le réseau fait l'objet de revue d'acceptation des travaux. A cette occasion, des réserves peuvent être formulées ; elles devront faire l'objet d'un suivi au niveau du traitement jusqu'à leur levée. CI-ENERGIES doit en effet s'assurer que :

- * ***toute modification ou intervention sur le réseau soit comptablement prise en compte à sa juste valeur pour contribuer à la détermination du juste prix de l'accès à l'électricité ;***
- * ***lors de la recette de nouveaux ouvrages, en cas de performances inférieures à celles contractées, une stratégie de suivi physique et comptable soit mise en œuvre jusqu'à la levée des réserves formulées.***

Cela appelle à réaliser le contrôle technique des ouvrages de distribution d'énergie électrique concédés du secteur électrique ; Effectuer les constats sur sites dans le cadre du traitement des contentieux sur les servitudes des ouvrages en collaboration avec les services juridiques de l'entreprise ; Dresser la liste des réserves identifiées et procéder à leur levée et faire des visites sur site avec les entreprises pour s'assurer de la prise en compte des anomalies à corriger.

Plusieurs actions ont été réalisées pour l'atteinte des objectifs :

- * ***Visite de différents postes HTB du projet PRODERCI pour le traitement de réserves ;***
- * ***Interpellation de l'entreprise SINOMACH pour la correction des anomalies ;***
- * ***Échanges avec les agents de poste pour s'assurer que les corrections sont réalisées.***

Ces actions ont conduit à une stabilité de la fourniture en électricité et l'amélioration de la qualité de fourniture d'électricité.

H. Portefeuille de projets d'investissements

« Le financement est un test pour mesurer notre sérieux », prévenait le Secrétaire général de l'ONU à l'ouverture du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée Générale sur le financement du développement le 26 septembre 2019 au siège des Nations Unies. CI-ENERGIES a bien appréhendé cette exigence de transparence et de rigueur dans la gouvernance des fonds alloués aux projets de développement. Aussi tous les projets initiés à CI-ENERGIES sont suivis par la Direction Générale au travers d'un filtre d'informations et de données coordonnées par la Direction du Suivi et du Contrôle des Projets (DSCP).

H.1. Gouvernance des projets

Pour atteindre ses objectifs en respectant la triple contrainte (coût, qualité, délai) CI-ENERGIES a adopté le mode projet pour la réalisation des projets.

Chaque projet financé par un bailleur est piloté par une Unité de Gestion de Projet (UGP) dédiée ; une cellule aux compétences transversales chargée de suivre l'avancement des travaux. Les membres de l'UGP sont dédiés à 100% au projet et sont regroupés physiquement avec toutes les ressources nécessaires pour une gestion efficace du projet.

Les UGP s'appuient sur des ressources humaines de CI-ENERGIES logées au sein des Directions Fonctionnelles et font appel dans certains cas à des consultants spécialisés et/ou à des ingénieurs conseils dans le cadre de la mise en œuvre des projets.

Un Directeur et un Coordonnateur sont à la tête de l'UGP et participent à un comité de pilotage du projet rapportant à la Direction Générale. Les informations opérationnelles des projets sont également collectées par la Direction du Suivi et du Contrôle des Projets (DSCP), qui à son tour les transmet une fois consolidées à la Direction Générale.

Afin de favoriser le regroupement des UGP par zones géographiques et réunir l'ensemble de ces ressources au plus près des projets, des Centres Régionaux techniques (CRT) ont été créés dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire. Représentant une forme de décentralisation de CI-ENERGIES sur le territoire, les CRT permettent aux membres du projet de disposer d'un espace de travail et des outils nécessaires pour accomplir leurs missions. Cette capacité de mutualisation administrative et logistique met à disposition des équipes opérationnelles un environnement de travail dans une économie maîtrisée : réduction des frais et risques de déplacement entre le siège et Abidjan, réduit les temps de voyage et des consommations d'énergie, etc.

Enfin, un Project Management Office (PMO) a été recruté au siège de CI-ENERGIES qui permet de développer une expertise des meilleures pratiques en gestion de projet au sein de l'entreprise. Favorisant le développement d'une méthodologie et d'outils de gestion de projets, ainsi que le partage de bonnes pratiques entre les UGP, il a pour rôle de diffuser les bonnes pratiques, de renforcer les capacités en gestion de projet des ressources humaines.

H.2. Performance de la gestion de projets

Au 1er janvier 2019, CI-ENERGIES pilotait ainsi 1 988 projets, auquel s'ajouteront 910 projets dans l'année tandis que 1 039 seront clôturés au 31 décembre 2019. L'année 2020 commencera ainsi avec 1 859 projets en cours, complétés par le lancement de 788 projets dans l'année, tandis que 1 109 seront clôturés avant le 31 décembre 2020, laissant ainsi 1 538 projets ouverts au 31 décembre 2020.

Pour conduire ces projets, CI-ENERGIES disposait de neuf (09) UGP en 2019, qui seront complétés par deux (02) UGP en 2020, pour atteindre un total de onze (11) UGP en 2020.

I. Grands ouvrages hydroélectriques

L'accroissement de la capacité de production électrique de la Côte d'Ivoire passe également par le développement d'une capacité souveraine, directement conçue et exploitée par l'État, afin d'équilibrer le portefeuille public/privé des centrales électriques de Côte d'Ivoire. La sécurité énergétique de la Côte d'Ivoire trouve ainsi un équilibre qui s'apprécie à la fois sur le volume de sa capacité de production, la diversité des sources d'énergie électrique et la capacité d'une exploitation publique. Cet équilibre assure les besoins énergétiques des populations.

Dans cette perspective, l'État s'est particulièrement engagé dans la valorisation du potentiel hydroélectrique de la vallée de Sassandra, avec un projet de construction de plusieurs barrages sur le fleuve Sassandra, en aval du barrage réservoir de Buyo. Ce réservoir, d'une superficie de plus de 700 km² et d'une capacité de stockage de l'ordre de 8 milliards de m³ d'eau, permet d'alimenter des ouvrages dits « au fil de l'eau », réduisant considérablement la submersion des terres de la vallée par ces derniers.

Cette démarche s'est concrétisée en 2013 avec la création du barrage hydroélectrique de Soubré inauguré en novembre 2017. Quatre (4) autres aménagements hydroélectriques au fil de l'eau sont prévus : celui de Gribo-Popoli en cours de construction d'une capacité de 112 MW, celui de Boutoubré d'une capacité de 140 MW, puis ceux de Louga I et Louga II d'une capacité respective de 126 MW et 120 MW.

Une direction des grands projets hydroélectriques a été mise en place pour :

*	Assurer le suivi et la coordination générale des grands projets d'aménagement hydroélectrique de la vallée du Sassandra (Soubré, Gribo Popoli, Boutoubré, Louga 1 et Louga 2) ;
*	Assurer le suivi et les activités des organes des projets (Comité interministériel de suivi, Commission administrative locale, Cellule projet) ;
*	Assurer le suivi et la mise en œuvre des contrats avec les partenaires aux différents projets (Entrepreneur, Ingénieur Conseil, Structures d'appui...) ;
*	Faire respecter la mise en œuvre des exigences du Maître d'Ouvrage ;
*	Assurer le suivi et la coordination des études techniques des projets Boutoubré, Louga 1 et 2 ;
*	Assurer le suivi et la mise en œuvre des études environnementales et sociales (EIES, PGES et PAR).

Aménagement hydroélectrique de Gribo-Popoli

Après l'achèvement du projet d'aménagement hydroélectrique de Soubré par l'entreprise SINOHYDRO, l'État de Côte d'Ivoire a décidé de lui confier, la réalisation de celui de Gribo-Popoli (112 MW).

Cet aménagement est situé sur le fleuve Sassandra, au droit des rapides Popoli et à 6 km à l'aval du barrage de Soubré. Il est constitué d'un barrage au fil de l'eau, d'un évacuateur de crues, d'une usine de production hydroélectrique et d'un canal de restitution.

Le 09 Octobre 2019 a donné lieu à la signature de l'accord de financement avec la banque d'Exportation et d'Importation de Chine (EximBank China), pour un coût global du projet est de 246 milliards de FCFA dont 70% sont financés auprès de l'EximBank et 30% par l'État de Côte d'Ivoire. La durée contractuelle des travaux est de 40 mois. La réunion de lancement du projet s'est tenue du 26 au 28 décembre 2019 avec SINOHYDRO.

Malgré la pandémie à COVID-19, le projet a connu un avancement des travaux à hauteur de 10% en 2020, contre une prévision de 35%. Au vu des mesures arrêtées par le Gouvernement, les travaux sur site du projet Gribo Popoli ont été suspendus en avril 2020. Le processus de dé-confinement ainsi que le renforcement des mesures préventives et correctives contre la COVID 19 ont permis une reprise progressive du chantier depuis aout 2020.

Les études d'Avant-Projet Détaillé (APD) sont approuvées et les études d'exécution sont réalisées à plus de 20%.

Au titre du volet social et environnemental du projet Gribo Popoli, les rapports définitifs de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Actions de Réinstallations (PAR) ont été approuvés par la commission interministérielle le 23 avril 2020. Le permis environnemental a été délivré par l'Arrêté n°00176-MINEDD-ANDE du 05 juin 2020 portant approbation de l'EIES.

Aménagement hydroélectrique de Boutoubré

Cet aménagement fera suite à celui de Gribo Popoli. Les études de faisabilité ont été finalisées en 2019 par l'entreprise POWER China ; ils ont fait l'objet de commentaires de CI-ENERGIES et de l'État de Côte d'Ivoire ayant permis la soumission d'une offre technique et financière par ladite entreprise. Cette proposition a fait l'objet d'échanges et de négociations entre les parties au cours du dernier trimestre 2020.

Sous réserve de la signature de l'accord commercial et de l'accord de prêt au cours de l'exercice 2021, les travaux de construction du barrage de Boutoubré pourraient démarrer en 2022. La date prévisionnelle de fin du projet serait alors pour l'année 2025.

Aménagement hydroélectrique Louga 1 et Louga 2

POWER CHINA a mené plusieurs investigations de reconnaissances et de relevés topographiques sur les sites précédemment identifiés et a proposé à la place du site initial de Louga, deux aménagements hydroélectriques qui sont Louga 1 de 126 MW et Louga 2 de 120 MW.

CI-ENERGIES a donné son accord de poursuivre les études sous réserves de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux pour ces nouvelles alternatives proposées. POWER CHINA a transmis en décembre 2019, les rapports d'études de faisabilité des projets de Louga 1 et Louga 2.

CI-ENERGIES a réalisé une première analyse de ces options techniques, sous réserve de la conduite des études environnementales préliminaires. Celles-ci ont démarré en septembre 2020 ; elles permettront d'approuver les caractéristiques optimales des ouvrages. Les études environnementales détaillées sont prévues pour 2022.

Les activités de préparation, d'analyse et d'approbation des documents techniques et contractuels des projets Louga 1 et Louga 2 devraient s'accroître en 2021 pour permettre le démarrage des travaux en 2023. Les mises en service des groupes de production des projets de Louga 1 et Louga 2 sont respectivement prévues en 2027 et 2028.



J. Ouvrages de production

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'accroissement des capacités de production d'électricité et pour respecter ses engagements internationaux en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, l'État de Côte d'Ivoire a initié un ambitieux programme de production d'électricité verte, faisant appel à des sources d'énergies 100% renouvelables ou à des cycles combinés associant turbines à gaz et turbines à vapeur recyclant les gaz d'échappement des turbines à gaz.

Ce programme est mis en œuvre directement par CI-ENERGIES ou dans le cadre de partenariats publics privés associant des producteurs indépendants d'électricité (les IPP). Plusieurs protocoles et conventions ont été ainsi signés avec des promoteurs privés. Ce programme contribuera non seulement à faire face à la forte croissance de la demande en électricité en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, mais également à assurer l'équilibre du mix-énergétique par une intégration plus accrue des énergies renouvelables. Le pays entend ainsi améliorer le mix-énergétique par la production de l'électricité avec un taux de 42% d'énergies de sources renouvelables à l'horizon 2030 comprenant la grande hydroélectricité. Les projets ayant rencontré les plus fortes avancées durant la période 2019-2020 sont présentés ci-après.

Projets IPP

Au titre des projets IPP, nous avons les projets ci-après.

* **AZITO IV**

Le gouvernement ivoirien a confié en 1998 la réalisation de la centrale d'énergie thermique d'Azito Énergie à un consortium.

Les trois premières phases de développement de Azito Energie ont permis de déployer une capacité de 430 MW dans le quartier d'Azito, dans la ville d'Abidjan, en Côte d'Ivoire. La phase 4 vise la construction d'une centrale thermique à cycle combiné d'une capacité totale de 253 MW constituée d'une turbine à Gaz (TAG) de 179 MW et d'une turbine à vapeur (TAV) de 74 MW, au titre d'un protocole d'accord signé en 2016 pour la réalisation des études de faisabilité qui furent validées en 2018.

Les signatures des avenants N°6 et N°7 à la convention Azito ainsi que l'Accord Direct ont respectivement eu lieu le 19 février 2019 et le 22 juillet 2019, permettant un démarrage des travaux le 5 août 2019. La mise en vigueur de l'Avenant n°6 a été effective le 10 janvier 2020 et le bouclage financier le 21 janvier 2020.

La mise en service est prévue le 30 novembre 2021 pour la turbine à Gaz (TAG) et le 30 avril 2022 pour la turbine à vapeur.

* **ATINKOU**

Le projet de centrale au gaz de 390 MW d'Atinkou a été sélectionné par le gouvernement ivoirien comme projet prioritaire pour répondre aux besoins de production de base de la Côte d'Ivoire et renforcer son statut de premier exportateur d'énergie dans la région grâce à sa technologie à cycle combiné associant une turbine à gaz et une turbine à vapeur. Ce projet, avec Azito IV, complètera l'infrastructure de base nécessaire à la réalisation de projets solaires et hydrauliques intermittents prévus par le plan directeur ivoirien.

La centrale sera réalisée par la société de projet ATINKOU, filiale d'ERANOVE, groupe industriel panafricain, actif dans la gestion de services publics et la production d'eau potable et d'électricité en Afrique. ERANOVE possède et exploite déjà une centrale thermique en Côte d'Ivoire au travers de sa filiale CIPREL. Construite sur un site de 30 hectares, la centrale sera dotée d'une puissance de 390 mégawatts (MW), composée d'une turbine à gaz de 255 MW, d'une turbine à vapeur de 135 MW et d'une chaudière de récupération de chaleur.

Le protocole d'accord entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le promoteur a été signé en 2016 en vue de la réalisation des études de faisabilité qui ont été validées en 2017. Les signatures de la convention ATINKOU, de l'Avenant N°1 et de l'accord direct ont respectivement eu lieu le 18 décembre 2018 et le 5 mars 2020.

Les travaux ont démarré le 21 octobre 2020 et la mise en service est prévue le 04 septembre 2022 pour la turbine à Gaz (TAG) et le 20 janvier 2023 pour la turbine à vapeur.

* **SINGROBO AHOUATY**

L'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty est situé sur la rivière Bandama, à 23 km en aval du barrage existant de Taabo et en amont du confluent de la rivière Nzi. La capacité de ce parc de production d'électricité d'origine hydraulique est de 44 MW de puissance installée.

La convention entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Société IVOIRE HYDRO ENERGY (IHE) pour la réalisation en mode BOOT (Build Own Operate Transfer) du projet d'aménagement hydroélectrique de SINGROBO- AHOUATY sur le Fleuve Bandama a été signée en 2013.

L'avenant N°1 à la convention a été signé le 31 juillet 2018 ; il est entré en vigueur le 30 avril 2020. L'Ordre de commencement des travaux (OCT) a été délivré le 18 mai 2020 et la mise en service séquentielle est prévue le 18 février 2023 pour la tranche 1, et le 18 mars 2023 pour la tranche 2.

* **BIOVEA ENERGIES**

Le projet BIOVEA entend devenir la première centrale électrique biomasse ivoirienne, d'une puissance installée de 2 x 23 MW. Les promoteurs du Projet sont EDF, MERIDIAM et BOKALA. BIOVEA se propose de valoriser les résidus agricoles des filières palmier à huile et hévéa dont l'accès sera principalement assuré par PALMCI et SAPH, filiales du groupe SIFCA, leader ivoirien des filières palmier à huile et hévéa.

Les études de faisabilité du projet ayant été validées en 2018, la signature de la convention et de ses annexes entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le promoteur a eu lieu le 09 décembre 2019. Les signatures des contrats de construction de la centrale et ses annexes sont envisagées au cours de l'année 2021.

Le démarrage des travaux EPC est prévu pour le second semestre de l'année 2021 et la mise en service est prévue en 2024.

* **KORHOGO SOLAIRE**

La convention Korhogo Solaire entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le promoteur a été signée en novembre 2016 en vue de la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité totale de 25 MWc située au village de Benguébougou dans la commune de Korhogo. Sa mise en place sera assurée par Korhogo Solaire, une filiale de la compagnie marocaine Nova Power.

Les études de faisabilité du projet ont été validées en 2015. Les négociations relatives à la signature de l'Avenant n°1 à la Convention et d'un accord direct sont en cours de finalisation. Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2021 pour une mise en service envisagée au second semestre 2022 sous réserve de la finalisation du bouclage financier.

* **PORO POWER**

Le protocole d'accord entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le promoteur a été signé en 2016 en vue de la réalisation des études de faisabilité pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité totale de 66 MWc. Les études de faisabilité du projet ont été validées en 2017 et la signature de la convention GALILEA entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le promoteur a eu lieu le 24 octobre 2018. Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2021 pour une mise en service envisagée au second semestre 2022 sous réserve de la finalisation du bouclage financier.

Projets parts propres

Les deux principaux projets de production d'électricité développés par CI-ENERGIES, hors hydroélectricité, sont les suivants :

* **Centrale solaire de Boundiali**

La convention de financement entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la banque de développement allemande KfW a été signée en octobre 2019 en vue de la réalisation d'une centrale solaire de 37,5 MWc. Les études de faisabilité du projet ont été validées en 2018 et la signature du contrat EPC est envisagée pour juin 2021. Le démarrage des travaux est prévu en décembre 2021 et la mise en service industrielle est envisagée en mars 2022.

* **Centrale hydro solaire de Kossou**

La convention de financement entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la banque française de développement AFD a été signée en octobre 2020 en vue de la réalisation d'une centrale solaire flottante de 20 MWc sur le lac de l'aménagement hydroélectrique de Kossou. Les études de faisabilité du projet ont été validées en 2020 et la signature du contrat EPC est prévue en mai 2021. Le début des travaux est prévu le 4ème trimestre 2021 et la mise en service est prévue le 4ème trimestre 2022.

K. Transport

Le bon niveau de fonctionnement et la performance du réseau de transport d'électricité sont indispensables pour assurer la continuité et la qualité de service, réduire les pertes techniques, afin que le plus grand volume d'électricité transportée soit rendu disponible en tous les points du territoire. Son développement est une condition indissociable au développement de l'accès à l'électricité.

Face à ces enjeux, et pour garantir un développement durable des réseaux de transport, l'Etat de Côte d'Ivoire a élaboré en juin 2015, un Plan Directeur des ouvrages de Production et de Transport d'énergie électrique pour la période 2014-2030. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan, plusieurs projets de transport d'électricité ont été réalisés par CI-ENERGIES à travers sa Direction en charge du Transport et sous l'autorité de la Direction Centrale de l'Equiperment et des Travaux (DCET). Le financement de ces travaux requiert l'adhésion de partenaires financiers ayant confiance dans le potentiel technique de CI-ENERGIES et la mise en œuvre de leurs exigences environnementales et sociales.

Ces travaux ont notamment favorisé l'amélioration de la qualité de services de l'ensemble des régions de Côte d'Ivoire et l'électrification rurale des zones de l'Ouest, du Centre, du Nord et de l'Est : Région du Tonkpi, Région du Poro, Région du Gbêkê, Région du Hambol, Région du Gontougou, Région du Boukani.

Évolution du réseau de transport

Au 31 décembre 2020, le linéaire de réseau de 225 kV représente 3 651 km contre 3 237 km en 2019, soit une hausse de 15% sur la période.

Parallèlement, le linéaire réseau 90 kV est passé de 2 825 km en 2019 à 3 452 km en 2020, soit une progression de plus de 22%.

Globalement, la longueur totale du réseau de transport a progressé de 17%, passant de 6 062 km en 2019 à 7 103 km en 2020, soit un accroissement remarquable de **1 041 km en un an**.

Les investissements réalisés sur le réseau de transport ont permis de faire passer le nombre cumulé des postes HTB (225 kV et 90 kV) de 58 en 2019 à 66 postes en 2020, soit 8 nouveaux postes HTB mis en service sur le réseau de transport en 2020.

Grâce à la création de ces nouveaux postes HTB et au renforcement des postes existants par l'ajout ou le renouvellement de transformateurs HTB, le nombre de transformateurs a progressé de 151 en 2019 à 175 en 2020, soit une augmentation de 24 transformateurs HTB en 2020 (+16%) ; la capacité de transformation, quant à elle, a progressé de 6 199 MVA en 2019 à 7 400 MVA, soit une capacité additionnelle de transformation fort notable de 1 201 MVA (+19%) en 2020.

Les nouveaux ouvrages HTB, postes et lignes, ont contribué au cours de l'année à :

- * **Améliorer la fourniture en électricité et du plan de tension de la zone d'Abidjan en vue de renforcer la boucle 225 kV ;**
- * **Résorber l'augmentation de charges et compenser la baisse de tension de la zone de Bingerville et de Bassam ;**
- * **Réhabiliter les postes existants ne respectant pas les exigences du développement durable (remplacement de TFOs contaminés au PCB, etc.) ;**
- * **Renforcer et stabiliser les capacités du réseau de transport en vue de réduire le temps moyen de coupure (TMC) ;**
- * **Améliorer la capacité de transit des lignes et postes des réseaux de transport et de distribution d'énergie afin d'assurer la sécurité électrique dans la zone des projets initiés ;**
- * **Réduire la disparité entre les régions de Côte d'Ivoire par l'amélioration de la qualité de vie des populations.**

Performance du réseau de transport

L'énergie transportée par le réseau de transport est passée de 10 510,3 GWh en 2019 à 11 173,8 GWh en 2020, en progression de 6,3% reflétant l'évolution dynamique du réseau. Le niveau de pertes sur le réseau de transport a augmenté de 19%, passant de 501 GWh en 2019 à 598 GWh en 2020. Ces pertes techniques du réseau ont représenté une moyenne stable de 5% de la puissance transportée sur ce réseau en 2019 et en 2020.

Au-delà de l'augmentation du linéaire de réseau de transport indispensable aux raccordements de nouveaux villages via le réseau de distribution, les efforts d'investissement réalisés par CI-ENERGIES ont également pour vocation de réduire les pertes sur le réseau de transport, en augmentant les capacités de mise à disposition de l'électricité produite par les centrales électriques sur le réseau de distribution.

Parallèlement, le temps moyen de coupure (TMC) transport a poursuivi son amélioration, passant de 06 h 48 min en 2019 à 06 h 36 min en 2020, ceci bien que le rendement du réseau de transport ait connu une légère dégradation de 0,59%, atteignant une performance de 94,62% en 2020 contre 95,21% en 2019.

Évolution des investissements

Le développement et le renforcement du réseau de transport font l'objet de 13 projets, dont 12 sont actuellement financés. La diversité des bailleurs de fonds, représentée dans le tableau ci-dessous, dénote de la confiance accordée à la Côte d'Ivoire et de l'intérêt que suscite le secteur de l'énergie ivoirien.

Les investissements 2019 pour les projets transport qui représentaient 474 milliards de FCFA sont ainsi passés à 552 milliards de FCFA en 2020

Tableau de l'évolution des investissements

N°	PROJETS	BAILLEURS
1	PRODRCI	EXIMBANK CHINE (95%) État de Côte d'Ivoire (5%)
2	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SOUBRE (Yop 2)	CI-ENERGIES (15%)
3	BOAD	BOAD / État de Côte d'Ivoire /CI-ENERGIES
4	PRETD	BAD / État de Côte d'Ivoire
5	PTDAE	BANQUE MONDIALE
6	RACA 400	BACI (41.5%) BOAD/BIDC (39%) ORABANK/NSIA BANQUE (19.5%)
7	PCD Espagne	ESPAGNE
8	PROJET TKB	CI-ENERGIES
9	POSTE 225 kV d'ADZOPE	FOND KOWETIEN
10	CORRIDOR NORD	JICA
11	POSTE MOBILE DE ZAGNE	CI-ENERGIES
12	PLAN B BASSAM	CI-ENERGIES
13	PLAN B BINGERVILLE	BOAD

L. Distribution

Les priorités du gouvernement de Côte d'Ivoire pour faciliter l'accès équitable des populations à l'électricité sont déclinées au travers de deux principaux programmes :

- * **la distribution urbaine qui vise l'extension, le renforcement et la réhabilitation du réseau de distribution existant ;**
- * **l'électrification rurale qui vise la création de nouveaux réseaux de distribution pour désenclaver économiquement ces zones rurales.**

Ces deux programmes comprennent un volet d'éclairage public qui apporte plus de sécurité aux populations grâce à l'éclairage nocturne.

Evolution du réseau de distribution

En 2020, le réseau de distribution de Côte d'Ivoire, composé de lignes MT ou HTA (33 kV et 15 kV) et de lignes BT ou BTA, s'étendait sur 49 957 km contre 47 995 km en 2019, soit une hausse remarquable de 2 002 km en un an dont 731 km pour le réseau HTA et 1 271 km pour le réseau BTA.

Au 31 décembre 2020, le nombre de clients BTA est de 2 909 633 contre 2 532 418 en 2019 (+ 377 215 clients BTA, +15%) tandis que le nombre de clients HTA est de 6 055 contre 5 736 en 2019 (+ 319 clients HTA, +5,6%).

A fin 2020, le nombre moyen de clients BTA par km BTA est de 122 contre 112 en 2019.

Sur la base de ce nombre moyen, l'on peut considérer que les 1 271 km de réseau BTA tirés en 2020 ont permis le branchement de 155 423 nouveaux clients BTA, soit 41% de l'ensemble des nouveaux clients BTA en 2020.

Le nombre de foyers d'éclairage public (EP) est passé de 506 025 à fin 2019 à 700 442 à fin 2020 (+ 194 417 foyers EP, +38,4%).

En considérant le nombre moyen de foyers EP par km de réseau BTA, qui est de 29 en 2020 contre 22 en 2019, l'on peut estimer que les 1 271 km de réseau BTA réalisés en 2020 ont généré 37 415 nouveaux foyers EP, soit 19% du total des nouveaux foyers EP en 2020.

Ces fortes progressions observées sur l'évolution du réseau de distribution sont liées à l'accélération de la mise en œuvre du programme d'électrification rurale sur ces deux dernières années.

Programme National d'Électrification Rurale (PRONER)

Le Gouvernement a initié le Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) en juillet 2013 pour l'électrification des localités de plus de 500 habitants avant le 31 décembre 2020 et l'électrification totale des villages de la Côte d'Ivoire à fin 2025.

Au 31 décembre 2020, ce sont **922 localités** qui ont été électrifiées au cours de l'année 2020 contre 919 localités en 2019, faisant passer le nombre total de localités électrifiées de 5 859 localités en 2019 à 6 781 localités électrifiées à fin décembre 2020 sur les 8 518 localités que compte le pays.

Le taux de couverture (ratio du nombre de localités électrifiées sur le nombre total de localités du pays (8518)) est passé de 68,8% en 2019 à 79,6% à fin 2020, soit une forte progression de 10,8 points.

Quant au taux d'accès (ratio de la population des localités électrifiées sur la population nationale), il est passé de 93,8% en 2019 à 97,9% à fin 2020, progressant de 4,1 points.

Pour atteindre ces objectifs en matière d'électrification rurale, plusieurs projets ont été lancés et exécutés, avec l'appui des Partenaires techniques et Financiers, Banque Mondiale, BAD, UE-AFD, BOAD, etc. Ce sont au total 2 937 localités qui auront été engagées et réparties dans les projets suivants :

Tableau des localités qui auront été engagées et réparties dans les projets suivants

PAEMIR	426 localités
PRONER avec REGIE	165 localités
PROSER	1 088 localités
Soldes 500 Habitants	454 localités
AFD-UE	350 localités
BM PTDAE	202 localités
BAD-PRETD	252 localités

Performance du réseau de distribution

Les investissements réalisés sur le réseau électrique ont permis de desservir 2 915 688 clients, domestiques et non domestiques confondus, en 2020 avec un taux de desserte (ratio des clients domestiques sur le nombre total des ménages) de 55% contre 49% en 2019, soit une progression de 6 points, grâce notamment à une hausse importante des nouveaux branchements PEPT.

L'énergie électrique livrée au réseau de distribution est passée de 8 775 GWh en 2019 à 9 254 GWh en 2020, soit une augmentation de 479 GWh (+5,5%). Quant aux pertes, elles sont passées de 1 137,8 GWh en 2019 à 1 205,3 GWh en 2020, soit une hausse de 5,9% qui s'explique par une forte augmentation du linéaire du réseau de distribution.

Ainsi, une légère baisse du rendement Distribution est observée, passant de 87,03% en 2019 à 86,98% en 2020.

Le TMC Distribution s'est sensiblement amélioré, passant de 09h34mn en 2019 à 09h12mn en 2020, soit un gain de 22 minutes.



4.2. INDICATEURS ÉCONOMIQUES

A. Création de valeur ajoutée - Principaux Revenus de CI-ENERGIES

Depuis le décret n° 2017-773 du 22 novembre 2017 modifiant la dénomination de la société et les articles 1, 2 et 13 du décret du 22 décembre 2011, le nouvel article 13 dispose ainsi :

« Les ressources de CI-ENERGIES sont constituées par :

1. **la redevance prévue au profit de l'Etat par la convention de concession du service public de production, de transport, de distribution, d'importation et d'exportation de l'électricité pour partie à titre de produit;**
2. **le produit de la cession d'électricité au titre de la production d'électricité des ouvrages propriétés de l'Etat ;**
3. **les loyers provenant de la location ou de la mise à disposition de son patrimoine propre, ainsi que la location ou de la mise à disposition du patrimoine public ou privé de l'Etat ;**
4. **les produits de ses prestations diverses ;**
5. **les taxes reversées au secteur de l'électricité notamment la TVA et la taxe destinée à l'électrification rurale ;**
6. **les produits de ses biens meubles ou immeubles aliénés dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;**
7. **les contributions, dons et legs ;**
8. **les dotations et subventions de l'Etat ;**
9. **les produits des emprunts destinés aux investissements du secteur contractés dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;**
10. **les subventions d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux, destinées aux investissements du secteur ;**
11. **les dons octroyés à l'Etat par des organismes publics ou privés internationaux et rétrocédés à CI-ENERGIES.**
12. **les fonds spéciaux du secteur de l'électricité administrés pour le compte de l'Etat. »**

Les ressources de CI-ENERGIES sont destinées principalement à effectuer tous les travaux qui relèvent de ses missions et à couvrir toutes les charges du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire. Elle est toutefois appelée à dégager son propre chiffre d'affaires pour le financement de ses activités dans le cadre des missions à elle confiées par l'Etat.

Dans la pratique, les principaux revenus de CI-ENERGIES sont constitués des quatre premières catégories de ressources précitées.

Le montant total des produits au 31 décembre 2020, hors reprise de provisions et de subvention, s'élève à 136 milliards de francs CFA, en hausse de 14% par rapport à celui de 2019 qui s'élevait à 119 milliards de francs CFA. Il est composé :

- * ***D'un chiffre d'affaires 2020 de 53 milliards de francs CFA, constitué à 97% des ventes d'énergie issue du barrage de Soubré. Les 3% restants sont constitués des facturations des travaux de contrôles, des prestations de l'atelier central, des locations de bâtiments, et des produits accessoires issus de la vente de dossiers d'appels d'offres et de matériels déclassés. Comparé au chiffre d'affaires de 2019 qui s'élevait à 57 milliards de francs CFA, une baisse de 7% s'observe, qui est essentiellement le reflet d'une baisse équivalente de production du barrage de Soubré en raison d'une baisse des apports pluviométriques sur le fleuve Sassandra.***
- * ***D'un montant total de redevances de 57 milliards de francs CFA pour l'exercice 2020, perçues par CI-ENERGIES pour l'exploitation du secteur de l'électricité, qui sont intégralement destinés à la couverture des charges de fonctionnement et des charges du secteur. Ces redevances sont également en baisse de 6,6% par rapport à celles de l'exercice 2019, qui s'élevaient à 61 milliards de francs CFA. Ici aussi, cette baisse des redevances trouve en grande partie son origine dans la baisse de la production des barrages hydroélectriques de l'État exploités par la CIE, qui ont également connu une baisse des apports pluviométriques dans les fleuves les alimentant : Sassandra (Buyo et Fayé), Bandama (Kossou et Taabo), Bia (Ayamé 1 et 2).***
- * ***De produits, d'intérêt de DAT et de transfert de charges s'élevant à 26 milliards de francs CFA en 2020, contre 1 milliard de francs CFA en 2019.***

B. Création de valeur ajoutée - Valeur économique des projets

Chaque année, CI-ENERGIES exécute près de 2 000 projets pour le développement du secteur ivoirien de l'électricité, aussi bien en matière de production, que de transport et de distribution d'électricité. Ces projets sont détaillés dans ce chapitre 4 relatif aux performances économiques de l'entreprise.

Les investissements financiers et ressources assimilées affectées au financement des projets dans les livres de CI-ENERGIES représentaient 1 129 milliards de francs CFA au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 7% comparativement à l'année 2019 pour laquelle leur valeur s'élevait à 1 056 milliards de francs CFA.

Ces engagements financiers sont principalement constitués des emprunts rétrocédés auprès des principaux bailleurs que sont l'Agence Française de Développement, la Banque Africaine de Développement, la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Mondiale, la Banque Ouest Africaine de Développement, EXIMBANK China, ainsi que des emprunts liés à l'opération de refinancement du secteur réalisée avec Deutsche Bank, NSIA et ORABANK. Ils sont complétés par des apports de l'État de Côte d'Ivoire et de CI-ENERGIES.

C. Création de valeurs partagées - Principaux Flux financiers sectoriels

Les flux financiers du Secteur de l'Electricité sont régis par le Décret N°2010-200 du 15 juillet 2010, portant définition des règles de gestion des flux financiers du Secteur de l'Electricité, tel que modifié par le décret N°2018-785 du 17 octobre 2018.

Les flux financiers se répartissent en deux (2) grandes classifications : les Ressources financières du Secteur et les Dépenses du Secteur.

Ressources financières du Secteur de l'Electricité

Les ressources du Secteur de l'Electricité¹ sont constituées par : les produits d'encaissements perçus par le concessionnaire (CIE) au titre de la production, du transport, de la distribution, de l'importation et de l'exportation de l'énergie électrique, les taxes reversées au secteur de l'électricité (TVA Secteur, Redevance Electrification Rurale), le produit des emprunts contractés par l'Etat et ses mandataires pour le compte du secteur de l'électricité, les dons, legs et subventions.

Dépenses du Secteur

Les ressources financières du secteur sont utilisées aux fins de paiement des dépenses du Secteur de l'électricité définies par décret selon l'ordre de priorité ci-après :

- * **«A» - la rémunération du concessionnaire au titre de ses prestations (CIE) ;**
- * **«B1» - les achats de combustibles et d'énergie électrique ;**
- * **«B2» - Les remboursements et paiements au titre des prêts octroyés à CI-ENERGIES pour le refinancement de la dette à court terme et le paiement des arriérés des producteurs indépendants d'énergie électrique et des fournisseurs de gaz naturel ;**
- * **«C» - les charges de fonctionnement des structures et organes de gestion et de contrôle du secteur de l'électricité (CI-ENERGIES, ANARE) ;**
- * **«D» - les emplois pour les investissements du secteur de l'électricité hors service de la dette ;**
- * **«E» - les autres dépenses du secteur de l'électricité comprenant le service de la dette à l'exclusion des dépenses relatives à la catégorie B2 ;**
- * **«F» - l'approvisionnement ou la reconstitution de du fonds de stabilisation du secteur de l'électricité.**

Identification de l'enjeu développement durable

Assurer de manière efficiente, le financement des projets stratégiques d'investissements publics et privés pour le développement du Secteur de l'Electricité tout en veillant au maintien de l'équilibre financier.

Principes d'action

A cet effet, Côte d'Ivoire Energies dans sa réorganisation a créé depuis août 2018 une Direction des Etudes Economiques et Financières. Cette Direction a pour principales missions de :

- * **Piloter la planification financière à long terme en assurant l'adéquation entre la capacité de financement et la mise en œuvre des projets stratégiques d'investissements publics et privés du Secteur de l'Electricité ;**
- * **Réaliser les études, modélisations et les analyses économiques permettant d'évaluer la performance financière du Secteur de l'Electricité ;**
- * **Évaluer la maîtrise des risques dans la gestion des flux financiers, par l'Exploitant, des opérations de facturations et d'encaissements des ventes d'énergie électrique ;**
- * **Produire des états des données statistiques, économiques et financières (indicateurs, coûts, ratios...) et de préconiser les recommandations adaptées pour assurer la pérennité de l'équilibre financier du Secteur de l'Electricité.**

Actions menées

- * **Levée de fonds d'environ 292 milliards FCFA (€ 445 millions) par CI-ENERGIES au cours de l'exercice 2019 sur le marché financier local et international pour le refinancement de la dette à court terme et le rétablissement de l'équilibre financier du Secteur de l'Electricité ;**
- * **Levée de fonds de 75 milliards FCFA (€ 114 millions) en septembre 2020 par CI-ENERGIES sur le marché financier sous-régional pour le financement du réseau d'évacuation des centrales thermiques de AZITO IV et ATINKOU (CIPREL V) à l'effet de réduire les coûts liés au projet ;**
- * **Optimisation des modèles financiers des producteurs indépendants d'électricité (IPPs) et des fournisseurs de gaz permettant de réduire le prix de cession de l'électricité et du gaz naturel ; cette action se traduit par une baisse du tarif de l'électricité pour les consommateurs ;**
- * **Mise en place de garanties de paiements en faveur des producteurs indépendants d'électricité (IPPs) pour couvrir les éventuels défauts de paiement du Secteur de l'Electricité ;**
- * **Optimisation financière de l'équilibre Offre-Demande d'électricité permettant de réduire les coûts de production et de dégager des marges suffisantes pour la réalisation des investissements du Secteur de l'Electricité.**

1- Le Secteur de l'Electricité est l'ensemble des structures, des ouvrages et des activités exercées en Côte d'Ivoire, liés à la production, au transport, au dispatching, à l'importation, à l'exportation, à la distribution, à la commercialisation de l'énergie électrique ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie.

Performances

* **Un chiffre d'affaires du Secteur de l'électricité de 637,8 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 5% par rapport à 2019 et se présentant comme suit :**

Tableau du chiffre d'affaires du Secteur de l'électricité de 2019 et 2020

	2019		2020	
	GWh	FCFA millions	GWh	FCFA millions
Ventes nationales	7 639,80	530 170,72	8 045,15	554 362,05
Dont BT	4 145,03	297 999,02	4 324,91	308 665,26
Dont HTA	3 494,77	77 280,38	3 720,24	245 696,79
Ventes Export	1179,10	77 280,37	1 274,62	83 255,64
Dont EDM (Mali)	609,09	39 666,63	768,33	50 007,57
Dont SONABEL (Burkina)	505,49	32 857,05	488,88	31 776,94
Dont LEC (Liberia)	13,25	1 157,88	17,89	1 504,84
Dont VRA (Ghana)	51,27	3 598,82	-0,47	-33,71
Chiffre d'affaires Secteur	8 818,90	607 706,11	9 319,77	637 858,00

* **Un ratio de couverture des dépenses de catégorie B supérieur à 1 pour la quatrième année consécutive et s'établissant à 1,14 en 2020, traduisant la capacité des ressources financières du Secteur de l'Electricité à couvrir les dépenses de catégorie A & B. Ce ratio est déterminé en rapportant les dépenses de catégorie B au solde net des encaissements sur ventes d'énergie après déduction de la rémunération de l'exploitant.**

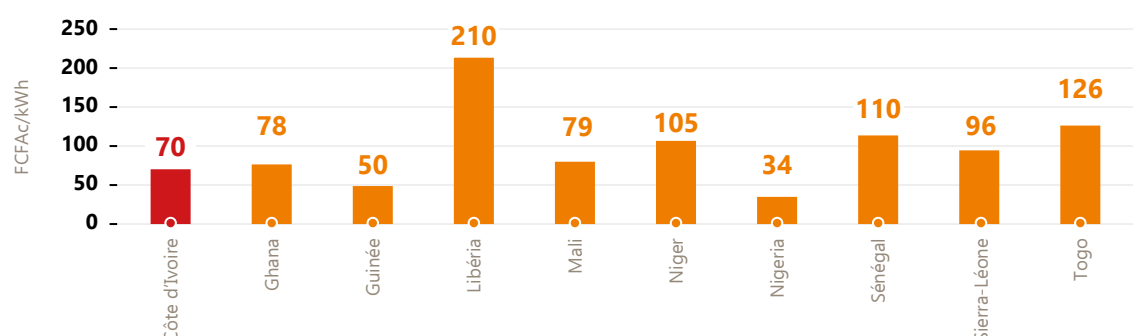
Tableau des achats de combustibles et d'énergie du Secteur de l'électricité de 2019 et 2020

	2019		2020	
	Volume	FCFA millions	Volume	FCFA millions
Combustible liquides et gazeux				
Gaz (Mpc)	61 986	196 137	66 258	227 189
HVO (T)	3 108	1 109	11 019	3 934
Autres (1000 L)	2 763	1 807	2 669	1 433
Total Combustibles	-	199 054	-	232 556
Production nette				
	GWh		GWh	
Thermique IPP	6 981	182 478	7670	172 701
Dont Vridi (Etat) *	79	-	207	-
Hydraulique	3 455	55 691	3 354	51 317
Dont Barrages Etat *	1 863	-	1886	-
Centrales isolés	7	-	6	-
Autres sources	17	1 760	94	6 414
Total Energies	10 460	239 928	11 124	230 432

(*) L'énergie produite par les centrales appartenant à CI-ENERGIES et exploitées par l'Exploitant (CIE) n'est pas valorisée car les ouvrages étant amortis. Il s'agit de l'énergie de la centrale thermique de Vridi et de l'énergie des barrages (Kossou, Buyo, Taabo, Ayamé 1 & 2, Faye), permettant ainsi de réduire le coût moyen de production du kWh.

- * **Un solde d'exploitation du Secteur de l'électricité positif pour la cinquième année consécutive. A fin 2020, il est de FCFA 13,631 milliards contre FCFA 9,223 milliards à fin 2019, soit une hausse de FCFA 4,408 milliards ;**
- * **Le maintien du coût moyen de production du kWh d'énergie électrique de l'ensemble des sources de production autour de 42 FCFA/kWh en 2019 et 2020 contre 45 FCFA/kWh en 2018. Le coût moyen résulte de la moyenne pondérée des coûts de production par source de production et des différentes énergies produites ;**
- * **Le coût moyen du transport et de distribution se maintient à environ 9 FCFA/kWh sur la période 2019-2020 contre une valeur de 11 FCFA/kWh en 2018.**
- * **Une baisse de près de 2 FCFA/kWh du coût de revient de l'électricité passant de 69,80 FCFA/kWh en 2019 à 67,99 FCFA/kWh en 2020 ; Le coût de revient résultant du coût moyen de production auquel est rajouté les pertes du transport, de distribution et les autres dépenses d'exploitation du Secteur reste cependant largement supérieure au tarif Domestique Social BT 5A hors taxe (28,84 FCFA/kWh pour la tranche 1 et 50,16 FCFA/kWh pour la tranche 2) et supérieur au tarif Domestique Général BT (66,96 FCFA/kWh pour la tranche 1 et 58,04 FCFA/kWh pour la tranche 2).**
- * **En Côte d'Ivoire, les clients HTA (constitués principalement des industriels) représentent en 2019 et en 2020, 46% des ventes contre 54% pour les clients BT (composés essentiellement des ménages). Les tarifs appliqués sont tous fixés par décret et sont décorrélés du coût de revient de l'énergie. Les prix industriels sont fixés suivant des périodes horaires (heures pleines, heures creuses et heures de pointes) avec des tarifs inférieurs à 50 FCFA/kWh en heures creuses permettant d'obtenir un prix moyen faible comparativement aux ménages (66 FCFA/kWh entre 2019 et 2020 contre un tarif moyen pour ménages supérieur à 71 FCFA/kWh).**
- * **La structure tarifaire des industriels en Côte d'Ivoire telle qu'établie traduit la volonté de l'Etat ainsi que celle des structures publiques du Secteur de l'électricité d'encourager et de favoriser le développement industriel.**
- * **Une étude comparative des performances du secteur de l'électricité des pays membres de la CEDEAO, réalisée en 2020 sur la base des données 2017-2018 révèle que le tarif moyen de l'électricité en Côte d'Ivoire est classé parmi les cinq (5) tarifs ouest africains les plus abordables, en occupant notamment le troisième rang derrière le Nigeria et la Guinée.**

Tarif moyen du Consommateur (FCFA/kWh)



- * **Une marge globale sur les ventes d'électricité de 0,55 FCFA/kWh en 2020 contre une marge négative depuis 2010, traduisant l'amélioration progressive des performances techniques et financières du Secteur de l'électricité soutenue par les importants programmes d'investissements du Secteur de l'électricité (Production, Transport, Distribution) et des financements adaptés.**

Perspectives

- * **Une mise en œuvre de la stratégie de couverture du risque de change EUR/USD pour réduire l'exposition du Secteur aux fluctuations du cours du dollar ;**
- * **L'organisation d'une tournée (Roadshow) auprès des investisseurs nationaux et internationaux (banques, bailleurs de fonds...) dans le cadre de la mobilisation des financements pour le développement du Secteur de l'Electricité ;**
- * **L'organisation d'un séminaire pour la revue du Décret de gestion des flux financiers du Secteur de l'Electricité pour tenir compte de l'évolution des activités du Secteur de l'Electricité.**

D. Création de valeurs partagées - Contribution sociale de CI-ENERGIES

Au titre de la création de valeurs partagées par CI-ENERGIES, sa contribution sociale pour ses collaborateurs s'est élevée de 24% entre 2019 et 2020, passant de 9 milliards de francs CFA à 11,2 milliards de francs CFA, reflet des recrutements réalisés pour répondre aux besoins de développement du secteur.

Cette contribution, détaillée dans le tableau ci-dessous, comprend la rémunération des collaborateurs de l'entreprise, les impôts sur traitement et salaires, ainsi que les mécanismes de prévoyances sociales que sont la contribution sociale CNPS, l'assurance maladie et l'assurance retraite complémentaire.

Création de valeurs partagées - Contribution sociale de CI-ENERGIES

Libellé	2020	2019
Masse salariale brute	9 349 771 745	7 643 654 570
Contributions fiscales ITS (part patronale)	494 142 123	465 848 312
Contribution sociale CNPS (part patronale)	611 819 014	358 121 502
Assurance retraite complémentaire	291 749 000	260 359 000
Assurance maladie	465 059 344	341 680 475
Total Contributions sociales	11 212 541 226	9 069 663 859

E. Création de valeurs partagées - Part locale des achats

Le Code des Marchés Publics (CMP) ivoirien définit « l'achat durable » comme « l'achat d'une autorité contractante qui, dans la définition de la nature et de l'étendue de ses besoins, déterminés avec précision avant le lancement d'une procédure de passation de marché, prend en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ».

Aux premiers temps de sa démarche d'achats durables, CI-ENERGIES s'assure de leur conformité en matière de transparence des achats publics, ainsi que de la prise en compte des exigences environnementales et sociales pour les travaux le requérant.



Des équipements innovants
et respectueux de l'environnement



E.1. Une démarche de sélection conforme

Acquérir des biens et services pour réaliser ses missions et actions de production, transport, distribution et électrification rurale dans l'équité, la transparence, la compétitivité et la concurrence tels sont les enjeux et défis qui se présentent à CI-ENERGIES. Pour ce faire, elle fait le choix d'une démarche qui est conforme à la réglementation nationale et aux autres réglementations en vigueur.

Cette conformité est d'abord celle à la réglementation nationale. Toute commande publique effectuée par une société d'Etat, quel qu'en soit le montant, est soumise au Code des Marchés Publics ivoirien. Ce code des marchés prescrit divers types de méthodes de contractualisation et prône le respect de grands principes généraux dans leur mise en œuvre.

Société d'Etat, CI-ENERGIES est soumise à des procédures d'achat strictes. Elle se déclenche avec des expressions de besoin répondant aux définitions du Plan de passation de marché publié par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). Chaque service ayant des besoins d'achat soumettra des spécifications techniques ou des termes de référence ; le service Acquisitions préparera le dossier de consultation conformément aux textes et lois en vigueur. Ce dossier sera validé et publié par la structure chargée du contrôle des marchés publics. Après ces étapes, c'est en collaboration avec le service technique demandeur que se fait le choix de l'attributaire (évaluation des offres reçues). Toute contestation pourra donner lieu à des procédures également définies par le Code des marchés publics (CMP) ivoirien.

CI-ENERGIES intègre également les principes fondamentaux à valeur constitutionnelle que sont :

* le libre accès à la commande publique ;
* l'égalité de traitement des candidats ;
* la transparence des procédures ;
* l'interdiction de toute discrimination fondée sur la nationalité des candidats, sous réserve de la préférence communautaire qui est appliquée à toute entreprise communautaire présentant une offre ;
* la libre concurrence ;
* l'économie et l'efficacité de la dépense publique ;
* l'équilibre économique et financier ;
* le respect de la réglementation en matière environnementale, sociale et du travail, de protection des personnes handicapées et du genre ;
* la conformité à la réglementation autre que nationale.

Dans le domaine de la passation, CI-ENERGIES se soumet également à une réglementation communautaire et internationale. Son but est de mettre en place une politique de compétitivité, une politique attrayante pour les entreprises, fournisseurs, prestataires et consultants, une politique qui rehausse la concurrence et lui donne toutes les chances de sélectionner les meilleurs pour atteindre ses objectifs.

Au plan communautaire, sont appliqués les directives et textes de l'UEMOA. Au plan international, CI-ENERGIES prend en compte les règles et directives des bailleurs de fonds - tels que la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), l'Agence Française de Développement (AFD) – dès lors que des marchés sont passés dans le cadre de financements octroyés par ces bailleurs. En matière environnementales et sociales, les exigences de ces bailleurs sont particulièrement observées, en ceci que leurs dispositions peuvent être plus contraignantes que celles du droit ivoirien.

E.2. Une démarche de sélection efficace

Le premier indicateur d'efficacité des achats conduits par CI-ENERGIES est le flux de marchés passés. En 2019, 241 marchés auront été passés, répartis en 191 marchés de travaux, 41 marchés d'études et 9 marchés de fournitures. Pour l'année 2020, reflet des besoins grandissants de la population et des objectifs assignés à l'entreprise, CI-ENERGIES a passé 37% de marché en plus, soit 331 marchés, répartis en 266 marchés de travaux, 43 d'études et 22 de fournitures.

Un second indicateur est celui de l'origine géographique des achats effectués. CI-ENERGIES valorise et favorise la main-d'œuvre locale, par l'inclusion de critères dans ses dossiers de consultation, par les allotissements des marchés et par l'autorisation de la sous-traitance. Ces deux dernières années, le nombre d'entreprises, de fournisseurs et de prestataires ivoiriens a été revu à la hausse. En 2020, 314 marchés ont été conclus auprès d'opérateurs ivoiriens, 7 auprès d'opérateurs de la sous-région et 10 auprès des autres opérateurs internationaux.

Il est à noter que CI-ENERGIES ne réalise pas elle-même les prestations. Ainsi, le choix des procédures et des cocontractants demeure un aspect important. La démarche mise en place par CI-ENERGIES pour la sélection de ses cocontractants reste dynamique et efficace dans l'ensemble.

Cette efficacité s'aperçoit au travers des indicateurs de performance. Ces indicateurs évalués sur les trois dernières années sont liés :

* au nombre de marchés passés ;
* à la participation des bailleurs à nos activités ;
* aux réclamations et aux décisions rendues par l'organe de régulation ;
* au nombre de résiliations effectuées ;
* à la réalisation des objectifs de CI-ENERGIES.

L'efficacité de la démarche de sélection déclinée par CI-ENERGIES en matière de passation de marché démontre l'intérêt croissant des bailleurs de fonds pour le financement de nos projets. La démarche et le processus de contractualisation des entreprises sont efficaces et rassurent. En effet, devant le régulateur (ANRMP), l'ensemble des plaintes, dénonciations et réclamations des candidats, soumissionnaires, attributaires ou titulaires ont eu pour la majorité des décisions favorables. Bien que le nombre de recours soit à la hausse pour cette dernière année, les décisions de l'ANRMP en faveur de CI-ENERGIES montrent l'efficacité et la transparence qui prévalent dans la mise en œuvre des procédures de passation de marchés.

Une démarche de sélection efficace

Année	Nombre de marchés	Nombre de recours	Recours retenu l'ANRMP
2019	241	1	0
2020	331	4	0

5 Performances Sociales



542

collaborateurs



325

agents formés en 2020

Notre stratégie contribue à répondre
aux Objectifs de Développement Durable





5.1. PROFIL DES EMPLOIS

A. Évolution des effectifs

La création d'emplois par CI-ENERGIES évolue parallèlement à la croissance économique de la Côte d'Ivoire. L'augmentation des besoins du secteur de l'électricité et des métiers de CI-ENERGIES se traduit par le renforcement des collaborateurs de l'entreprise, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif. L'effectif total est passé de 449 collaborateurs en 2019 à 542 au 31 décembre 2020.

L'exercice 2020 a donné lieu à 105 recrutements, soit un taux de recrutement de 19%, principalement réalisés pour répondre au besoin en personnel des Centres Régionaux Techniques (CRT) déployés à l'intérieur du pays. Il a été enregistré 13 départs (9 départs à la retraite, 2 licenciements et 2 décès) sur ce même exercice, soit un taux de rotation du personnel de 11% calculé en fin d'exercice. Ces taux témoignent du dynamisme de recrutement, conforme au dynamisme de l'évolution du réseau ivoirien observé sur les 2 derniers exercices.

B. Nature des contrats CDD/CDI

CI-ENERGIES équilibre son recrutement entre contrats à durée indéterminée (CDI) et contrats à durée déterminée (CDD) pour mobiliser son personnel, tout en le faisant bénéficier des avantages sociaux pour favoriser leur implication dans l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Un ratio légèrement en dessous de 80% de CDI sur 20% de CDD s'observe : il reflète l'importance des nombreux projets techniques conduits par CI-ENERGIES, pour lesquels le recrutement est adossé à la durée des projets conduits.

Son effectif total au 31 décembre 2020 est ainsi composé de 439 collaborateurs en CDI, auxquels s'ajoutent 103 contrats à durée déterminée (CDD), à comparer à 374 collaborateurs en CDI et 75 en CDD au 31 décembre 2019. Le ratio CDI/CDD est en baisse, passant de 5 en 2019 à 4,26 en 2020.

Nature des contrats CDD/CDI

	31/12/2019	31/12/2020
CDI	374 (83%)	439 (81%)
CDD	75 (17%)	103 (19%)
Total effectif	449	542

C. Répartition des effectifs par catégorie

L'évolution des catégories des effectifs totaux est relativement stable d'une année à l'autre. La spécificité d'encadrement du secteur de l'électricité par CI-ENERGIES se reflète dans sa structure socioprofessionnelle : le nombre de cadres est ainsi sensiblement égal à celui des agents de maîtrise.

Le nombre de cadres est passé de 221 à 241 collaborateurs, une proportion en légère baisse, représentant 44,4% des collaborateurs en 2020 contre 49,2% en 2019. Le nombre des agents de maîtrise, qui s'établit à 241 en 2020, représente 44,4% de l'effectif contre 38,7% l'année précédente. Le nombre d'ouvriers-employés est de 60 collaborateurs, soit 11% de l'effectif total contre 12% en 2019.

Répartition des effectifs par catégorie

	31 Décembre 2019	31 décembre 2020
Cadres	221 (49,22%)	241 (44,46%)
Agents de Maîtrise	174 (38,75%)	241 (44,46 %)
Employés Ouvriers	54 (12,03%)	60 (11,07%)

D. Répartition des effectifs par genre

CI-ENERGIES a mis en place une politique du genre pour encourager les candidatures féminines surtout concernant les métiers techniques. Ainsi, un objectif de 15% de recrutement féminin avait été fixé par la Direction Générale en vue d'encourager le recrutement de femmes. Cet objectif est dépassé avec un résultat supérieur à 23% sur les deux derniers exercices.

Répartition des effectifs par genre

	31 Décembre 2019	31 décembre 2020
Hommes	342 (76,17%)	413 (76,20 %)
Femmes	107 (23,83%)	129 (23,80 %)
Total	449	542

E. Effectifs par tranche d'âge

CI-ENERGIES est une entreprise jeune : en 2019, plus de 53% des collaborateurs étaient âgés de moins de 45 ans, un effectif qui a encore augmenté en 2020 où cette classe d'âge représentait plus de 56% des collaborateurs. La moyenne d'âge du personnel est passée de 39 ans en 2019 à 38 ans en 2020.

Un effort significatif a également été fait en faveur du recrutement de collaborateurs âgés de moins de 25 ans, une tranche d'âge qui est passée de 2% en 2019 à 6% des effectifs en 2020. Cette jeunesse d'âge est un atout pour une entreprise engagée dans la modernisation du secteur de l'électricité ivoirien, où le développement des nouvelles technologies est indispensable à sa stratégie d'amélioration de l'efficacité énergétique et au déploiement des énergies renouvelables.

Ces jeunes collaborateurs pourront bénéficier de l'expérience de leurs aînés, avec 29% des effectifs âgés de plus de 45 ans en 2019, qui sont passés à 26% en 2020, à la faveur du recrutement des moins de 25 ans cette année-là. Les différentes équipes sont constituées en conséquence.



5.2. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

La compétence est constituée de trois dimensions indissociables (savoir, savoir-faire et savoir-être). Elle détermine en grande partie la performance individuelle et par conséquent la performance de l'entreprise. Consciente de cela, CI-ENERGIES, dans sa quête d'excellence, et de performance et de réalisation de sa mission d'électrification de la Côte d'Ivoire qui lui a été confiée, a mis l'accent sur le recrutement d'un personnel bien formé et compétent à la base ainsi que sur le développement des compétences à travers la formation continue de ses agents.

CI-ENERGIES, du fait de la spécificité de ses activités d'ingénierie, emploie beaucoup d'agents de niveau supérieur (au moins BAC+5) et des techniciens (BAC+2/3) ; le volume de cadres représente ainsi 44, 46% des effectifs totaux pour l'année 2020, pour 49,22% en 2019.

Les profils retenus pour le cœur du métier sont en général des ingénieurs en électrotechnique, énergéticiens, Génie électrique, Génie civil, maintenance Mécanique, Télécom...

Toutefois, le développement des compétences qui consiste à acquérir et mettre à jour les connaissances des travailleurs ne se limite pas seulement à la formation, il s'étend aussi aux stages et au coaching.

Actions menées durant ces deux dernières années (2019 et 2020)

Pour l'année 2019, CI-ENERGIES a organisé **53** sessions de formations pour **215 agents** formés dont **69 Cadres, 116 Agents de Maîtrise et 30 employés**. Nous avons comme indicateurs :

* **Volume horaire : 6682 heures qui se décomposent comme suit :**

Volume horaire des formations en 2019

Thème de formation	Volume horaire (heures)
Gaz naturel	28
SIG	35
Conduite automobile	400
Archivage	70
Finances Comptabilité	95
Génie Civil	301
Management	320
Management de projet	521
Gestion des RH	198
Communication	362
Normalisation	172
Electricité	3175
QSE	349
Informatique	65
TOTAL	6 682

* **La moyenne des heures de formation pour les agents est de 31 heures ;**

- Le taux moyen de présence de ces agents à leur formation s'est élevé à 94% ;
- Nombre de formations intra-entreprise : 23 ;
- Nombre de formations inter-entreprises : 7 ;
- Nombre de formations à l'étranger : 24.

Pour l'année 2020, CI-ENERGIES a organisé **32 sessions** de formations pour **325 agents** formés dont **202 Cadres, 115 Agents de Maîtrise et 8 employés**. Pour un volume horaire de 16 898 heures, soit une hausse d'environ 252% par rapport à l'année précédente, malgré l'effet du COVID-19.

Au cours de cette année 2020, il y a eu une formation en distanciel.

Les principales formations mises en œuvre en 2020 ont visé le renforcement des capacités de nos agents en matière de :

Volume horaire des formations en 2020

Thème de formation	Volume horaire (heures)
Suivi-évaluation :	96
Qualité Sécurité Environnement :	924
Passation de marché :	1551
Gestion environnementale :	525
Finances-comptabilité :	784
Gestion du patrimoine :	480
Maîtrise du risque routier :	441
Management :	1371
Electricité :	10726
TOTAL	16 898

* **Moyenne d'heures de formation par agent : 52 heures**

- Taux moyen de présence : 98%
- Nombre de formations intra-entreprise : 27
- Nombre de formations inter-entreprises : 5
- Nombre de formations à l'étranger : 0



5.3. ASSURER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

A. Promouvoir la sécurité au travail

Suivi des accidents au travail

Au 31 décembre 2020, CI-ENERGIES a enregistré 14 accidents du travail avec et sans arrêt de travail, hors trajets, contre 5 en 2019, tandis que 5 accidents du travail étaient survenus pendant un trajet contre 3 en 2019. Le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail est de 19 cas, contre 9 en 2019 ; pour un total de jours non travaillés représentant 286 jours en 2020.

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est ainsi de 18,64 pour 1 million en 2020. Le taux de gravité s'établit à 0,28 pour 1 000 sur l'année 2020.

Sécurité & sûreté

CI-ENERGIES porte une attention particulière à la sécurité de son personnel sur tous ses sites. Deux (2) entités particulières, la Direction Audit et Responsabilité Sociétale, le Comité Santé et Sécurité au Travail (CSST), se penchent au quotidien sur les moyens de sécurité du personnel.

Ainsi, pour la sécurité et la sûreté des sites, des contrats de prestataires extérieurs ont été signés :

* **Le premier pour la sécurité incendie de l'immeuble EECl**

Devant la nécessité de protéger le personnel et tous les occupants des locaux contre les départs de feu, CI-ENERGIES a sollicité l'aide d'un spécialiste dans la sécurité incendie. Suite à un audit des lieux, un plan d'action a été établi pour assurer la mise en conformité de l'établissement.

Ce contrat vise à prévenir tout danger lié à un incendie sur le site et rentre dans le cadre de la réglementation sur les ERP (Etablissement Recevant du Public) ou les IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

A cet effet, un plan de rotation assure 24h/24h la sécurité du bâtiment.

* **Le second pour la sûreté du bâtiment ;**

Le fournisseur de solutions de sécurité, quant à lui, a pour mission de satisfaire CI-ENERGIES en matière de dispositif de sûreté afin de limiter au maximum les risques qui pèsent sur son personnel et ses actifs.

Les agents de sécurité assurent une mission de prévention, de surveillance et de protection des biens et des personnes. Leurs missions sont les suivantes :

- Contrôler les accès ;
- Effectuer les contrôles essentiels à la surveillance des sites et à la prévention des risques ;
- Assurer la préservation des moyens et matériels confiés ;
- Assurer les rondes ainsi que le contrôle sur le personnel.

Équipement de Protection

Pour la protection et la sécurité au travail de ses agents contre les risques susceptibles de menacer leur santé ou leur **sécurité**, CI-ENERGIES a mis en place un plan de protection basé sur les équipements de protection individuelle (EPI) et les équipements de protection collective (EPC).

Deux entités, la Direction Audit Interne et Responsabilité Sociétale et le Département Achats et Logistique, assurent l'évaluation des risques inhérents aux postes de travail des agents et la mise à disposition des EPI selon les métiers concernés. Un plan d'acquisition régle les dotations en EPI du personnel.

Au cours de l'année 2020, ce sont 3 450 équipements de protection individuelle qui ont été distribués à 431 agents bénéficiaires.

B. Assurer l'accès à la santé pour les collaborateurs

Organisation et missions du Département de Médecine du Travail (DpMT)

Afin de renforcer sa capacité à répondre aux exigences légales et réglementaires internationales et ivoiriennes, tout en préparant la prise en compte des exigences de la norme ISO 45000:2018, la Direction Générale de CI-ENERGIES a, le 1er mai 2019, transformé son service de médecine du travail en un Département de Médecine du Travail (DpMT) au sein de sa Direction des Ressources Humaines (DRH).

Les activités du DpMT s'articulent autour de trois axes principaux : la Médecine Préventive, la Médecine Curative et l'Assistance sociale.

Il a pour principales missions de conseiller l'employeur et les collaborateurs en matière de santé et sécurité au travail (SST), de surveiller le milieu du travail pour réduire et éviter la survenance d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP), de dispenser des soins curatifs de qualité aux travailleurs et à leurs ayants-droit, aux fins d'assurer le bien-être physique et mental des travailleurs sur les lieux de travail tout en contribuant à la maîtrise des dépenses en santé de CI-ENERGIES.

Une démarche d'assistance sociale est également mise en œuvre pour améliorer les conditions de vie des travailleurs et de leurs ayants-droit sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel.

Le DpMT comprend 02 infirmeries basées l'une au Plateau (siège) et l'autre à Soubré (cité d'exploitation) animé par 09 collaborateurs en 2019 et 11 en 2020 : 01 Chef de Département, 01 Médecin du travail, 01 Assistante sociale, 03 Infirmiers, 03 Aides-soignantes et 02 Ambulanciers

Sont essentiellement pris en charge par les activités de Médecine du Travail, les Travailleurs et les ayants-droit de CI-ENERGIES, DGE, ANARE-CI.

Au titre de sa démarche de développement durable, le DpMT a identifié pour principaux enjeux :

* **D'assurer la surveillance de la santé des travailleurs par une prise en charge médicale efficace des collaborateurs et leurs ayants-droit**

* **De réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP) par la surveillance du milieu de travail à travers les visites des lieux de travail et/ou études de poste ;**

* **D'assurer une bonne adaptabilité Homme/ Poste (H/P) ;**

* **D'accroître la productivité de l'entreprise par la mise à disposition de collaborateurs en bonne santé ;**

* **De développer une culture de prévention en soutenant la politique santé sécurité au travail de CI-ENERGIES ;**

* **D'assurer la prise en charge des déchets d'activités de soins et déchets biomédicaux.**

Il s'est ainsi doté pour principaux domaines d'actions en la matière :

* **D'améliorer la santé des travailleurs par la réalisation des visites préventives réglementaires, pour mieux adapter le travail à l'homme et prévenir la survenue (AT/MP)**

* **De réduire la morbi-mortalité liée aux affections de santé publique par le dépistage de certaines affections chroniques et/ou récurrentes**

* **D'identifier des indicateurs d'actions et de performance pour disposer de données statistiques soutenant l'élaboration de bilans d'activité du Centre Médical qui seront ci-après présentées pour l'année 2020**

Renforcement de la gestion des infrastructures de santé

Au titre de l'exercice 2019, les infrastructures de santé de CI-ENERGIES ont été renforcées par l'acquisition d'une ambulance médicalisée pour chacun des sites précités.

Une convention pour la destruction des déchets de soin médicaux par incinération a été signée entre CI-ENERGIES et le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) le 02 juillet 2019 ; le tri, la collecte et le stockage des déchets infectieux (biologiques) se faisant au Centre Médical du Plateau.

Concernant l'infirmerie de Soubré, un accord de collaboration pour la destruction des déchets biologiques est en cours de signature avec la Polyclinique Sainte Marie de la Nawa de Soubré.

Médecine préventive

Afin d'améliorer la surveillance de la santé des travailleurs, le DpMT s'est efforcé de mesurer sa capacité à

* **Réaliser Les visites médicales préventives : visites médicales d'embauche (VME), visites médicales annuelles (VMA), visites médicales spéciales (VMS) et visites de reprise du travail (VRT).**

* **Identifier les principales affections décelées au cours des visites médicales préventives et assurer le suivi des réserves médicales.**

Les VMS sont réalisées chez tout collaborateur exposé à un risque avéré spécifique. A CI-ENERGIES, il s'agira principalement du travail posté (barrage de Soubré), du risque chimique (barrage de Soubré et atelier central), du travail en ambiance thermique chaude (barrage de Soubré + atelier central), du travail en atmosphère pauvre en oxygène (barrage de Soubré), des nuisances sonores (barrage de Soubré et atelier central) et des risques routiers (tous les Chauffeurs et Contrôleurs) ; cette liste étant non exhaustive.

Les principales performances observées sur l'année 2020 sont :

* **La réalisation de 103 visites médicales d'embauche réalisées, soit 100% des objectifs annuels**

* **Sur un objectif de 100%, seules 67% des VMA planifiées ont pu être réalisées, soit 296 visites/440.**

* **La réalisation de 168 VMS, soit 100% des objectifs annuels**

La conduite des VMA a permis de déceler des affections médicales particulières, pour une meilleure prise en charge des collaborateurs concernés : affections métaboliques (Diabète, Dyslipidémies, Obésité) représentant 43% des principales affections dépistées, Cardiovasculaires (12%) et Hépatites virales (8%)

Afin de contribuer aux activités nationales de lutte contre le VIH/SIDA et les Hépatites virales, le DpMT a pu réaliser 334 dépistages du VIH/SIDA et 391 dépistages des hépatites virales (B et C). Parallèlement, 328 actions de préventions de certains cancers (sein ; col de l'utérus ; prostate) ont été réalisées et 412 actions de vaccination.

Au titre de l'année 2020, 16 actions de sensibilisations médicales ont pu être conduites auprès de 336 collaborateurs de l'entreprise, portant sur le rôle de l'assistante sociale en entreprise, les accidents du travail, la pandémie COVID-19 et les prestations de la CNPS.

La pandémie de la COVID-19 fut l'un des principaux freins à la réalisation des objectifs en matière de médecine préventive, résultant des mesures de distanciation sociale mises en œuvre : mise en quarantaine des cas contacts, recours au télétravail et recours à la prise de congés.

Médecine curative

CI-ENERGIES s'est attachée à assurer l'accès de ses collaborateurs et de leurs ayants-droit à la santé, en favorisant notamment la réalisation de consultations médicales.

Au titre de l'année 2020, 3 374 consultations ont été prises en charge par l'assurance maladie, pour les collaborateurs et leurs ayant droits, réparties à hauteur de 422 pour les cadres et 2 952 pour les agents de maîtrise et les employés ouvriers. Il a été enregistré 14 évacuations sanitaires et 17 transports de malades pour soins.

Parmi les causes de consultations, les principales affections décelées correspondent à celles observées à l'échelle nationale, avec 36% de cas de grippe, 35% de cas d'accès palustre, 15% d'affections digestives et 14% d'affection ORL, plaçant ainsi la grippe au premier rang devant les cas de paludisme.

Au titre de l'assistance sociale, 30 visites ont été rendues auprès des malades hospitalisés et 67 visites auprès des malades à domicile.



Point de la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19



Prévention Covid-19

Depuis la découverte du coronavirus et face à la menace de la pandémie, plusieurs actions ont été entreprises par CI-ENERGIES pour préserver les ressources humaines. Il s'agit notamment de la mise en place d'un comité de crise ; de la réorganisation du travail ; de la mise en application des mesures générales édictées par le Conseil National de Sécurité ainsi que d'autres mesures spécifiques de prévention sur tous les sites de l'entreprise ; de la prise en charge médicale et psychologique des travailleurs infectés ou affectés par la Covid-19.

La prise en compte des relations de l'entreprise avec ses travailleurs et autres parties prenantes appelle à diverses actions rigoureuses. Dans sa stratégie de lutte contre la Covid-19, CI-ENERGIES a renforcé les mesures de prévention et de contrôle.

Dès le 22 janvier 2020, alors que le Directeur général de l'OMS convoque un comité d'urgence au titre du Règlement sanitaire international (RSI 2005) pour déterminer si la flambée constitue une urgence de santé publique de portée internationale, le DpMT a informé le Comité de Direction d'un risque sanitaire par une communication sur le Coronavirus (SRAS-CoV-2), donnant lieu à la préparation d'un comité de crise à CI-ENERGIES. Cette réactivité a permis de préparer le plus tôt possible un dispositif d'actions visant à préserver les capacités humaines de CI-ENERGIES :

- Mise à disposition de kits individuels composés de thermomètres électroniques, de masques de protection, de solutions hydro-alcooliques, de gants et de médicaments de première nécessité aux collaborateurs de CI-ENERGIES, de la Direction Générale de l'Énergie (DGE) et ANARE-CI ;
- Mise en place d'un dispositif pour la désinfection des mains sur tous les sites de CI-ENERGIES ;
- Mise en quarantaine ou isolement des Agents de CI-ENERGIES et des Employés des entreprises chinoises partenaires de CI-ENERGIES, dès lors que ces derniers pouvaient être qualifiés de cas contacts ou suspects ;
- Organisation de séances de travail avec les représentants des entreprises chinoises partenaires de CI-ENERGIES et une délégation de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) portant sur les dispositions à prendre face à l'épidémie de coronavirus ;
- Suspension des missions des agents de CI-ENERGIES et report du retour des employés des entreprises chinoises en Côte d'Ivoire ;
- Sensibilisation du personnel de CI-ENERGIES, de l'ANARE-CI et de la DGE à travers plusieurs canaux de sensibilisation : kakémonos ordinaires et électroniques, flyers, affiches, SMS, écrans d'ordinateurs, etc. ;
- Diffusion de notes d'information de la Direction Générale relatives au respect des mesures barrières édictées par le CNS et à l'organisation du service ;
- Réduction des effectifs par l'instauration du télétravail, la mise en congés des travailleurs et la suspension des stages ;
- Réduction du nombre de réunions de service et limitation du nombre de participants à ces réunions ;
- Annulation ou report des réunions avec tous les partenaires, fournisseurs et prestataires ou autres rendez-vous jugés non indispensables ;
- Instauration des téléconférences ;
- Organisation du travail en alternance une semaine sur deux quand cela est nécessaire ;



- Participation aux réunions du comité de crise « Énergie » organisées par le Ministère du Pétrole des Énergies et des Énergies Renouvelables (MPEER) ;
- Diffusion de notes d'information relatives à la conduite à tenir face à un cas confirmé et face à un cas suspect ;
- Renouvellement, pour une période de 02 mois, des ordonnances médicales des agents présentant des affections chroniques et mise en place d'un stock de sécurité de médicaments destinés au traitement des cas confirmés de COVID-19, afin de prévenir des ruptures de stocks des pharmacies ;



Devant la crise sanitaire, des actions efficaces déployées pour préserver les ressources humaines

- Sensibilisation des techniciens de surface et des agents de sécurité de CI-ENERGIES, sur les mesures de prévention et de précaution contre la COVID-19 ;
- Formation des agents de sécurité à la prise de température avec un thermomètre à infrarouge ;
- Contrôle de la température et désinfection systématique des mains à l'entrée des différents sites de CI-ENERGIES ;
- Limitation du nombre de personnes à quatre (04) par ascenseur et à deux (02) pour l'ascenseur privé ;
- Suspension de la livraison de repas sur les lieux de travail ;
- Désinfection de toutes les surfaces, parties communes et toilettes quatre (04) fois par jour ;
- Suspension des visites organisées ou à titre personnel sur tous les sites de CI-ENERGIES ;
- Suspension des stages, des sessions de formations, des entretiens d'embauche et des visites médicales annuelles et d'embauche ;
- Prise en charge à hauteur de 100% de toutes les hospitalisations et soins en ambulatoire, pour le collège de couverture à 80%, pendant la période allant du 1er avril 2020 au 30 juin 2020 ;
- Prise en charge intégrale des frais d'hospitalisation de tous les collaborateurs et leurs ayants-droit diagnostiqués positifs à la Covid-19 admis dans les cliniques privées, référencées par le gouvernement ivoirien ;
- Embauche d'un psychothérapeute pour le suivi psychosocial des travailleurs affectés ou infectés par le Coronavirus ;
- Décontamination régulière de l'infirmerie et des différents bureaux ayant hébergé les cas positifs, sans omettre les parties communes ;
- Renforcement de la sensibilisation sur la Covid-19 et sur le respect des mesures barrières ;
- Isolement des agents par la pose d'une protection en plexiglass dans certains bureaux et à l'infirmerie ;
- Aménagement des horaires de travail et accompagnement psychologique des cas contacts et des malades durant leur convalescence par les Médecins et l'Assistante sociale.

La politique sanitaire de l'entreprise a permis de recenser 161 cas contacts notifiés pour 147 cas contacts éligibles au dépistage. Au total, 01 décès a été enregistré sur les 21 cas positifs pris en charge par le Centre Médical de CI-ENERGIES, soit un taux de guérison de 96%.

C. Mécanismes de prestations sociales

CI-ENERGIES a mis en œuvre des mécanismes de prévoyance sociale afin de protéger ses collaborateurs face aux risques sociaux que peuvent constituer des événements malheureux, la santé ou la retraite, en leur permettant de faire face avec plus d'aisance à leurs conséquences financières.

C.1. Le Régime d'assurance maladie

Le premier de ces mécanismes est le déploiement d'une assurance maladie permettant d'offrir à ses collaborateurs et leurs ayants-droit une couverture médicale couvrant 80 à 100% des prestations de santé de consultations, d'hospitalisations et de pharmacie, selon les circonstances.

Au titre de l'exercice 2020, ce dispositif de protection sociale a bénéficié à 1 714 assurés, soit 19,4% de plus qu'en 2019, favorisant notamment l'accès à la santé des 872 enfants des collaborateurs de CI-ENERGIES.

En juillet 2020, CI-ENERGIES a complété ce dispositif auprès de ses collaborateurs à la retraite, par une assurance maladie pour les retraités en vue de faciliter leur prise en charge médicale tout en leur assurant des soins de qualité, ayant observé que ces derniers pouvaient rencontrer des difficultés à répondre à leurs besoins de santé.

Le taux de couverture médicale est de 80% pour tous les bénéficiaires. L'adhésion est facultative pour les retraités et obligatoire pour tout le personnel actif avec une cotisation mensuelle établie par catégorie.

Au 31 décembre 2020, 14 agents retraités ont bénéficié de cette assurance.

C.2. L'Assurance retraite complémentaire

Depuis janvier 2014, CI-ENERGIES a mis en place un plan de retraite complémentaire au profit du personnel en contrat à durée indéterminée (CDI) dès son embauche en guise de complément de ressources pour sa retraite. CI-ENERGIES finance cette assurance retraite complémentaire par une contribution mensuelle équivalant à 5% du salaire brut mensuel de l'agent. En contrepartie, les bénéficiaires apportent une cotisation mensuelle dont les montants à minima sont déterminés par catégorie.

C.3. Le fonds commun de placement

CI-ENERGIES a également mis en place au profit de son personnel en CDI un fonds commun de placement (FCP) à l'effet de permettre aux bénéficiaires de constituer soit une épargne retraite supplémentaire, soit un fonds « études » pour leurs enfants. La souscription au FCP est obligatoire pour tout salarié en CDI. Le fonds est alimenté par prélèvement mensuel sur le salaire selon des montants déterminés par collège.

C.4. L'Assurance individuelle accident

CI-ENERGIES a souscrit à une assurance individuelle accident au profit de tout le personnel.

C.5. L'Assurance multirisque habitation

CI-ENERGIES a souscrit à une assurance multirisque habitation au bénéfice des membres de son Comité de Direction, aux fins de couvrir les dommages liés aux vols, incendies, vandalisme, catastrophes naturelles et technologiques pouvant affecter leur domicile respectif et son contenu.

C.6. La Mutuelle de solidarité

Les collaborateurs de CI-ENERGIES ont complété ces mécanismes de protection sociale en constituant, en 2015, avec le soutien de l'entreprise, une mutuelle associative afin de mutualiser leurs forces

pour soutenir leurs pairs en difficultés, ou réaliser des opérations immobilières pour faciliter l'accès à la propriété.

Au titre d'une adhésion volontaire, les collaborateurs de CI-ENERGIES souscrivent des cotisations mensuelles sur un compte de cotisation épargne. Ces cotisations assurent le fonctionnement du bureau de la mutuelle et, surtout, constituent un fonds de solidarité permettant d'intervenir auprès des mutualistes adhérents.

Ce sont ainsi 61 adhérents qui ont rejoint la mutuelle en 2020 portant le nombre de mutualistes à 412, soit une augmentation de 17% par rapport à l'année 2019 (351 adhérents). Ensemble, ils ont permis la mise en place de plusieurs mécanismes venant au soutien des mutualistes :

- * **Accompagnement des événements heureux (mariage, naissance) et malheureux, par des dons d'une valeur de 100 000 FCFA à 250 000 FCFA**
- * **Visite des malades de longue période, visite et corbeille de fruits**
- * **Dons de paniers pour célébrer l'arrivée de nouveaux-nés**
- * **Distribution de bons d'achats pour célébrer les fêtes**
- * **Distribution de bons d'achats à prix réduit auprès de magasins partenaires**
- * **Partenariat avec des magasins pour des achats d'équipements électroménagers permettant de régler lesdits achats à 50% au comptant et le solde en mensualité**
- * **Prêts opérés au profit des mutualistes en difficultés (maximum 500 000 FCFA) ;**
- * **Préfinancement de primes d'assurances véhicules des adhérents ;**
- * **Négociation de conventions de prêts à taux préférentiel avec les banques locales ;**
- * **Soutien à l'accès à la propriété immobilière, par l'acquisition de terrains et de logements :**
 - A fin décembre 2019, 83 agents de CI-ENERGIES sont engagés dans des opérations d'achat de terrains avec titre foncier auprès de la société de référence en aménagement foncier en Côte d'Ivoire à travers un protocole conclu avec la Mutuelle. Il n'y a pas eu de nouvelle opération en 2020.
 - A fin décembre 2019, 228 agents de CI-ENERGIES sont engagés dans des projets d'acquisition de villas à travers les différentes conventions conclues par la Mutuelle avec des opérateurs immobiliers. A fin 2020, ce nombre est passé à 321 agents.

6 Performances Sociétales



Plus de
254 000
branchements
sociaux réalisés
en 2020



279 millions FCFA
investis pour
soutenir ses
communautés
locales ces deux
dernières années

Notre stratégie contribue à répondre
aux Objectifs de Développement Durable





6.1. FAVORISER L'ACCÈS À UNE ÉLECTRICITÉ PROPRE À UN COÛT ABORDABLE

L'accès à une électricité propre à un coût abordable est un enjeu majeur pour l'Etat ivoirien qui s'est engagé dans l'atteinte de l'objectif de Développement Durable N°7.

Cet engagement est manifeste au titre de ses contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) présentées lors de la 21ème Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC) qui a donné lieu à l'Accord de Paris en 2015, l'Etat entend porter à 42% la part des sources d'énergie propre dans son mix-énergétique à l'horizon 2030. Pour cela le pays peut compter sur ses ressources importantes en hydraulique, en biomasse et en solaire. Les actions mises en œuvre par CI-ENERGIES sont décrites plus avant au chapitre 7.4 « répondre aux changements climatiques ». Les actions mises en œuvre aux fins de rendre accessible l'électricité à tous et à un coût abordable sont décrites ci-dessous.

C.1. La maîtrise du coût d'accès à l'électricité

Le prix de l'électricité en Côte d'Ivoire repose sur un principe de péréquation assurant un accès équitable aux ressources, en tout point du territoire national. Il s'apprécie au regard, d'une part des coûts de production, transport et distribution et, d'autre part des facteurs distinguant les différents types de clients des deux catégories de clients HT et BT. CI-ENERGIES conduit plusieurs actions afin d'assurer que ces coûts soient le plus possible en adéquation avec les réalités socioéconomiques ivoiriennes.

Un tarif Domestique Social basse tension 5 ampères hors taxe (28,84 FCFA/kWh pour la tranche 1 et 50,16 FCFA/kWh pour la tranche 2) est proposé pour les populations disposant de faibles revenus.

Une baisse de 20% en vigueur a été mise en œuvre depuis le 1er janvier 2019 pour ces abonnés qui représentent, à fin décembre 2020 environ 1 399 444 abonnés. Cette baisse de 20% du tarif domestique social s'est traduite par une économie d'environ 400 millions FCFA par mois pour ces clients ; ainsi, de janvier 2019 à fin décembre 2020, il a été enregistré une réduction de 9,2 milliards FCFA sur les dépenses d'électricité pour l'ensemble de ces ménages.

Cette stratégie de tarification requiert d'agir sur les différentes composantes du coût de revient de l'électricité produite en Côte d'Ivoire : si le coût de revient global de l'électricité en Côte d'Ivoire a baissé de 2 FCFA/kWh du coût de revient de l'électricité, passant de 69,80 FCFA/kWh en 2019 à 67,99 FCFA/kWh en 2020, il reste largement supérieur au tarif Domestique Social BT 5A hors taxe et au tarif Domestique Général BT.

C.2. Les Programmes soutenant l'accès de tous à l'électricité

Pour atteindre ses objectifs d'accès universel à l'énergie à un coût abordable et améliorer le taux de l'efficacité énergétique, CI-ENERGIES déploie également la vision de l'Etat à travers le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) et le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER).

Le PEPT est un programme disruptif dans le paysage de l'électricité en Afrique. Dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PS Gouv), l'Etat a décidé de la prise en charge des frais de souscription des ménages au PEPT sur la période 2019-2020, avec pour objectif de raccorder 400 000 ménages éligibles PEPT au réseau électrique national (200 000 abonnés/an), soit l'accès à l'électricité pour une population estimée de 2,4 millions d'habitants.

Le PEPT, conduit en partenariat avec la CIE, a permis de faciliter les modalités de paiement du coût de raccordement à l'électricité. Le coût d'installation d'un compteur électrique représentait un frein majeur pour les populations à faibles revenus, il fallait donc permettre de lisser ce coût d'accès dans le temps en favorisant des paiements différés après l'installation réelle du compteur auprès des populations concernées. Toutefois, ces dernières ne disposent pas toujours d'une capacité d'épargne permettant d'économiser pendant 2 mois pour pouvoir s'acquitter de factures bimensuelles ; il a été décidé de trouver une solution leur permettant de s'acquitter de leurs consommations d'électricité en fonction de leurs flux réels de revenus. Le déploiement de compteurs intelligents à prépaiement a rendu possible ce paiement à tempérament tout en offrant une garantie au risque de crédit : à chaque règlement des factures d'électricité, une partie du paiement est allouée au remboursement du compteur installé.

C'est ainsi que les consommateurs se sont vu offrir la possibilité d'installer leur compteur pour un apport initial de 1 000 FCFA, le reste du coût de l'installation étant réglé au fur et à mesure des consommations sur une période de 10 ans. Ces consommations ont aussi pu faire l'objet d'un prépaiement en fonction de leurs capacités financières. A chaque chargement de leurs comptes, les consommateurs peuvent ainsi acquitter une partie du remboursement du crédit d'installation et une période de consommation à venir en fonction de leurs capacités financières.

Cette offre concernant uniquement des foyers bénéficiant d'un tarif social, le PEPT a grandement contribué à favoriser l'accès de tous à une électricité économique abordable. A fin décembre 2020, le PEPT a réalisé 254 836 branchements en hausse de 33% par rapport à l'année précédente. Depuis le lancement officiel du programme en 2014, le PEPT a permis de réaliser au total 1 022 866 branchements pour un coût total de 150,2 milliards de francs CFA au 31 décembre 2020, dont 127 milliards FCFA préfinancés par la CIE et 23 milliards financés par la Banque Mondiale et AFD-UE.

Un Fonds PEPT a été instauré par l'Ordonnance n°2018-809 du 24 octobre 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds. Il a pour objet de favoriser l'accès à l'électricité des nouveaux usagers éligibles au PEPT. Ce financement s'est élevé à plus de 28 milliards de FCFA en 2020, répartis comme suit :

Tableau des Caractéristiques des aménagements hydroélectriques sur le fleuveassandra

NOM DU BAILLEUR	NATURE DU FINANCEMENT	PROGRAMME FINANCE	MONTANTS		ZONES CIBLES	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE
			(EUROS)	(FCFA)		
BANQUE MONDIALE	DON	PTDAE	17 716 000	11 620 934 212	Tranche additionnelle	Réservé aux localités ciblées par le programme avec possibilité de financement anticipé
AFD	PRÊT	PROGRAMME D'ACCES A L'ELECTRICITE ET LA PRODUCTION D'ELECTRICITE RENOUVELABLE	6 200 000	4 066 933 400	12 chefs-lieux	Réservé aux localités ciblées par le programme
			10 600 000	6 953 144 200	200 Localités	
UE 2	AFD (DON)	ENERGOS 2	4 500 000	2 951 806 500	150 localités	Réservé aux localités ciblées par le programme
BAD	PRET	PROSER	4 372 000	2 867 844 004	1088 localités	Réservé aux localités ciblées par le programme
TOTAL			43 388 000	28 460 662 316		

L'exercice 2020 a également permis de poursuivre des échanges avec les bailleurs de fonds suivants pour soutenir la poursuite du PEPT en 2021 :

* **L'instruction en cours d'un prêt PEPT par la KfW à travers la coopération Ivoir-Allemande d'un montant de 19 milliards de FCFA ;**

* **Le prêt par la BAD d'un montant de 14 milliards de FCFA ;**

* **L'appui de l'Etat au fonds PEPT pour un montant de 1,5 milliard de FCFA en 2021.**

Le financement du fonds PEPT passerait donc à un montant total de 62,9 milliards de FCFA en 2021.

6.2. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA CÔTE D'IVOIRE

CI-ENERGIES contribue au développement régional de la Côte d'Ivoire en apportant l'électricité aux populations et aux opérateurs économiques partout en Côte d'Ivoire aussi bien à Abidjan, la capitale économique, qu'à l'intérieur du pays.

Cette offre d'électricité s'appuie sur un réseau électrique national qui maille tout le territoire ivoirien et s'étend grâce aux lignes haute tension (HTB) d'interconnexion et aux lignes moyenne tension (HTA) d'électrification transfrontalière aux pays de la sous-région.

Au cours de l'année 2020, à Abidjan et ses environs, l'offre d'électricité a été densifiée avec la création d'un (01) nouveau poste source HTB/HTA, le poste 225/15 kV d'Anani, portant le nombre total à 16 contre 15 en 2019, soit une hausse de 7%.

L'offre d'électricité a permis de satisfaire la demande d'Abidjan caractérisée en 2020 par une pointe d'environ 906 MW contre 869 MW en 2019 (en hausse de +37 MW, soit +4,3%) et un nombre d'abonnés de 1 394 261 contre 1 319 852 en 2019 (+74 409 abonnés, +5,6%), dont 3 116 clients HTA (clients industriels) contre 2 991 en 2019 (+125 clients HTA, +4,18%). L'adéquation offre-demande en 2020 s'est traduite par une consommation brute de la ville d'Abidjan et ses environs de 5 420 GWh contre 5 269,5 GWh en 2019 (+150,5 GWh, +2,9%).

Tout comme à Abidjan, l'offre d'électricité a été renforcée à l'intérieur du pays par la création de 7 nouveaux postes sources HTB/HTA dans les régions du Bounkani, Béré, Bafing, Hambol, Cavally, Bélier et Goh, portant le nombre total à 49 en 2020 contre 42 en 2019, soit une progression de 16,7%. Ces nouveaux postes ont concerné principalement la zone Nord du pays avec la mise en service des postes de Bouna, Mankono, Katiola, Touba et de l'extension en 225 kV du poste de Korhogo. Les autres postes ont concerné la zone Ouest avec la mise en service du poste de Toulepleu et la zone Centre avec les postes de Gagnoa 2 et Yaouré.

En 2020, la demande de l'intérieur du pays s'est caractérisée par une pointe d'environ 639 MW contre 574 MW en 2019 (+65 MW, 11%) et un nombre d'abonnés de 1 521 427 contre 1 218 302 en 2019 (+303 125 abonnés, +24,9%), dont 2 939 clients HTA contre 2 745 en 2019 (+194 clients HTA, +7%). L'adéquation offre-demande en 2020 s'est traduite par une énergie consommée par l'intérieur du pays d'un volume de 3 825,2 GWh contre 3 481,2

GWh en 2019, en nette progression de +9,9% (+344 GWh). Cet accroissement résulte notamment de l'afflux d'abonnés PEPT et de l'intensification des activités minières à la mine d'or de Tongon (25 MW) suite à l'extension du poste source de Korhogo en poste 225 kV, à la mine d'or d'Ity (15 MW) suite à son extension en 2019 et à la mine d'or de Yaouré suite à son raccordement au réseau électrique en novembre 2020.

CI-ENERGIES contribue également au développement des pays de la sous-région ouest-africaine en exportant l'électricité aux populations et aux opérateurs économiques de ces pays.

En effet, le réseau électrique national est connecté physiquement aux réseaux électriques de quatre (04) pays frontaliers, à savoir le Ghana, le Burkina Faso, le Mali et le Liberia, par le biais de trois (03) lignes HTB d'interconnexion et de quatre (04) lignes HTA d'électrification transfrontalière. Outre ces quatre pays frontaliers, la Côte d'Ivoire est connectée électriquement, à travers l'interconnexion avec le Ghana, à deux autres pays que sont le Togo et le Bénin.

L'année 2020 n'a pas connu l'arrivée de nouvelles lignes d'interconnexion HTB ni de lignes HTA d'électrification transfrontalière. Cependant, une nouvelle ligne d'interconnexion 225 kV entre la Côte d'Ivoire (poste de Man) et le Libéria (poste de Yekepa), longue de 117 km, est en cours de construction avec un avancement de 88% au 31 décembre 2020 et une mise en service prévue au premier trimestre 2021. Cette ligne d'une capacité de 295 MW permettra de porter la capacité totale des lignes d'interconnexion HTB de 885 MW au 31 décembre 2020 à 1180 MW.

L'énergie exportée en 2020 est de 1 333 GWh dont 489 GWh pour SONABEL (Burkina), 768 GWh pour EDM SA (Mali), 58 GWh pour VRA (Ghana) et 18 GWh pour LEC (Libéria). Elle est supérieure de 6,2% à celle de 2019 (1 255 GWh).

L'importation d'énergie de NEDCo (Ghana) en 2020 pour l'alimentation de la région de Boukani, dans le Nord-est du pays, s'élève à 2,6 GWh. Cette importation est inférieure de 85% par rapport à la même période de 2019 (16,92 GWh) en raison de l'alimentation, depuis le 1er mars 2020, des localités de la région à partir du poste source 90 kV interconnecté de Bouna. Aucune énergie n'a été importée de NEDCo depuis lors.

6.3. ACTIVITÉS DE DONNS ET DE MÉCÉNAT

Depuis sa création, CI-ENERGIES s'est engagée à participer au bien-être et au développement de ses communautés locales. L'entreprise mène au quotidien des actions pour améliorer leurs conditions de vie. Cette politique sociétale est menée à travers les quatre axes majeurs qui sont l'Éducation, l'Autonomisation de la femme, la Santé et la Préservation de l'environnement. Ces actions sont conduites auprès des communautés qui accueillent de nouveaux ouvrages du réseau électrique ivoirien, ou à l'occasion de l'électrification de certains villages afin de permettre à ces populations de bénéficier plus rapidement des bienfaits de l'accès à l'électricité.

Sur la période 2019-2020, 279 millions de francs CFA ont été investis par CI-ENERGIES aux fins de soutenir ses communautés locales.

Dans le domaine de l'éducation

Consciente que l'éducation est le socle du développement d'un pays, CI-ENERGIES s'est engagée à participer à l'amélioration des conditions de travail des écoliers en zone rurale et de leurs enseignants ainsi qu'à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, tout en insistant sur la scolarisation des jeunes filles.

Les principales actions réalisées sur la période 2019-2020 sont les suivantes :

* **Des matériels et fournitures scolaires ont été mis à disposition de plusieurs écoliers, dans une démarche d'accompagnement du programme gouvernemental du ministère de l'Éducation Nationale ou en agissant de manière autonome auprès de certaines localités, pour améliorer leur taux de scolarisation et les résultats scolaires des écoliers. Ainsi, 3 500 cartables et 500 tenues scolaires ont été distribués aux écoliers en zones rurales, tandis que plus de 765 annales de révision CM2 ont été offertes à des écoliers pour améliorer leur taux de réussite à l'examen d'entrée en 6ème.**

* **Afin de permettre aux écoliers et aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions, 140 bancs et tables distribués dans des écoles primaires publiques, telles que celles de Koko, Guiapleu, Niamoin, etc. Parallèlement, des enseignants ont bénéficié de la mise à disposition de plusieurs matériels didactiques et équipements informatiques.**

* **Plus de 116 mini bibliothèques ont également été mises à la disposition des élèves et des enseignants en zone rurale et urbaine ; chaque mini bibliothèque contenant 25 ouvrages de littérature, dictionnaire, annales de révision et manuels scolaires par cycle. Les élèves peuvent emprunter gratuitement des ouvrages à lire et suivre le programme**

scolaire pour ceux n'ayant pas de manuel scolaire. CI-ENERGIES espère ainsi donner le goût de la lecture aux bénéficiaires et surtout améliorer leur niveau de langage et d'expression orale et/ou écrite.

* **CI-ENERGIES a également engagé la construction de la clôture de l'École primaire publique de Guianlé, un village situé à 10 km de Man ayant bénéficié d'une électrification en 2018. Cette école étant située en bordure de la voie internationale sur l'axe Man-Abidjan, cette action avait pour objectif de sécuriser les écoliers face aux risques d'accidents de circulation.**

* **20 tonnes de vivres ont été distribuées pour soutenir la cantine scolaire des établissements de EPP Guianlé, EPP Adonikro. Ceci car une majorité des écoliers proviennent des campements qui sont éloignés de l'école : il est difficile pour eux de retourner déjeuner à midi à leur domicile et, lorsqu'ils le font, leur absence est souvent observée l'après-midi. Parfois, cette réalité constitue une cause d'abandon scolaire en zone rurale.**

Dans le domaine de l'autonomisation de la femme

L'autonomisation des femmes a été identifiée par le gouvernement ivoirien comme un accélérateur primordial de l'atteinte des objectifs de développement durable. CI-ENERGIES met un accent particulier à la prise en compte des besoins des femmes en zones rurales en vue de leur autonomisation financière. L'accès à l'électricité est l'opportunité pour nombre d'entre elles d'accéder à de nouveaux métiers. Pour cela, nous soutenons les groupements et les associations de femmes en situation précaire afin de créer des activités génératrices de revenus.

L'année 2019 a été marquée par la construction d'un hangar, des dons de tricycles et de broyeuses de manioc à l'association des femmes de Tchédjelet.

Sur la seule année 2020, CI-ENERGIES a fait don de 25 moulins à céréales et de broyeuses de manioc à l'association des femmes de chaque localité mise sous tension par le Président de la République dans le cadre des visites présidentielles, par le Premier Ministre ou le Ministre de tutelle. Ces dons permettront à plus de 15 groupements de femmes, réunissant environ 500 bénéficiaires directes dans 14 localités, de transformer leurs produits agricoles pour leur autonomisation financière.

Afin de favoriser cette autonomisation, CI-ENERGIES a contribué à la construction de hangars pour la commercialisation des produits vivriers en faveur des femmes de Tchédjelet et de Nanan Assouakro. Ces villages sont situés en bordure de voie

internationale où passent de nombreux voyageurs ; ce hangar permettra aux femmes de proposer les produits vivriers aux voyageurs et d'augmenter leurs revenus financiers.

A l'occasion de la FashionWeek 2020, CI-ENERGIES a fait don de 23 machines à coudre pour l'installation de 23 jeunes filles sorties de formation de couture.

Enfin, l'association des femmes de Djidjikro, situé à proximité de l'estuaire du Bandama, a bénéficié d'un don d'un tricycle, un congélateur et des glacières pour favoriser le transport et la conservation d'aliments.

Domaine de la santé

L'accès à la santé est un objectif de développement durable qui contribue aux conditions de base de vie des populations. CI-ENERGIES, soucieuse de la bonne santé des communautés locales, s'est engagée à contribuer à faciliter l'accès aux soins de santé des populations rurales et à la prise en charge des écoliers présentant certaines pathologies à travers des campagnes de dépistage et l'équipement de centres de santé communautaire.

Dans le cadre des activités de développement de l'aménagement hydroélectrique de Soubré, CI-ENERGIES a initié une campagne de dépistage des troubles de l'audition en milieu scolaire auprès de 1 100 écoliers, qui a permis de détecter 31 cas de surdit , dont 5 écoliers malentendants qui ont bénéficié d'appareil auditif et 1 écolier atteint de surdit  a pu bénéficier de la prise en charge des frais d'intervention chirurgicale. Cette campagne de dépistage des troubles de l'audition a permis de toucher l'axe éducation afin d'éviter l'échec scolaire de ces écoliers malentendants inconscients de leur handicap : ils reprenaient au moins chaque classe avant de passer en classe supérieure. Le plus âgé de ces écoliers malentendants avait 16 ans et était en classe de CM2. Grâce à son aide auditive, il a décroché son examen d'entrée en 6 me sans reprendre la classe de CM2.

Nabagala, un village situé dans la région du Kabadougou, dont le centre de santé le plus proche est à 30 km a bénéficié d'un don d'équipement médical d'une valeur de 2 000 000 francs CFA.

Enfin, face à la crise sanitaire mondiale du Covid-19, CI-ENERGIES a mené une campagne de sensibilisation et effectué des dons en faveur du corps médical (lit médicalisé, thermomètres infrarouges, gels hydro alcoolique, blousons de protection) et des vivres et non vivres en faveur des populations de classe sociale défavorisée.

Domaine de la préservation de la biodiversité

Engagée dans la transition énergétique et écologique, CI-ENERGIES met un point d'honneur à la prise en compte de la préservation de l'environnement à travers des campagnes de sensibilisation auprès du grand public sur la préservation de la biodiversité. Ces actions complètent l'ambitieux programme environnemental déployé autour des nouveaux aménagements hydroélectriques sur le Bandama.

Le 22 mai 2019, date marquant la célébration de la journée internationale de la biodiversité, CI-ENERGIES a organisé la célébration de la journée mondiale de la biodiversité en partenariat avec le Centre National Floristique de l'Université Felix Houphou t Boigny d'Abidjan, à la CGECI, avec plus de 500 participants pour les sensibiliser à la préservation de la biodiversité. Une journée qui s'est déroulée autour d'une conférence et d'un panel avec des professionnels de la flore et de la faune ainsi qu'un expert nutritionniste.

Cette même année, CI-ENERGIES a soutenu l'organisation des Journées Africaines de l'Ecologie (JFAC).

Ces actions n'ont pu  tre renouvelées en 2020 en raison des restrictions sanitaires imposées par la prévention de la pandémie COVID 19.

Autres actions de méc nat

CI-ENERGIES a soutenu plusieurs actions de méc nat au titre des années 2019 et 2020 :

- * ***Un appui financier et matériel a été apporté pour l'organisation des arbres de Noël en faveur de plus de 7500 enfants démunis. Comme à l'accoutumée, la Direction Générale de CI-ENERGIES accompagne les associations et les communautés religieuses à travers les bons d'achat.***
- * ***Le sponsoring du Festival International de Films des lacs et des Lagunes (FESTILAG). Ce festival vise à soutenir le développement du cinéma sur le continent africain et notamment en Côte d'Ivoire, au travers de la diffusion gratuite de films mais également par le soutien à l'ouverture des salles de cinéma et la formation professionnelle de jeunes créateurs ; ceci afin que le cinéma soit un moyen d'échange et de construction culturelle plus accessible.***
- * ***Un appui financier à l'AFRIC FASHIONSHOW 14, une soirée culturelle organisée en mars 2020 pour soutenir les créateurs de la mode sur le continent africain et notamment en Côte d'Ivoire, au travers des défilés de mode mais également par le soutien à l'insertion socio-professionnelle de la jeune fille dans le secteur de la créativité ivoirienne.***



7

Performances Environnementales



CI-ENERGIES est engagée dans un système de management intégré de la QSE



Une politique QSE promouvant la protection et le respect de l'environnement sur ses sites d'activités





Notre stratégie contribue à répondre
aux Objectifs de Développement Durable



7.1. AMÉLIORER L'USAGE ET LA CONSOMMATION DES RESSOURCES

A. Management de l'environnement

CI-ENERGIES est engagée dans la mise en place en son sein d'un système de management intégré de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement (SM-QSE) selon les normes internationales ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001 respectivement, dans leur version la plus récente.

Dans le cadre de sa démarche QSE présentée au chapitre « 3.2.B- Démarche QSE », CI-ENERGIES a adopté une politique QSE dans laquelle, au niveau environnemental, elle s'est engagée à garantir la protection et le respect de l'environnement sur tous ses sites où elle mène ses activités. Ces sites peuvent être regroupés en trois (03) types :

- 1. Sites CI-ENERGIES où son personnel est permanemment établi ; ils sont au nombre de 12 regroupant le siège social et 9 autres bureaux (CRT), 1 Centre Médical, 1 Parc de matériel et 2 sites industriels classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), l'Atelier Central de Yopougon et la Centrale hydroélectrique de Soubré ;**
- 2. Sites projets ou chantiers, où des ouvrages électriques sont en construction par des entreprises de travaux sous le suivi et le contrôle de CI-ENERGIES ; il s'agit d'activités temporaires alignées sur la durée du projet ;**
- 3. Sites du patrimoine électrique concédé où des ouvrages électriques, propriété de CI-ENERGIES, sont exploités par la CIE ; CI-ENERGIES exerce un contrôle technique de l'exploitation sur ces sites.**

Pour la mise en œuvre de cette politique environnementale sous l'angle de la norme ISO 14001 :2015, il est nécessaire pour CI-ENERGIES de réaliser une analyse environnementale de ses activités, produits et services susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

Pour la réalisation de l'analyse environnementale de ses 12 sites susmentionnés, et comme exigé par la réglementation nationale en vigueur, CI-ENERGIES se fera accompagner par un bureau d'études environnementales agréé. Au cours de cette analyse, il s'agira, par site, de dresser un état des lieux concernant les impacts environnementaux du site, ainsi que les exigences légales qui s'y appliquent, de révéler les aspects environnementaux significatifs liés aux activités du site et de prioriser les actions correctives et préventives à mettre en place.

Le recrutement du bureau d'études accompagnateur est prévu dans le courant de l'année 2021.

Pour les sites projets, une évaluation environnementale (EE) est systématiquement effectuée pour chaque projet selon les textes réglementaires nationaux et les instruments de sauvegarde environnementale et sociale des bailleurs de fonds qui accompagnent CI-ENERGIES.

Rappelons que l'EE est définie par la Banque Mondiale comme un processus, dont l'ampleur, la complexité et les caractéristiques sur le plan de l'analyse dépendent de la nature et de l'échelle du projet proposé, ainsi que de l'impact qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement. L'EE consiste à évaluer les risques que peut présenter le projet pour l'environnement et les effets qu'il est susceptible d'exercer dans sa zone d'influence, à étudier des variantes du projet, ainsi qu'à identifier des moyens d'améliorer la sélection du projet, sa localisation, sa planification, sa conception et son exécution en prévenant, en atténuant ou en compensant ses effets négatifs sur l'environnement, et en renforçant ses effets positifs. L'EE inclut aussi le processus d'atténuation et de gestion des nuisances pendant toute la durée de l'exécution.

L'EE se compose d'un ensemble d'instruments adaptés à la catégorisation du projet et au cycle de vie du projet, dont les plus utilisés par CI-ENERGIES au regard de la nature de ses projets, sont l'étude environnementale et sociale stratégique (EESS), le constat d'impact environnemental et social (CIES), l'étude d'impact environnementale et sociale (EIES) et le plan de gestion environnementale et sociale (PGES), lequel fait partie intégrante de l'EIES, et l'audit environnemental et social (AES).

Au cours de l'année 2020, CI-ENERGIES a produit, tous rapports d'EE confondus (EESS, EIES, CIES, AES), 19 rapports approuvés par l'autorité environnementale compétente ou le bailleur, contre 4 rapports approuvés en 2019 (+15, +375%).

En ce qui concerne les sites du patrimoine électrique concédé, dans le cadre du contrôle technique de l'exploitation, CI-ENERGIES déploiera les outils de contrôle et de gestion environnementale tels que l'inspection environnementale et les audits environnementaux et sociaux pour s'assurer du respect par la CIE de ses obligations en matière de responsabilité sociale et environnementale.

B. Gestion durable des ressources

B.1. Consommation d'énergie du Secteur

Le principal combustible utilisé pour la production d'électricité est le gaz naturel issu des gisements nationaux de Côte d'Ivoire. La production allouée au secteur de l'électricité en 2020 s'élève à 66 361 Mpc, en hausse de 6,9% par rapport à 2019 où elle représentait 62 037 Mpc. Cette production est le fait de 3 principaux partenaires de l'État :

- * **La livraison de gaz naturel de CNR au 31 décembre 2020 est évaluée à 8 673,3 Mpc, en baisse de 40% par rapport à l'année précédente, résultant essentiellement d'un arrêt de maintenance annuelle de la plateforme du Champ Espoir et d'un arrêt de la production de gaz du champ Baobab pour réparation du gazoduc ;**
- * **La livraison de gaz naturel de FOXTROT représente pour sa part 54 587,8 Mpc, soit une augmentation annuelle de 17%, par rapport aux 46 243,4 Mpc livrés en 2019 ;**
- * **La livraison de gaz naturel de PETROCI CI-11 a connu pour sa part une croissance importante en pourcentage, soit 148% en un an, pour une valeur absolue de 3 100 Mpc en 2020 contre 1 222 Mpc en 2019.**

Le HVO (Heavy Fuel Oil) est utilisé comme combustible de secours par les centrales thermiques de Côte d'Ivoire. La consommation de HVO sur l'exercice 2020 a connu une augmentation de 752% pour s'établir à 11 020 tonnes contre une consommation de 1 293 tonnes en 2019. Cette hausse résulte essentiellement des besoins des groupes thermiques de CIPREL et CIE-VRIDI en raison du déficit de gaz naturel dû à l'arrêt de la plateforme de CNR CI-40 depuis octobre 2019 et de l'arrêt de maintenance du champ Espoir CNR CI.

Le DDO (Distillate Diesel Oil) est également le second type de combustible de secours utilisé par les centrales thermiques, dont la consommation s'est élevée à 574 401 litres en 2020, soit 197% des volumes consommés en 2019.

Enfin, le secteur de l'électricité a consommé 2 094 700 litres de gasoil en 2020 pour les besoins de ses centrales isolées, soit en baisse de 15,25 % par rapport à l'exercice précédent.

B.2. Consommation d'énergie de CI-ENERGIES

Électricité

A compter de 2020, CI-ENERGIES a également décidé de suivre sa consommation d'électricité, non plus seulement en dépenses financières, mais aussi en kilowattheures consommés. Cette dernière s'élève ainsi à 3 529 762 kWh, pour le périmètre du siège de CI-ENERGIES et de ses 7 centres techniques régionaux.

L'entreprise s'est donnée un objectif de réduction de 15 à 20% de ses consommations électriques en 2021. Pour soutenir cette ambition, un audit énergétique et un plan de rénovation ont été engagés sur le siège social et son annexe, bâtiments construits dans les années 1970 :

* **L'acquisition d'un second groupe froid avec une tour d'eau et le remplacement du groupe électrogène ont été initiés en 2020 et devrait être finalisés en 2021. Une réduction d'environ 11% des consommations électriques de ces équipements est attendue ;**

* **Le remplacement des équipements électriques (cellules et compacts) du poste de transformation Haute Tension (HT) du siège CI-ENERGIES en raison de leur vétusté. Cette démarche contribuera à terme à une économie d'environ 7% des consommations électriques mensuelles.**

Carburant

La consommation de carburant est l'un des premiers postes de consommation de ressource pour le besoin des opérations de CI-ENERGIES. L'encadrement de projets et les activités conduites sur l'ensemble du territoire national sont source de nombreuses missions à l'intérieur du pays.

CI-ENERGIES dispose pour ce faire d'une flotte de 391 véhicules, principalement composée de 146 véhicules de type tourisme et 245 véhicules utilitaires. La moyenne des consommations de ces véhicules s'élève à environ à 2 967 litres par véhicule en 2020 contre 2 638 litres en 2019, tous carburants confondus.

Plusieurs actions ont été conduites sur l'année 2020 :

* **Afin de mieux distinguer le ratio diesel/essence consommé, pour une meilleure maîtrise des consommations et estimations des émissions de CO2 émis par les déplacements routiers, CI-ENERGIES a entrepris de mesurer le volume et la nature de carburant approvisionné auprès de 80% de ses fournisseurs. Un objectif de couverture à 100% des fournisseurs a été proposé pour l'année 2021.**

* **Il en résulte, au périmètre précité, que 846 941 litres de diesel et 313 000 litres d'essence furent consommés en 2020.**

* **La mise en place de cartes de carburant post-facturées pour les véhicules d'exploitation et la sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie ont permis de réduire la consommation de carburant de près de 500 à 400 millions de FCFA. Soit une baisse de 20% sur un (01) an, ou l'équivalent d'environ 160 000 litres, ce qui représente un gain substantiel pour l'entreprise où les frais de carburant représentent plus du tiers des charges d'opération et maintenance de la flotte de véhicules.**

* **De géo localiser 75% de la flotte de véhicule, avec un objectif de 100% en 2021, permettant de mieux comprendre les comportements de consommation ; et de déterminer à terme les distances parcourues, le prix de revient moyen au kilomètre (PRK) et le cumul des émissions de CO2 sur une période donnée.**

* **D'obtenir des prestataires en charge de la maintenance, dans une démarche d'économie circulaire, le retour de toutes les pièces de véhicules auprès de CI-ENERGIES en vue de leur évaluation et de leur vente. La première vente se déroulera en 2021.**

B.3. Consommation d'eau

La ressource en eau est prise en compte à deux titres par CI-ÉNERGIES : la consommation d'eau potable issue du réseau public exploité par la SODECI pour des besoins domestiques et industriels ; la gestion de l'eau brute relative à l'exploitation des aménagements hydroélectriques nationaux.

Au titre des consommations en eau potable, le volume total s'élève à 606 517 m³ pour l'année 2020, dont 95,4% sont consommés par l'aménagement hydroélectrique de Soubré aussi bien à des fins domestiques que industrielles.

L'aménagement hydroélectrique de Soubré représente un réservoir de 83 millions m³. Le volume d'apport hydraulique enregistré au barrage

en 2020 est de 14,964 millions m³ contre 19,817 millions m³ en 2019, soit une baisse de 24% des apports en 1 an, représentant 4,8 millions m³.

Cette baisse des apports se reflète sensiblement dans le volume d'eau turbiné par CI-ÉNERGIES pour produire de l'électricité : ce volume représentait 14,833 millions m³ 2020 contre 16,133 millions m³ en 2019, soit une baisse de 7,9% représentant 1,3 million m³. Cette baisse se retrouve presque à l'identique dans la production : le volume d'eau turbiné aura permis de produire 1 479 GWh en 2020 contre 1 604 GWh en 2019, soit une baisse 7,7%, en raison de l'amélioration du rendement de production, passé de 0,0986 kWh/m³ en 2019 à 0,0997 kWh/m³ en 2020.

	Unité	2019	2020
Apport	Millions m ³	19 817	14 964
Volume turbiné	Millions m ³	16 133	14 833
Production	GWh	1 604,	1 479
Rendement	kWh/m ³	0,0986	0,0997

Concernant les barrages exploités par la CIE pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire le volume d'eau turbiné est également suivi avec attention.

Sur le barrage de AYAME 1, situé sur un fleuve mineur, le Bia, le volume d'eau turbiné en 2020 est en baisse de 41%, il représentait 14,928 millions m³ en 2020 contre 25,369 millions m³ en 2019. En aval, sur le barrage de AYAME 2 au fil de l'eau, le volume d'eau turbiné a diminué de 7%, pour 13,575 millions m³ en 2020.

Malgré cela, la cote de remplissage du barrage de AYAME 1 au 31 décembre 2020 est en baisse de 2 mètres, pour s'établir à 87,3 m, en raison d'une baisse des apports pluviométriques qui a évolué de 2.770 Mm³ en 2019 à 1.681 Mm³ en 2020. Le stock hydroélectrique disponible a ainsi diminué de 75,4 GWh à 41,6 GWh, son plus bas niveau depuis 8 années.

Le volume d'eau turbiné sur le barrage de KOSSOU, situé sur le fleuve Bandama, a également diminué de 15% sur l'année 2020, pour un volume de 21,162 millions m³ contre 25,015 millions m³ en 2019. La cote de remplissage du barrage de KOSSOU au 31 décembre 2020 est cependant en baisse de 4 mètres, pour s'établir à 185,6 m, en raison d'une baisse de 24% des apports bruts qui se sont établis à 3.339 Mm³ en 2020. Le stock hydroélectrique disponible a ainsi diminué de 1.126 GWh à 511 GWh, son niveau le plus bas observé depuis 6 années.

Le barrage de TAABO est également situé sur le fleuve Bandama, à près de 130 km mesurés au fil de l'eau. Le volume d'eau turbiné en 2020 a augmenté

de 4% à 57,914 millions m³ tandis que sa cote n'a baissé que de 70 centimètres, pour s'établir à 121,6 m malgré une baisse de 35% des apports bruts qui a évolué de 3.695 Mm³ en 2019 à 2.354 Mm³ en 2020. Le stock hydroélectrique disponible est passé de 31,2 GWh à 25,4 GWh, son niveau le plus bas observé depuis 4 années.

Enfin, sur le barrage de BUYO, qui représente le plus important réservoir hydroélectrique situé sur le fleuve Sassandra ; le volume d'eau turbiné a cru de 7%, pour s'établir à 97,021 millions m³ en 2020, tandis que sa cote de remplissage au 31 décembre 2020 a connu une baisse de 1,8 mètres, pour s'établir à 723 m, avec une baisse de 36% des apports bruts qui a évolué de 18.516 Mm³ en 2019 à 11.766 Mm³ en 2020. Le stock hydroélectrique disponible a ainsi diminué de 18.516 GWh à 11.766 GWh, son plus bas niveau depuis 4 années.

La faiblesse des apports bruts observée en 2020 sur l'ensemble des barrages représente ainsi une baisse annuelle de 39% des stocks hydroélectriques nationaux au 31 décembre 2020, au tout début de la grande saison sèche. Cette baisse entrainera une forte sensibilité des capacités nationales de production face à tout aléa susceptible d'affecter la disponibilité des groupes des centrales thermiques. En plus des enjeux d'atténuation du changement climatique, elle témoigne de la nécessité de prendre en compte ceux de l'adaptation au changement climatique : les variations et variabilités pluviométriques observées peuvent affecter la capacité des aménagements hydroélectriques à remplir leurs missions tout au long de l'année ; et de ce fait la sécurité d'approvisionnement électrique de la Côte d'Ivoire et des pays voisins.

7.2. GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

B.1. Aménagement hydroélectrique de Soubré par CI-ENERGIES

La création du barrage hydroélectrique de Soubré a marqué la grande reprise des aménagements de cette nature en Côte d'Ivoire ; le dernier des barrages mis en service étant ceux de Buyo en 1981 et de Fayé en 1983.

La création d'un réservoir de 17,3 km² et d'un volume de 83 millions de m³, pour une hauteur de chute de 40m, donne la mesure de la vallée qui fut inondée pour créer ce nouvel ouvrage, dans un paysage relativement ouvert en raison des fortes activités humaines qu'il a connu, avec la présence de reliquats de forêt dense, le plus souvent marécageuse, en particulier le long des cours d'eau et sur les îlots.

Les habitats naturels de cette vallée étaient particulièrement dégradés par la déforestation, l'agriculture sur brûlis, le braconnage et l'abattage des arbres pour le charbon de bois qui ont entraîné l'érosion des sols et la destruction des habitats naturels. Seuls demeurent quelques reliquats de forêt dense (forêts galeries) le long du Sassandra et de ses affluents, ainsi que quelques îlots à forêt marécageuse, préservés grâce aux zones de rapides rendant leur accès difficile.

Ce site est par ailleurs entouré de zones de conservation précieuses pour la biodiversité, avec 5 forêts classées dont celle des Monts Kourabahi à proximité immédiate, et surtout le Parc National de Taï à une trentaine de kilomètres à l'ouest du site du barrage de Soubré, haut lieu de la protection de la biodiversité en Côte d'Ivoire.

Un processus de compensation écologique a été mis en œuvre afin de réduire les impacts de cet aménagement sur la biodiversité. Les principales mesures de la protection des ressources ont été :

- * **La création d'une zone de restauration et de réhabilitation des habitats naturels dite Zone refuge de conservation de la biodiversité ;**
- * **La protection du parc national de Taï contre l'exploitation forestière et le braconnage ;**
- * **Le suivi des eaux du fleuve Sassandra sur les premières années de mise en eau du barrage.**

Création d'une zone de biodiversité

Une zone de restauration et de réhabilitation des habitats naturels d'environ 200 ha a été créée en 2016 afin de sauvegarder la faune et la flore de la zone du projet. Cette zone est gérée de façon participative par toutes les parties prenantes de la région c'est-à-dire les populations, l'administration territoriale et la société civile.

Au titre de la flore, des semences et plants d'espèces à haute valeur d'usage et/ou à statut particulier ont été collectés et transférés dans la zone de biodiversité : 2 808 Semences de 06 espèces collectées dans le réservoir et ensemencées, 890 Jeunes plants de 03 espèces collectés dans la zone de biodiversité.

Des placettes d'observations ont été mises en place dans la zone de conservation de la biodiversité afin de suivre la progression de la végétation. Les différentes missions de suivi ont permis de conclure à une évolution progressive de la diversité floristique de la végétation et une bonne croissance des individus.

Au titre de la faune, avant la mise en eau du barrage, des opérations de capture de la faune ont été organisées afin de déplacer les espèces dans la zone de biodiversité. Cette zone voit maintenant les populations fauniques augmenter et sa fonction de zone refuge se renforcer avec l'apparition de nouvelles espèces. Le dernier inventaire réalisé en décembre 2020 permettait d'observer deux cent neuf (209) espèces d'oiseaux, dix-neuf (19) espèces de petits mammifères et sept (7) espèces de grands mammifères dont l'hippopotame amphibie qui est une espèce vulnérable selon l'UICN (2019).

Cette zone de biodiversité, rapidement devenue un sanctuaire animalier, est cependant menacée par des infiltrations de populations s'adonnant au braconnage et au déboisement. Afin, d'assurer sa sécurité et de confirmer son rôle premier d'habitat refuge de la flore et de la faune, CI-ENERGIES ambitionne de l'ériger en Réserve Naturelle Volontaire (RNV).

Protection du Parc National de Taï

Le Parc National de Taï (PNT) situé à proximité requiert également des actions de protection contre l'exploitation forestière, le braconnage et la pression foncière résultant du projet.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre par CI-ÉNERGIES en vue de soutenir cette protection en compensation des impacts sur la biodiversité anciennement hébergée dans la zone du barrage proposée :

- * ***Le renforcement de la surveillance, notamment sur la frontière Est du parc (côté Soubré), avec panneautage pour matérialiser les limites du PNT, acquisition de matériel, formation et recrutement de personnels supplémentaires...***
- * ***La mise en place d'un suivi écologique des espèces les plus braconnées,***
- * ***La sensibilisation des populations riveraines au PNT,***
- * ***La lutte contre l'implantation de nouvelles terres de cultures/plantations dans le PNT.***

Ces mesures ont été financées par CI-ÉNERGIES et mises en œuvre par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

Au titre du suivi des eaux du fleuve Sassandra

À la suite de la mise en service de l'aménagement hydroélectrique de Soubré en 2017, les activités de pêches se sont déportées du fleuve Sassandra au lac de rétention, dont la création a permis une importante augmentation de la production de poissons.

Toutefois la production de crustacés, notamment les crevettes, est en forte diminution depuis la mise en service du barrage. Celles-ci, en raison de leur mouvement de migration ne peuvent pas se développer en milieu lacustre. Ainsi leur présence est limitée à la petite portion du fleuve Sassandra de la zone de Soubré, d'où leur faible production.

B.2. Barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty par Ivoire Hydro Énergie

Le 18 décembre 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire et IHE ont signé une convention de concession pour la construction et l'exploitation du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty suivant un schéma de type «BOOT». Le site de ce barrage est localisé dans le Département de Taabo (regroupant les Sous-Préfectures de Taabo et de Pacobo), sur le fleuve Bandama, entre les localités de Singrobo et de Ahouaty.

Le site affecté à la réalisation du projet et des infrastructures de base associées à la centrale, s'étend sur une superficie de 241,74 ha. La superficie totale du réservoir à la cote 65.5m sera de 19.58 km², dont 9.28 km² représentant la superficie du cours d'eau actuel, 7.83 km² de milieux terrestres totalement noyés (en dessous de la cote 64 m) et 2.47 km² de milieux terrestres partiellement noyés (entre les cotes 64 et 65.5 m). Environ 660 ha de forêts seront noyés par la future retenue, convertissant des habitats terrestres convertis en habitats aquatiques pour la biodiversité.

La mise en œuvre d'un tel projet peut affecter de façon significative les ressources naturelles et les hommes, selon l'importance des activités et les milieux dans lesquels elles s'exercent. Aussi, conformément à l'Article 39 portant Code de l'Environnement de la République de Côte d'Ivoire et selon les politiques de sauvegarde environnementale et sociale des Institutions Financières Internationales (IFIs), IHE a préparé une Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES), une stratégie environnementale et sociale («E&S strategy») et un Plan d'Action Biodiversité (BAP) répondant aux normes PS6 de la IFC (International Finance Corporation).

Les études ont permis d'évaluer 55 espèces, dont 34 auront fait l'objet d'un approfondissement afin d'évaluer la criticité de l'habitat pour leur préservation. Les principales espèces observées ou identifiées selon les critères de la PS6 de désignation d'habitats critiques, figurant sur la Liste rouge UICN comme en danger ou quasi menacés sont :

*	<i>Mecistops cataphractus (Faux-Gavial, Crocodile à long allongé) - En Danger critique (CR) Famille des Crocodylidae</i>
•	Le Crocodile faux-gavial (ou Crocodile à museau allongé, ou crocodile des marais) <i>Mecistops cataphractus</i> est une espèce caractéristique des grands cours d'eau forestiers d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest, pouvant atteindre 4,5 m de long. Cette espèce fréquente les rivières forestières et les plans d'eau densément arborés (lagunes...). L'espèce semble néanmoins montrer une certaine tolérance à la perturbation de ses habitats. Il pourrait également survivre dans les barrages s'ils sont bordés de végétation arborée assez dense et de zones marécageuses (Spawls et al. 2002). Autrefois considéré comme largement répandue en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, le Crocodile faux-gavial est considéré aujourd'hui comme possiblement éteinte à l'état sauvage dans au moins 9 pays d'Afrique. Son statut de conservation est évalué par l'IUCN comme « en danger critique d'extinction » (CR). Il figure à l'annexe I de la convention de Washington (CITES). Il est rare et menacé sur toute son aire de répartition (Chirio & Lebreton 2007). L'effectif de l'espèce est estimé entre 1 000 et 20 000 individus.
*	<i>Pan troglodytes spp. verus (Chimpanzé) - En Danger Critique (CR) Famille des Hominidae</i>
•	On reconnaît plusieurs sous-espèces chez le Chimpanzé <i>Pan troglodytes</i>. La sous-espèce présente en Côte d'Ivoire est celle d'Afrique de l'Ouest
•	En raison de la dégradation de son milieu de vie, des ravages du virus Ebola et du braconnage, le Chimpanzé est catégorisé En danger d'extinction par l'IUCN, listé à l'Annexe I de la Convention CITES et en classe A de l'African Convention on the Conservation of Nature and Natural Ressources. On estime que la Côte d'Ivoire a perdu 90% de ses populations de Chimpanzés entre 1990 et 2007. Nous avons collecté deux témoignages concordants qui indiquent qu'une petite troupe doit subsister dans le secteur de Ndénou (Forêt classée de Goudi). Cette troupe est bien connue des villageois puisqu'elle vient régulièrement déterrer les Manioc. Ce comportement correspond aux données bibliographiques sur les Chimpanzés en zone de forêt dégradée. L'aire de répartition supposée de cette troupe a été déduite des images satellites, en supposant qu'il s'agisse d'une troupe de taille très réduite avec un territoire également réduit. Mais les Chimpanzés pourraient potentiellement utiliser toute la zone forestière en rive droite du Bandama. Le statut de cette espèce pourrait déclencher une désignation d'habitat critique. En revanche, les données collectées n'indiquent pas que les forêts de la zone d'étude immédiate jouent un rôle critique pour l'espèce. Celle-ci devra néanmoins faire l'objet d'une attention particulière.
*	<i>Mormyrus subundulatus – En Danger (EN) Famille des Mormyridae</i>
•	Il s'agit de l'espèce de poisson présentant le plus d'enjeux dans le cadre de la présente évaluation. Selon l'IUCN l'espèce possède des zones d'occurrence et d'occupation réduites et n'est connue que de 5 localités, sur deux fleuves de Côte d'Ivoire : le Bandama en amont du lac de Kossou, près de la réserve scientifique de Lamto et près de la ville de Béoumi, ainsi que le Sassandra près de la ville de Sémien. Cette étude a donc permis de déterminer une nouvelle station de l'espèce au niveau des zones lotiques de Ahouaty-Singrobo sur l'aval de la zone d'étude où 5 individus ont été observés
*	<i>Citharinus eburneensis – Quasi menacé (NT) Famille des Citharinidae</i>
•	Il s'agit d'une espèce de poisson de la famille des Citharinidés connue uniquement de Côte d'Ivoire (Sassandra, Bandama, Comoé, Mé et Agnebi) et des petits bassins versants du Tano et du Bia à l'ouest du Ghana. Des données anciennes de l'espèce existent sur le Bandama à l'aval de la retenue de Taabo.
•	Aucune observation n'a pu être faite dans la zone du site, mais les pêcheurs d'Ahouaty la connaissent (reconnaissance sur photo), ainsi que la période de présence de cette espèce migratrice sur leur secteur. Il semble donc que le site du barrage joue un rôle important pour cette espèce, qui se reproduit au niveau des zones inondables une fois par an. Le futur barrage pourrait occasionner une destruction d'habitats, réduire le linéaire de fleuve accessible à l'espèce et l'empêcher d'accéder à des frayères vitales pour la population du bas Bandama, pouvant entraîner une disparition comme cela est arrivé sur le fleuve Bia).
•	Sur 21 sites d'étude en Côte d'Ivoire, 9 individus ont été détectés sur 3 sites seulement, dont un individu sur le Bandama (36,2 km prospectés) et un individu sur la rivière voisine de Boubou (28 km prospectés). Par conséquent, la Côte d'Ivoire constitue presque 20 % du nombre d'individus mis en exergue ces dernières années en Afrique de l'Ouest et le fleuve Bandama peut être considéré comme hébergeant plus de 1 % des populations connues de cette espèce d'Afrique de l'Ouest.

* ***Picathartes gymnocephalus - Vulnérable (VU) Famille des Picathartidae.***

- La famille des Picathartes ne comprend qu'un seul genre et deux espèces : le Picatharte de Guinée *Picathartes gymnocephalus* et le Picatharte du Cameroun *P. oreas*, dont les aires de répartition sont respectivement en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Le Picatharte de Guinée est considéré comme Vulnérable A2c+3c; C2a(i) par l'IUCN (Birdlife international 2018) et figure parmi les espèces réglementées au niveau international au titre de la convention CITES. La destruction de son habitat et la fragmentation des populations sont les principales causes de disparition de cette espèce (Thompson et al. 2004). Sur le site du PAHSA, le Picatharte est connu d'un site de nidification avéré situé sur la bordure Ouest de la Réserve scientifique de Lamto dans le village de Zougoussi.

Plusieurs mesures d'évitement d'impact et mesures de réduction, quand les impacts ne sont pas évitables, sont prévues, telles que la remise en état des emprises temporaires (phase travaux), la restauration des forêts de rive, le défrichement sélectif pour le maintien d'espèces à enjeux, la re-végétalisation. Toutefois, des impacts résiduels subsistent sur les habitats naturels et diverses espèces. Ces impacts doivent être compensés et permettre au projet d'atteindre une absence de perte nette de biodiversité, voir un gain net pour certaines espèces. Pour traiter ses impacts résiduels, le projet a mené une stratégie de compensation ambitieuse. Les principales mesures compensatoires proposées sont :

* ***La restauration de 384 ha de forêts rivulaire, qui pourront constituer une zone refuge favorable aux espèces forestières, et compense la perte et la dégradation de leur habitat. Cette mesure pourra en outre bénéficier aux chimpanzés.***

* ***La conservation de deux ensembles d'îles forestières en aval du Bandama et des habitats aquatiques de ce secteur d'environ 460 ha. Il s'agira d'une zone favorable à l'accueil des espèces aquatiques rares et menacées dont l'habitat sera perdu en aval du barrage, mais également d'espèces forestières (oiseaux, amphibiens). Ces îles sont aujourd'hui menacées par la surexploitation. Il s'agit ici d'une compensation par « pertes évitées »***

* ***A l'amont de la confluence avec le Nzi, 253 ha d'îles feront l'objet d'un programme de conservation, dont la durée sera égale à celle de l'exploitation de l'ouvrage. Ce programme visera à empêcher toute déforestation des îles, et à accompagner les populations riveraines dans l'exploitation durable des ressources naturelles qui en seraient issues.***

* ***A l'aval du Nzi, 450 ha de forêts sur îles seront intégrés à ce programme.***

* ***La mise en place d'une action de lutte anti-braconnage, notamment en partenariat avec l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) en faveur de la Réserve scientifique de Lamto, au bénéfice des nombreuses espèces pouvant souffrir de prélèvements excessifs : Faux gavia, Picatharte, Perroquet gris (Timeh), etc.***

* ***L'appui à un programme de conservation ex-situ et de réintroduction du Faux gavia africain. A cet effet, un partenariat avec l'ONG Rare Species Conservatory Foundation permettrait à IHE de contribuer au projet « Mecistops », qui vise à élever l'espèce en captivité et à organiser le renforcement de ses populations sauvages. La réserve de Lamto et les sites de compensation à l'aval de Singrobo pourraient aussi bénéficier du programme.***

* ***L'appui à la conservation de la Réserve scientifique de Lamto, une Réserve scientifique de l'OIPR, située à la pointe sud du V Baoulé, dans le département de Taabo, qui abrite une station géophysique et une station écologique. Le terrain de 2 617 ha contact des zones forestières du Sud du pays et de la savane à rôniers du « V » Baoulé.***

* ***L'appui financier au développement d'un programme de conservation communautaire sur un site de 3 hectares appartenant au village de Zougoussi en vue de sa protection par l'OIPR. Ce programme devra comprendre des actions de sensibilisations aux bonnes pratiques de gestion, la participation des populations locales aux activités de surveillance et de suivi du site, ainsi qu'une clause particulière de droits d'accès, d'usage et de gestion du site et la mise en place de projets communautaires et d'activités génératrices de revenus.***

Au titre des années 2019 et 2020, plusieurs actions ont été conduites en vue de favoriser l'application du plan d'action biodiversité.

Trois (03) conventions ont ainsi été signées pour favoriser la mise en œuvre du plan d'action :

- * **Une Convention-cadre de collaboration le 02/08/2019 avec l'OIPR pour l'Appui à la réserve de Lamto et Lutte anti-braconnage ;**
- * **Une Convention-Cadre de collaboration le 24/12/2019 avec le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) pour la Mise en œuvre des mesures du plan d'action biodiversité ;**
- * **Une Convention cadre de collaboration le 27/07/2020 avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)/Direction de l'Écologie et de la Protection de la Nature (DEPN) pour la Conservation des îles forestières en aval de Singrobo**

Au titre de la préservation des habitats et la faune aquatique, les 03 principales actions conduites en 2020 sont :

- * **Une pêche de sauvegarde de poissons et leur relâche sur des sites appropriés,**
- * **Trois captures de sauvegarde des crocodiles permettant le transfert de 12 Faux gavial au Zoo national d'Abidjan où un bassin d'accueil a été construit, tandis que 2 sites naturels de relâche potentiels ont été pré-identifiés,**
- * **Le design-type de positionnement d'un débit réservé a été proposé en vue de favoriser un débit réservé mesuré de 3 à 12 m3/s pour favoriser la continuité de l'équilibre écologique en aval du barrage de Singrobo-Ahouaty.**

Au titre de la préservation des habitats et la faune terrestre, les principales actions conduites en 2020 sont :

- * **L'aménagement d'un site d'1 hectare pour la mise place de 300 000 plants d'arbres à enjeux écologiques pour la re-végétalisation et le reboisement compensatoire ; 200 000 sachets ont été semés et repiqués avec environ 20 espèces végétales à enjeux.**
- * **La réalisation d'une carte des sites des travaux temporaires à végétaliser après travaux.**
- * **La remise de matériel technique de surveillance et d'un véhicule 4x4 aménagé et de 5 motos pour les patrouilles au sein de la Réserve.**
- * **Le renforcement des capacités des agents aux techniques de surveillance et suivi écologique en faveur de la conservation de la réserve.**
- * **Le lancement de patrouilles de surveillance et lutte anti-braconnage mensuelle.**
- * **La réalisation d'actions de sensibilisation et diagnostic des besoins des 8 villages autour de la réserve de Lamto.**
- * **La remise d'un « prix vert pour la conservation de Lamto » au village de Oussou de la Sous-préfecture de Kpouébo.**
- * **La conduite de travaux de préparation des sites de reboisement sur l'île en aval de Singrobo, Pacobo, N'denou, Ahouaty, Ahéremou 2 (307 ha 93 a cumulés) et le reboisement et l'entretien de 306 ha de parcelles au 31 décembre 2020.**

B.3. Centrale électrique Atinkou

En réponse aux besoins croissants en électricité de la Côte d'Ivoire, la société ERANOVE, opérateur de la centrale électrique de CIPREL dans la zone industrielle de Vridi, prévoit une extension de sa capacité de production d'électricité aux moyens d'une nouvelle centrale nommée Atinkou. Celle-ci sera située à 30 km à l'Ouest d'Abidjan, à proximité du village de Taboth dans la préfecture de Jacqueville, à 800 m au sud de la lagune Ebrié et 3500 m au Nord de l'océan Atlantique. Quinze kilomètres de ligne haute tension seront également bâtis en direction de l'Est pour relier la ligne haute tension Azito – Akoupé-Zeudji actuellement en cours de construction.

Les institutions financières impliquées dans le financement du projet exigent, entre autres, que celui-ci respecte les bonnes pratiques internationales en matière de prise en compte de la biodiversité, et notamment la norme de performance n°6 (PS6) de la Société Financière Internationale (SFI).

Une mission de suivi environnemental pour la construction de la ligne haute tension de la centrale thermique d'Atinkou a été réalisée entre les pylônes 114 et 81 du 17 au 26 août 2020. Cette mission visait à préparer les opérations de défrichement à travers le marquage des arbres remarquables, le balisage des sites sensibles, la recherche de certaines espèces à enjeu de conservation et la gestion des espèces invasives du chantier, notamment *Lantana camara* et *Chromolaena odorata*.

La centrale Atinkou avec les conduites d'eau et de gaz auront une emprise de 35 ha et la ligne haute tension qui portera l'électricité produite d'environ 75 ha. Ce projet impactera une superficie totale de 13,4 ha d'habitats naturels - dont 7,9 ha (sous la ligne à haute tension) seront seulement « rabaissés » à une hauteur de 3 m – et de 96,8 ha d'habitats modifiés (plantations forestières, cultures et zones défrichées).

Les habitats naturels impactés comprennent 6,5 ha de zones forestières bien conservées réparties entre des raphiales (5,2 ha), de la forêt marécageuse (1,2 ha) et de la forêt temporairement inondée (0,1 ha) auxquelles s'ajoutent 2,7 ha de formation herbeuse sur sol sableux, 3,6 ha de forêts dégradées et 0,6 ha de milieu aquatique lagunaire.

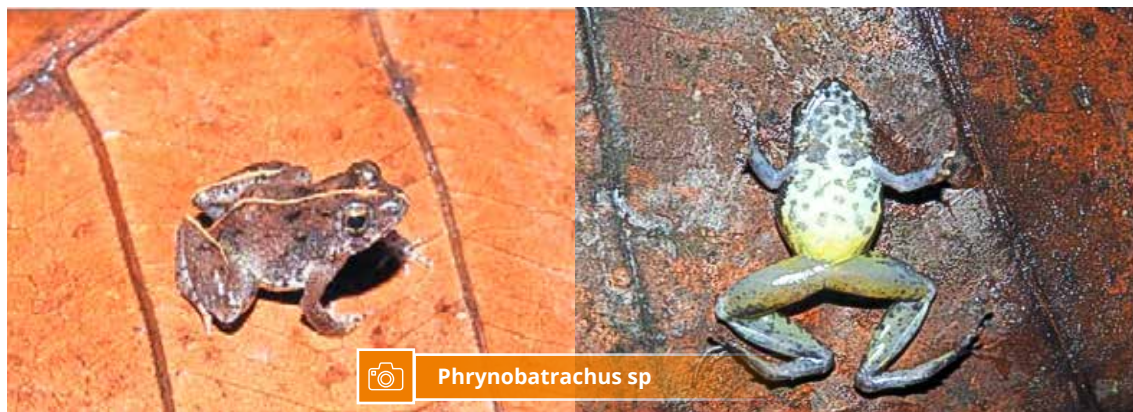


Une richesse de biodiversité à sauvegarder



Les habitats naturels impactés par le projet accueillent une biodiversité encore relativement importante, et constituent des habitats critiques pour :

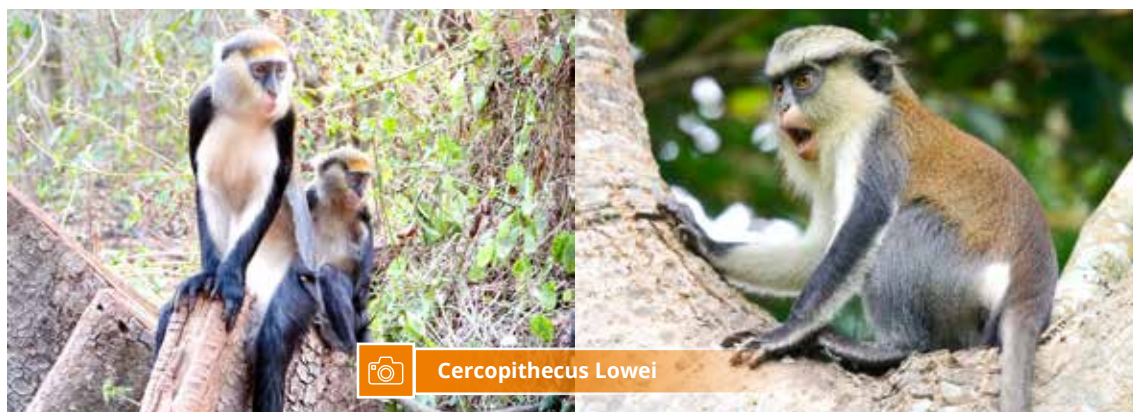
- *Phrynobatrachus* sp. (n/a) : une espèce d'amphibien nouvelle pour la science, seulement connue de la forêt du Banco et du site du projet, présentant en l'état des connaissances une aire de distribution restreinte.



- *Morerella cyanophthalma* - Vulnérable (VU): une espèce d'amphibien à aire de distribution très restreinte, connue de seulement 3 localités sur le littoral ivoirien. L'espèce n'a pas été observée mais l'habitat est typique de cette grenouille connue des parcs nationaux du Banco et d'Azagny, ainsi que de zones humides à la frontière du Ghana.



- *Cercopithecus lowei*, - Vulnérable (VU) : La zone accueille encore une population de *Cercopithecus lowei* (VU), un primate endémique de Côte d'Ivoire et du Ghana qui appartient à la super espèce des singes «Mones» (mona). Il se rapproche physiquement du cercopithèque mone mais aussi et surtout du cercopithèque de Campbell. Ces singes vivent dans les forêts tropicales primaires et secondaires et acceptent de nombreux types d'habitats. Ils rechignent néanmoins à rester dans les zones marécageuses. Ils s'approchent aussi des zones cultivées. Les cercopithèques de Lowe se déplacent en petits groupes dominés et conduits par un mâle dominant.



- *Trichechus senegalensis* (VU), le lamantin d'Afrique, est un mammifère herbivore aquatique inféodé aux habitats aquatiques et dont les lagunes ivoiriennes hébergent une des principales populations. *T. senegalensis* est par nature un animal solitaire. Monogame, sa famille se composerait d'une femelle, d'un juvénile et d'un bébé. Les déplacements en groupe ou famille s'observent généralement en période de migration, de rut, de jeu, de repos ou lors des rassemblements en eau chaude durant les saisons froides.



Trichechus senegalensis



Le projet présente des impacts résiduels négligeables sur l'habitat du lamantin africain (un mammifère aquatique) et des impacts résiduels faibles sur 2 espèces d'amphibiens pour lesquelles les forêts marécageuses, temporairement inondées et les raphiales constituent un habitat critique. Le projet va impacter 6,5 ha de cet habitat naturel critique, avec son cortège d'espèces forestières. Des mesures permettant d'atténuer et de compenser ces impacts afin que le projet contribue à la conservation de ces habitats, ont été intégrées dans un Plan d'Actions pour la Biodiversité (BAP), conformément à la norme de performance n°6 de la SFI qui demande un « gain net » pour les habitats critiques.

Le plan d'action de la biodiversité prévoit au cours de l'exécution des travaux de construction de la ligne haute tension que des mesures soient prises en vue de sauvegarder les espèces végétales et animales particulières de même que la gestion des espèces invasives présentes sur le tracé de la ligne. Une mission s'est déroulée du 18 au 26 Août 2020 avec pour objectifs de :

- * **Sensibiliser les opérateurs en charge des défrichements aux démarches de protection de l'environnement ;**
- * **Baliser les arbres remarquables et les sites sensibles aux espèces à enjeu (entre les pylônes 81 et 114);**
- * **Identifier et estimer les densités d'espèces invasives et mettre en place des mesures de contrôle de leur propagation (entre les pylônes 81 et 114) ;**



Actions de préservation de la biodiversité



7.3. RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les changements climatiques sont une réalité connue du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire, initialement fondé sur l'hydroélectricité. Après une série pluviométrique extrêmement favorable sur la période 1950 à 1970, qui a encouragé le développement de cette source d'énergie (les barrages de Kossou, Taabo et Buyo ayant été mis en service respectivement en 1972, 1979 et 1980), il a été observé une forte récurrence de la sécheresse avec un fort taux de station en situation de déficit pluviométrique jusqu'en 1987 où 50% du pays était concerné. En 1984, le remplissage des réservoirs hydroélectriques rendu insuffisant par manque de pluie, la Côte d'Ivoire a connu son premier délestage, entraînant la construction de la première centrale électrique à gaz à Vridi. Progressivement, le gaz est devenu la première source d'électricité de Côte d'Ivoire.

B.1. Atténuation des changements climatiques

Consciente des enjeux climatiques associés aux émissions de gaz à effet de serre issues des centrales thermiques de l'électricité, la Côte d'Ivoire a très tôt entrepris de réduire le facteur d'émission du réseau électrique, qui correspond à la quantité d'émissions de CO₂ qu'engendre la mise à la disposition à un consommateur d'1 kWh d'énergie électrique. Cet engagement en faveur de l'atténuation des changements climatiques fut formalisé et chiffré lors de la COP 21 à Paris en 2015, l'État ivoirien ayant annoncé à cette occasion sa volonté de porter à 42% la part des sources d'énergie propre dans son mix-énergétique à l'horizon 2030, soit une réduction de 28% de ses émissions de Gaz à effet de serre par rapport au niveau de 2014.

Cette stratégie fut d'abord mise en œuvre avec la construction de cycles combinés : la Côte d'Ivoire disposant de centrales thermiques au gaz (TAG), il fut décidé de recycler leurs gaz d'échappements chauds en vue d'alimenter des turbines à vapeur (TAV), produisant ainsi plus d'électricité à consommation équivalente de gaz naturel.

La première TAV fut inaugurée en 2015 sur le site d'AZITO, alimentée à partir des TAG 1 et 2 dans le cadre du projet AZITO phase 3, suivi de celle de CIPREL inaugurée également en 2015, alimentée à partir des TAG 9 et 10 dans le cadre du projet CIPREL IV Phase B.

Elle s'est poursuivie avec la signature de la convention du projet AZITO phase 4 et de son cycle combiné en février 2019, faisant suite à la signature de la convention du projet ATINKOU en décembre 2018. Les conventions de financement de ces projets furent respectivement signées en juillet 2019 et mars 2020.

Parallèlement, les efforts de CI-ENERGIES en faveur de l'atténuation des changements climatiques se sont poursuivis sur le développement des énergies renouvelables :

* **Après l'inauguration du barrage de Soubré en 2017, un barrage au fil de l'eau dont le réservoir principal est assuré par le barrage de Buyo situé en amont sur le fleuve Sassandra, l'année 2019 fut marquée par le démarrage des travaux de la centrale hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty, également un barrage au fil de l'eau dont le réservoir principal est assuré par les barrages de Kossou et Taabo situé en amont sur le fleuve Bandama.**

* **Le développement de la filière biomasse électricité a connu une avancée marquante avec la signature de la convention BIOVEA en décembre 2019, tandis que l'année 2020 a permis d'émettre deux appels à manifestation d'intérêts en faveur d'un projet de création d'une centrale coton à Boundiali (25 MW) et d'un projet de création d'une centrale cacao à Gagnoa (20 MW).**

* **La filière solaire est également un pilier de cette démarche d'atténuation, après la signature de la convention de rétrocession du projet de construction de la Centrale Solaire de Boundiali (37,5 MWc) financé par la KfW, en juillet 2019, la convention CCI 1681 et la convention de rétrocession du programme de Promotion de l'Accès, des Réseaux Intelligents et de l'Energie Solaire financé par l'AFD favorisant le développement des Energies Renouvelables à travers le projet de création de centrale solaire flottante sur le lac de Kossou (20 MW) ont été finalisées en 2020 avec un objectif de signature aux premiers jours de l'année 2021.**

La poursuite des investissements, dans le respect des engagements de l'Etat de Côte d'Ivoire à la COP 21 à savoir porter à 42% la part des énergies renouvelables (incluant la grande hydroélectricité), devrait permettre d'économiser un total de 98,40 Millions de tCO₂ sur la période 2020 à 2030, soit un gain moyen d'environ 9,8 Millions de TCO₂ par an.



2 566 041 TCO₂

volume d'émissions réduites
à convertir en crédit carbone
après vérification au registre
VCS VERRA

Une première illustration méthodique de cette démarche est en cours pour la centrale Hydroélectrique de Soubré, qui a été inscrite dans le registre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) pour la compensation carbone. Au titre de l'année 2020, une évaluation indépendante

du volume de crédits carbone de la centrale a été conduite en vue d'assurer sa certification pour sa valorisation par des transactions de vente. Le volume évalué de crédits carbone sur la période du 25 mai 2017 au 30 juin 2020 est de 2 566 041 tCO₂, pour une production de 4 247 036 MWh. L'année 2021 donnera lieu à la soumission du rapport final de vérification au registre VCS VERRA en vue de la vérification de l'exactitude des données, étape indispensable à la conversion de ces réductions de ces émissions en certificats monétisés.

B.2. Adaptation aux changements climatiques

Cette démarche, essentiellement liée aux enjeux d'atténuation des changements climatiques, intégrera également les enjeux d'adaptation aux changements climatiques. Les effets du changement climatique sont encore incertains, bien que certaines tendances soient connues : en saison sèche, les niveaux des lacs seront globalement plus faibles et les débits d'étiage auront une intensité moindre ; à l'opposé, en saison humide, des crues plus virulentes peuvent survenir, susceptibles de produire des dégâts sur les ouvrages.

L'année 2020 a témoigné des risques de variation pluviométrique et de réduction des apports bruts dans les barrages, avec pour conséquence la réduction des stocks hydro-électriques, au plus bas depuis 4 à 5 années selon les barrages observés (voir aussi chapitre 7.B – gestion durable des ressources). La conséquence la plus directe en est l'exposition du secteur de l'électricité au risque d'insuffisance de la ressource : d'une part la ressource hydro pouvant avoir comme conséquence de devoir recourir à l'électricité d'origine thermique pour compenser les éventuels manques hydro-électriques, d'autre part une exposition aux aléas qui pourraient survenir sur le plan de production des centrales thermiques où la ressource gaz pourrait s'avérer insuffisante en cas de persistance de ces aléas.

Dans ce contexte, CI-ENERGIES a initié des démarches de financement de 64,388 milliards FCFA auprès du Fonds Vert pour le Climat. Ces actions d'initiation ont été réalisées en 2019 en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et l'Agence Française de Développement (AFD). Les travaux éligibles à ce fonds sont ceux des grosses révisions et des réhabilitations de centrales hydroélectriques, avec une composante de nature à intégrer la capacité de résistance des barrages dans un contexte de crue importante.

Afin de mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, CI-ENERGIES s'est associée à une première étude conduite par le Programme National du Changement Climatique portant sur le financement de l'adaptation des opérateurs économiques ivoiriens dans le secteur prioritaire de l'eau. Une réflexion stratégique est également envisagée en vue de soutenir la contribution nationale déterminée que l'Etat de Côte d'Ivoire portera à l'occasion de la COP 26 qui se tiendra en novembre 2021.



Plants en vue de reboisement



ANNEXES

Tableau de concordance Global Reporting (GRI)	P109
Tableau de concordance Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)	P111
Tableau de concordance Objectifs De developpement Durable (ODD)	P113

Tableau de concordance

Global Reporting (GRI)

CRITÈRES N°		DÉNOMINATION DU CRITÈRE	LOCALISATION
GRI V4	GRI Standards 2018	STRATEGIE	
G4-1	102-14	Déclaration du Décideur le plus haut placé	Editorial
G4-2	102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	chapitre 1

PROFIL DE L'ORGANISATION			
G4-3	102-1	Nom de l'organisation	2.1
G4-4	102-2	Activités, marques, produits et services	2.1
G4-5	102-3	Lieu géographique du siège de l'organisation	2.1
G4-6	102-4	Lieu géographique des sites d'activité de l'organisation	2.1
G4-7	102-5	Capital et forme juridique	2.1
G4-8	102-6	Marchés desservis	2.1
G4-9	102-7	Taille de l'organisation	2.1
G4-10	102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	5.1
G4-11	102-41	Accords de négociation collective	NOK
G4-13	102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	NOK
G4-14	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	3.1.A
G4-15	102-11	Chartes, Principes et autres initiatives auxquelles l'organisation a souscrit	3.2.B

PRATIQUE DE REPORTING			
G4-17	102-45	Entités inclusives dans les états financiers consolidés	NOK
G4-18	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Editorial
G4-19	102-46-b	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	NOK
G4-20	102-46-b	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	Chapitre 1
G4-21	102-46-b	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	Chapitre 1
G4-28	102-50	Période de reporting	Editorial
G4-29	102-51	Date du rapport le plus récent	Editorial
G4-30	102-52	Cycle de reporting	Editorial
G4-31	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Ours de publication
G4-32	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	Annexe

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES			
G4-24	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	2.1.B
G4-25	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	Editorial / 2.1.B / 2.1.C
G4-26	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	2.1.B
G4-27	102-44	Enjeux et préoccupations majeures soulevés	2.1.B

GOUVERNANCE			
G4-34	102-18	Structure de gouvernance de l'organisation	3.1.B
G4-35	102-19	Délégation de l'autorité	3.1.B
G4-36	102-20	Responsabilités de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Editorial
G4-38	102-22	Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités selon la répartition suivante	3.1.B
G4-45	102-22	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités, économiques, environnementaux et sociaux.	3.1.B
G4-48	102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	Editorial
G4-51	102-35	Politique de rémunération	4.2.D

ETHIQUE ET INTEGRITE			
G4-56	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	3.2.B
G4-57	102-17	Mécanismes d'obtention de conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi	3.2.B

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE			
G4-EC1	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	4.2.D / 5.3.C
G4-EC2	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	7.1.B / 7.3
G4-EC3	201-3	Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	5.3.C.2

IMPACTS ECONOMIQUES INDIRECTS			
G4-EC7	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	6.3
G4-EC8	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	6.1 / 6.2

MATIERES			
G4-EN1	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	7.1.B
G4-EN6	302-4	Réduction de la consommation énergétique	7.1.B.2

EAU			
G4-EN8	303-2	Sources d'eau fortement affectées par le prélèvement d'eau	7.1.B.3

BIODIVERSITE			
G4-EN19	305	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	7.3.1

EFFLUENTS ET DECHETS			
G4-EN23	306-2	Déchet par type et méthode d'élimination	NOK
G4-EN26	306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	NOK

EMPLOI			
G4-LA1	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	5.1
G4-LA2	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	5.3.C

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL			
G4-LA5	403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	5.3.A
G4-LA6	403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	5.3.A
G4-LA8	403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	NOK

FORMATION ET EDUCATION			
G4-LA9	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.2
G4-LA10	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	5.2

DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES			
G4-LA12	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.1.B

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
G4-SO3	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	3.2.B

SANTE ET SECURITE DES CONSOMMATEURS			
G4-PR1	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	6.1 / 6.2

COMMERCIALISATION ET ETIQUETAGE			
G4-PR3	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	6.1 / 6.2

Tableau de concordance

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)

CRITÈRES N°	DÉNOMINATION DU CRITÈRE	LOCALISATION
INFORMATIONS SOCIALES		
1	Emploi:	
1.1	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique;	2.1.C / 5.1
1.2	Les embauches et les licenciements;	5.1.A / 5.1.B
1.3	les rémunérations et leur évolution.	4.2.D

2	Relations sociales:	
2.1	l'organigramme du dialogue social;	NOK
2.2	Le bilan des accords collectifs.	NOK

3	Santé et sécurité:	
3.1	les conditions de santé et de sécurité au travail	5.3
3.2	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.	NOK

4	Formation:	
4.1	Les politiques mises en œuvres en matière de formation:	3.2.A / 5.2
4.2	le nombre total d'heures de formation.	5.2

5	Egalité de traitement	
5.1	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes;	5.1.D
5.2	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.2.E

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
6	Politique générale en matière environnementale :	
6.1	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement;	Editorial / 3.2.C / 7.1.A
6.2	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	5.2
6.3	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Editorial / 3.2.C / 7.1

7	Pollution et gestion des déchets :	
7.1	les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement;	7.1.B
7.2	les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets;	5.3.B / 4.1.J/ 7.3
7.3	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.	5.3.B / 7.1.A

8	Utilisation durable des ressources :	
8.1	la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales;	7.1.B.
8.2	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation;	7.1.B
8.3	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.	4.1.D / 7.1.B / 7.3

9	Changement climatique :	
9.1	Les rejets de gaz à effet de serre.	7.3.1

10	Protection de la biodiversité :	
10.1	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.	7.2

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		
11	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société:	
11.1	En matière d'emploi et de développement régional;	6.2
11.2	Sur les populations riveraines ou locales.	6.2 / 6.3

12	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société(associations d'insertion, établissement d'enseignement.....):	
12.1	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations;	NOK
12.2	les actions de partenariat ou de mécénat.	6.3

13	Sous-traitance et fournisseurs:	
13.1	La prise en compte de la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	4.2.E

Tableau de concordance

Objectifs De developpement Durable (ODD)

ODD N°	OBJECTIFS ET CIBLES	LOCALISATION
ODD n°1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.1	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,90 dollar américain par jour)	4.2.D / 5.3.C
1.2	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	4.2.D / 5.3.A / 5.3.C
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	5.3.C
1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	6.1 / 6.2
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	7.3

ODD n°3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	5.3.B / 5.3.C
3.4	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	5.3.C
3.6	D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	6.3
3.8	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	5.3.C
3.9	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	7.1

ODD n°4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	6.3
4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	5.2
4.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	5.2
4.6	D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	6.3

ODD n°5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.1	Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.D / 3.2.A
5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	3.1.B.2

ODD n°6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	
6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	7.1.B / 7.2 / 7.3

ODD n°7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	6.1
7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	4.1.J
7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	Editorial / 2.2.B

ODD n°8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.1	Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	4.2.A
8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	4.2.B
8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	6.2 / 6.3
8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	7.1.B
8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	4.2.D / 5.1.D / 6.3
8.6	D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	6.3
8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	5.1.E
8.8	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	5.3.A

ODD n°9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	4.1.G / 4.1.I / 4.1.J
9.2	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	4.1.G / 4.1.I / 4.1.J
9.4	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	4.1.G / 4.1.I / 4.1.J

ODD n°11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	
11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	6.1
11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	4.1.D
11.4	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial	6.2
11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	7.1.B / 7.3
11.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	7.2

ODD n°12	Établir des modes de consommation et de production durables	
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	7.1.B
12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	7.1.B
12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	7.1.B
12.6	Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	3.2.C / 7.1.A / 7.1.B / 7.2
12.7	Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	3.2.B / 4.2.E

ODD n°13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Editorial / 7.3

ODD 14	Vie aquatique	
14.1	D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	7.1.B
14.3	Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	7.3

ODD n°15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	7.2
15.4	D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	7.2
15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	7.2

ODD n°16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	
16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	3.2.B

ODD n°17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	
17.9	Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	2.1.B.2
17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	2.1.B.2 / 4.1.D-4



Place de la République, immeuble EECI - Plateau, Abidjan

01 BP 1345 Abidjan 01

Tel.: 27 20 20 62 01 / 27 20 20 60 00

Fax.: 27 20 33 26 82

secretariatdg@cinergies.ci / www.cinergies.ci